

Les industries agro-alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance

Boukella M.

in

Boukella M. (ed.).
Les industries agro-alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 19

1996
pages 1-67

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=96400005>

To cite this article / Pour citer cet article

Boukella M. **Les industries agro-alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance.** In : Boukella M. (ed.). *Les industries agro-alimentaires en Algérie : politiques, structures et performances depuis l'indépendance.* Montpellier : CIHEAM, 1996. p. 1-67 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 19)



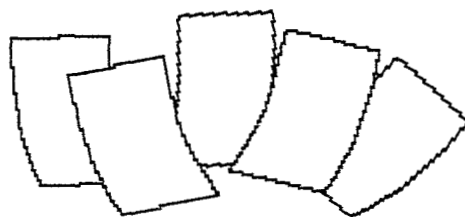
<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
(CIHEAM)

Cahiers

Options Méditerranéennes

Directeur de la publication : Mustapha Lasram



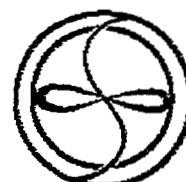
Vol. 19

Mourad BOUKELLA

Les industries agro-alimentaires en Algérie :
politiques, structures et performances depuis l'indépendance



CIHEAM
Institut Agronomique
Méditerranéen de Montpellier
3191, Route de Mende
34033 Montpellier Cedex 1 (France)



CREAD
Centre de Recherche en
Economie Appliquée pour le
Développement
BP 197 Rostomia - Alger (Algérie)

Sommaire

1► Préface – *Roland Pérez*

3► Introduction

Première partie : Les principales contraintes au développement des IAA

7 ► Une base démographique non maîtrisée

8 ► Une base agricole fragile

9 ► Une base économique dégradée

10► Une concurrence étrangère sévère

Deuxième partie : Présentation du secteur des IAA

13► Les IAA dans l'économie nationale

14► *La contribution des IAA à la production industrielle*

17► *La contribution des IAA à l'emploi industriel*

18► *Le couple agriculture IAA*

19► La structuration interne des IAA

19► *Un problème de définitions*

21► *Le poids relatif des branches : la prééminence de l'industrie céréalière*

23► *L'importance relative des secteurs juridiques : l'hégémonie du secteur d'Etat*

Troisième partie : La politique alimentaire étatique, instrument de contrôle social

31► La question alimentaire au lendemain de l'indépendance

33► La rente pétrolière et le contrôle étatique de l'alimentation de base

37► La déstructuration du système agro-alimentaire national

38► *Les produits céréaliers*

40► *Les produits laitiers*

41► *Les produits oléagineux et le sucre*

45► caractéristiques et statut des entreprises agro-alimentaires d'Etat

48► La crise de 1986 et les prémices d'une nouvelle politique alimentaire

53► En guise de conclusion

57► Notes

61► Annexes

67► Liste des tableaux

69► Bibliographie

Introduction

Dès la fin de l'ère coloniale, un espoir (ou peut-être une illusion) était né de voir l'Algérie vaincre enfin le sous-développement séculaire qui caractérisait l'économie et la société, avec son lot de pauvreté, de chômage, d'analphabétisme, de retard technologique, de dépendance et de domination.

Les principaux textes de doctrine inspirés par les dirigeants politiques ont toujours marqué une volonté de ne négliger aucun domaine de la vie socio-économique pour assurer, à l'horizon des années quatre-vingt, à la fois un rythme soutenu de croissance économique, le plein emploi des ressources matérielles et humaines disponibles, une répartition équitable des fruits de la croissance.

Il s'agissait là d'un programme très ambitieux : ses promoteurs assignaient à l'économie, notamment à l'agriculture en voie de restructuration-modernisation et à l'industrie en expansion rapide, une place de choix dans le mouvement général tendant au renversement des rapports économiques et au rééquilibrage des niveaux de développement entre l'Algérie et les nations industrialisées. Mais l'Algérie avait les moyens de ses ambitions, surtout après les nationalisations historiques des richesses pétrolières (février 1971) et les deux «chocs pétroliers» de 1973 et 1979.

Près de trente années après, il est bien difficile de soutenir que le bilan d'une telle expérience est globalement positif, même si certaines données macro-économiques (croissance du PNB par habitant, en terme nominal et en terme réel, élévation de l'espérance de vie, progression des disponibilités alimentaires moyennes, baisse du taux de la mortalité infantile, etc.) peuvent le suggérer.

Globalement, l'Algérie est demeurée une économie sous-développée, sous-industrialisée, déstructurée, incapable de générer une offre de biens et services suffisamment importante et durable pour faire face aux rythmes croissants de la demande sociale en matière d'alimentation, de logement, d'emploi, de santé, d'éducation, etc. C'est ainsi qu'en matière d'alimentation, l'agriculture et les industries agro-alimentaires n'ont pu prendre en charge que très partiellement la demande alimentaire exprimée sur le marché domestique et n'ont pu réaliser, *a fortiori*, aucune percée significative sur les marchés internationaux. Les approvisionnements alimentaires sont depuis longtemps et pour l'essentiel le fait des importations. Celles-ci sont réalisées moyennant une «facture» en monnaies fortes pesant lourdement sur les comptes de la Nation.

Que dire aujourd'hui de ce résultat, manifestation concrète d'une expérience avortée, si l'on se souvient que l'autosuffisance alimentaire était «planifiée» pour le début des années quatre-vingt ?

De nombreux travaux ont été consacrés au thème de la dépendance alimentaire de l'Algérie. Mais il est facile de relever que la quasi-totalité de ces travaux porte sur les problèmes de l'agriculture perçue comme un secteur autonome, produisant pour le marché des biens de consommation finale et rarement comme un secteur intermédiaire pourvoyeur de produits destinés à l'alimentation après transformation industrielle plus ou moins élaborée. Cette approche, héritée de l'économie agricole et rurale traditionnelle, est source de confusions. Elle revient à accepter le postulat que les difficultés alimentaires de l'Algérie ont pour fondement l'organisation et le fonctionnement de l'agriculture et conduit ainsi à focaliser l'analyse sur les thèmes de l'intensification agricole, de la propriété de la terre, des réformes agraires, etc. Ainsi s'explique le peu d'intérêt pour l'étude des industries agro-alimentaire traitées comme secteur d'appoint et donc marginal.

Nous considérons pour notre part qu'il n'est plus possible de continuer à circonscrire l'étude du phénomène de dépendance alimentaire à l'économie agricole et rurale et à l'interpréter simplement en termes de décalage entre la stagnation de la production agricole et l'accroissement des «besoins» alimentaires des populations. Ni l'accélération de la croissance démographique, ni la «crise» de l'agriculture ne sont - en soi - des explications décisives du phénomène de dépendance alimentaire.

L'effort de dépassement de cette problématique conventionnelle réductrice, dans laquelle la recherche universitaire persiste encore à inscrire le thème de la dépendance alimentaire, commande de traiter ce thème dans le cadre plus global de «l'économie alimentaire», d'identifier les différents éléments constitutifs du système alimentaire national, lui-même intégré dans une formation économique et sociale sous-développée, et d'analyser la dynamique de ce système à travers ses articulations les plus significatives. C'est précisément cette démarche que nous privilégions dans le présent travail sur les industries agro-alimentaires (IAA) en Algérie.

Le point de vue qui sera défendu ici peut s'énoncer comme suit : même si le poids des contraintes internationales est incontestable, la dépendance alimentaire de l'Algérie résulte fondamentalement des choix économiques internes qui ont été retenus. En conséquence, ses causes réelles ne peuvent être saisies que par l'analyse des changements intervenus au sein même de l'économie algérienne sous l'impulsion de l'Etat. De ce point de vue, l'hypothèse fondamentale est que le rôle et les fonctions assignés par l'Etat, agent économique principal dans l'Algérie indépendante, aux IAA qu'il a créées, gérées et contrôlées, n'autorisaient pas une dynamique interne fondée sur leurs capacités propres à accroître la productivité des ressources mises à leur disposition, à rentabiliser les capitaux engagés, à innover en matière de techniques et de produits. Elles devaient prioritairement remplir une mission de «service public» dont l'accomplissement rendait nécessairement caduc tout effort de mobilisation de la force de travail autour du travail productif de richesses. De plus, un tel statut ne permettait pas de faire jouer aux IAA le rôle d'entraînement de la croissance de l'agriculture et du reste de l'économie comme cela a pu être observé à travers l'expérience historique des pays industrialisés.

Comment caractériser aujourd'hui la situation de ce secteur-clé de l'économie algérienne ?

D'une part, les IAA subissent, comme dans la plupart des pays sous-développés, des contraintes et des handicaps structurels liés entre autres à la pression démographique et à une urbanisation incontrôlée, à la faiblesse de la productivité et de l'organisation du travail en leur sein, aux grands écarts de coûts par rapport aux industries de transformation alimentaire des pays développés. Il en résulte évidemment une faiblesse relative de leurs performances économiques et donc de leur compétitivité (PEREZ, 1991).

Mais, au-delà de ces contraintes communes à bien d'autres pays, les IAA algériennes subissent également les retombées d'un environnement défavorable : déjà fortement déstructurées dans leur mode d'organisation et de fonctionnement, elles sont entrées, comme le reste de l'économie, dans une phase de crise exacerbée à la suite du retournement de la conjoncture pétrolière en 1986, puis des dépréciations successives du dinar depuis 1991, et enfin de la dégradation récente (1992) du climat politico-social.

Pour un secteur structurellement extraverti, cette crise a contribué à aggraver les conditions d'accès aux crédits pour financer les importations de matières premières, de pièces détachées et d'équipements nécessaires à son fonctionnement. Après avoir connu des rythmes de croissance relativement importants, au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, les IAA présentent aujourd'hui l'aspect d'un secteur «en panne» caractérisé par un sous-emploi élevé des capacités de production installées. Dans ces conditions, il est impératif de «repenser» les termes du débat sur le développement des IAA en Algérie, à la lumière des faits économiques récents qui indiquent clairement que l'ancien mode de développement du secteur a largement atteint ses limites.

Rappelons que les «Industries agro-alimentaires» sont des industries de biens de consommation courante. Elles désignent «l'ensemble des entreprises transformant des produits en général d'origine agricole destinés à l'alimentation humaine et animale. En tant que telles, elles constituent un champ sectoriel intégré au système agro-alimentaire, lui-même défini d'une part comme l'ensemble des flux des biens et des services concourant à la satisfaction des biens alimentaires d'un groupe de consommateurs dans un espace géographique donné (région, Etat, entité supranationale, etc.), d'autre part comme un réseau d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics, consommateurs) portant ces dits flux»¹.

□ La connaissance de l'environnement socio-économique et la prise de conscience des contraintes qu'il exerce sur les IAA sont incontournables pour tous les acteurs du «système» (opérateurs, investisseurs,

consommateurs, Etat et autres organismes publics). La première partie présente donc le cadre général dans lequel évoluent les IAA. Celui-ci fixe en grande partie «le champ du possible» et les conditions de leur développement : base démographique, potentiel agricole, contexte macro-économique.

- L'analyse de situation sera complétée dans la deuxième partie qui rassemble l'information statistique disponible afin de situer l'importance relative du secteur des IAA dans l'économie nationale et de mesurer le «poids» respectif des différentes branches qui le composent.
- La troisième partie montrera en quoi l'impasse actuelle en matière d'approvisionnements alimentaires était inscrite inéluctablement dans les politiques étatiques suivies durant toute la période post-indépendance, politiques dont la logique d'ensemble répondait à un besoin de contrôle social de l'alimentation des populations plus qu'à des impératifs d'accumulation du capital ou d'intégration interne des filières alimentaires.

En guise de conclusion générale seront formulées quelques hypothèses sur les conditions de développement futur des IAA auxquelles il est désormais demandé non seulement de défendre leur marché intérieur, mais en plus de «se placer» sur les marchés internationaux, c'est-à-dire en fait d'intégrer une dimension stratégique qui leur était entièrement inconnue jusque là.

Les principales contraintes au développement des IAA

I – Une base démographique non maîtrisée

La démographie est une variable importante du développement des IAA, en raison de son impact évident sur la demande de consommation et donc sur les débouchés ouverts aux produits agro-alimentaires. Elle mérite dès lors un examen attentif de son évolution, à la fois dans son rythme d'accroissement et dans les modifications de sa structuration interne.

Trois recensements généraux de la population ont été réalisés depuis l'indépendance : 1966, 1977 et 1987. Leur lecture indique que la période 1966-1987 a été une période d'accélération de la croissance démographique, avec des taux dépassant souvent les 30 %. De tels résultats sont imputables à la conjonction d'une forte diminution du taux de mortalité (grâce à l'amélioration de la couverture sanitaire des populations au cours de la période) et d'une tendance à la hausse du taux de natalité. Beaucoup d'auteurs ont alors parlé «d'explosion démographique» que l'Algérie partage du reste avec la plupart des autres pays à revenus intermédiaires ou faibles.

Les données statistiques récentes sur la démographie algérienne estiment la population totale à 25 939 000 habitants en 1992 et à 26 577 000 habitants en 1993, tandis que son taux annuel d'accroissement est évalué à 26,4 % en moyenne entre 1985 et 1992.

Tableau 1. Evolution démographique (1985-1993)

	Population (en milliers)	taux d'accroissement naturel (%)
1985	21 753	31,10
1986	22 189	27,39
1987	22 828	27,63
1988	23 477	27,30
1989	24 079	25,00
1990	24 703	25,00
1991	25 321	24,10
1992	25 939	24,30
1993	26 577	-

Source : Données statistiques. Démographie algérienne - ONS, n° 188, nov. 1993.

Ces taux sont aujourd'hui relativement élevés, mais une nette régression est observée par rapport à la période antérieure à 1986. Est-ce l'amorce d'une «transition démographique», c'est-à-dire d'une baisse durable des taux de natalité tendant vers la stabilisation démographique ? Il est encore trop tôt pour y répondre, tant les paramètres d'une telle évolution sont aujourd'hui incertains.

Un autre fait significatif est l'évolution positive du taux d'urbanisation puisque la population urbaine est passée du 40 % à 51,7 % de la population totale entre 1970 et 1990. Il est même probable que la tendance s'accroisse dans les prochaines années, certaines projections évaluant ce taux à 59,6 % en l'an 2000 et 66,3 % en 2010. Or, il est admis qu'en principe, l'élévation du taux d'urbanisation agit dans le sens d'une hausse de la demande sociale en produits alimentaires élaborés, et que celle-ci stimule à son tour l'élargissement des capacités de production agro-alimentaire. Mais faut-il considérer pour autant que l'évolution du couple croissance démographique-urbanisation est nécessairement un atout pour le développement des IAA et qu'il suscite spontanément et mécaniquement un effet d'entraînement du développement agro-industriel ? Le jugement ne peut être que nuancé : la variable démographique peut constituer, à notre sens, un facteur de développement lorsque son accroissement naturel s'accompagne d'une hausse de la consommation alimentaire par tête, créant ainsi un marché pour les IAA.

Cette perspective est naturellement liée à l'évolution du pouvoir d'achat des consommateurs. Mais, par ailleurs, la demande excédentaire et donc l'élargissement du marché intérieur risquent d'être captés par une offre extérieure aux IAA locales, par le biais des importations. Ce point renvoie à la question de la concurrence internationale (que nous aurons à traiter plus loin) et à l'organisation générale des marchés. Il suffit de retenir pour l'instant que la dégradation récente du pouvoir d'achat des populations, consécutive à la crise économique et sociale, doit être comptée comme un handicap important au développement des IAA algériennes.

II – Une base agricole fragile

Contrairement à une idée très répandue, l'Algérie ne peut être considérée comme un pays «à vocation agricole». Il suffit de rappeler, pour détruire ce mythe, les conditions géo-climatiques qui y prévalent :

- ❑ sur les 238 174 000 hectares de superficie totale, quelques 200 000 000 hectares (80 %) sont occupés par le Sahara, désert le plus chaud et le plus aride de la planète. L'agriculture irriguée y est impraticable, du fait d'une pluviométrie de moins de 100 mm d'eau, et l'élevage ne peut y être qu'extensif et aléatoire, réduit à quelques ovins, caprins et camélidés ;
- ❑ une vaste zone semi-aride de 20 000 000 hectares s'étend du Nord-Sahara à la limite sud des Hauts Plateaux, en passant par l'Atlas saharien. C'est le domaine de la steppe où la pluviométrie, très inégale, est inférieure à 350 mm d'eau. Les cultures non irriguées y sont peu propices et les activités économiques se limitent à un peu de céréales avec des rendements infimes, un élevage extensif d'ovins et de caprins, et la cueillette de l'alfa ;
- ❑ enfin, quelques 14 à 15 000 000 hectares sont occupés par les chaînes montagneuses du Nord, la majeure partie de cette superficie étant inutilisable par l'agriculture (cultures céréalières et pâtures extensives) en raison de ses pentes élevées (plus de 12 %) et de ses sols rocaillieux².

Ainsi, il ne reste plus en surface agricole utile (SAU) qu'une étendue estimée à 7,6 millions d'hectares (soit à peine 3 % du territoire national) concentrés pour l'essentiel dans les plaines et vallées du Nord³.

Rapportée au nombre d'habitants, cette surface agricole utile est de l'ordre de 0,32 ha en 1991 contre 0,82 ha en 1962, soit une réduction de 6 % en trente ans. Certaines prévisions la fixent à 0,20 ha en l'an 2000.

Les potentialités agricoles de l'Algérie sont d'autant moins favorables que les précipitations sont rares, irrégulières et mal réparties dans l'espace : 70 % du nord du pays reçoivent 92 % des pluies et 80 % de l'apport global se concentrent sur les bassins du Centre et de l'Ouest. Il est estimé que seulement 2 milliards d'hectares bénéficient d'une pluviométrie supérieure à 450 mm d'eau par an.

Les Responsables chargés du secteur de l'hydraulique évaluent les ressources totales mobilisables à 13,7 milliards de mètres cubes d'eau, compte tenu des techniques actuellement connues. Malheureusement, nous sommes encore loin du compte : sur les 65 milliards de mètres cubes de précipitations annuelles, 47 milliards (72 %) disparaissent par évaporation, 15 milliards (23 %) sont drainés par les oueds vers la mer et seulement 3 milliards de mètres cubes (moins de 5 %) s'infiltrent au sol.

Ce handicap n'est nullement compensé par une politique rationnelle de l'eau : la superficie effectivement irriguée n'a progressé depuis l'indépendance qu'au rythme de 4 000 ha par an. Elle n'excède pas aujourd'hui les 200 à 300 000 ha (soit à peine 3 % de la SAU totale pour une superficie irrigable de 1,5 milliards dans le Nord et 300 000 dans les zones sahariennes). Là aussi, l'Algérie détient le record peu enviable d'être le pays de la zone sud-méditerranéenne qui a le moins développé ses irrigations au cours des trente dernières années. Du reste, les prévisions en la matière annoncent une pénurie généralisée d'eau entre 2010 et 2025, et donc une diminution des disponibilités pour l'agriculture.

Ajoutons que la SAU actuelle est soumise à une série de phénomènes de dégradation des sols (désertification, déforestation, surpâturage, urbanisation sauvage, etc.) qu'il est difficile d'attribuer seulement à des facteurs naturels et qui tendent à fragiliser encore davantage la base agricole nationale.

Enfin, les problèmes liés au statut foncier achèvent de déstabiliser l'agriculture algérienne : trente années après l'indépendance, les nombreuses réformes structurelles de l'agriculture (autogestion de 1963, décrets d'enrichissement de 1969, Révolution agraire de 1972, réaménagements de 1980, restructuration de 1987...) décidées à chaque fois «en conclave» pour «redynamiser» le secteur ne se comptent plus, pas plus que les constats d'échec qui achèvent inévitablement chacune des étapes.

Aujourd'hui, le statut des terres agricoles d'Etat (plus de deux milliards d'hectares) n'est toujours pas officiellement réglé : la loi de 1987 (loi 87-19) a permis aux travailleurs de l'ancien secteur d'Etat de s'organiser en Exploitations agricoles collectives (EAC) et en Exploitations agricoles individuelles (EAI), d'acquérir les moyens de production disponibles sur les exploitations, d'exploiter à leur profit la terre (qui demeure cependant bien de l'Etat) et surtout d'orienter comme ils l'entendent la production. Mais elle n'a pas réussi pour autant à stabiliser définitivement le régime foncier et donc à garantir la sécurité des investissements dans l'agriculture, la question demeurant encore en discussion entre les tenants d'une privatisation intégrale et les partisans d'une location à long terme aux exploitants actuels.

La conjonction de tous ces facteurs fait que la production est encore globalement faible et soumise en grande partie aux aléas climatiques, tandis que les rendements moyens, notamment céréaliers, comptent parmi les plus bas de tout le bassin méditerranéen (6,7 quintaux à l'hectare pour le blé dur, 7 q/ha pour le blé tendre et 7,1 q/ha pour l'orge entre 1982 et 1986).

Dans une étude récente sur le secteur agricole algérien et ses perspectives à l'horizon 2000, S. Bedrani compare les productions agricoles à la fin de la période coloniale et celles réalisées aujourd'hui. Il relève «une petite régression des céréales, de l'huile d'olive et des agrumes, une très nette régression pour le vin, mais de très fortes progressions pour les productions de fruits, de maraîchage et de viande». Et l'auteur de conclure que «les réformes entreprises depuis quelques années n'ont pas eu un effet positif massif sur les quantités de céréales produites, les années 1991 et 1992 n'étant pas, en moyenne, significatives du fait qu'elles ont été climatiquement exceptionnelles»⁴.

III – Une base économique dégradée

Les IAA évoluent depuis 1986 dans un contexte de crise économique qui a beaucoup contribué à ralentir, puis à bloquer leur dynamique interne apparente des années soixante-dix. Quelques macro-indicateurs peuvent en rendre compte⁵ :

1. Le prix du pétrole (et donc celui du gaz naturel qui lui est indexé) chute brutalement, passant de 39,5 dollars le baril en 1981 à 14,8 dollars le baril en 1986, soit une baisse de 63 %. Or on sait que les revenus tirés des exportations d'hydrocarbures constituent l'essentiel des recettes actuellement disponibles en Algérie, et qu'une baisse des prix pétroliers de un dollar entraîne pour le pays un «manque à gagner» de 500 à 600 millions de dollars. De fait, les rentrées en devises ont chuté de 43,2 % en 1986 par rapport à celles de 1983 et n'ont plus retrouvé depuis leur niveau antérieur à la crise.

Les retombées négatives sur les grands équilibres économiques et financiers sont alors évidentes. L'une des plus préoccupantes est le recours beaucoup plus systématique à l'endettement extérieur pour couvrir les dépenses nécessaires à la satisfaction de différents besoins : besoins pour l'importation de biens d'équipements, de matières premières et semi-produits pour le fonctionnement de l'économie ; besoins pour l'importation de quantités incompressibles de biens alimentaires ; besoins pour le remboursement du service de la dette extérieure.

Les dettes contractées depuis 1973 sont pour l'essentiel des dettes de long terme. Mais on observe ces dernières années un raccourcissement du délai de leur remboursement : la durée de vie moyenne des emprunts est passée de neuf ans en 1967-77 à quatre ans en 1992⁶.

Le tableau 2 donne une vue synthétique chiffrée de l'évolution de la dette extérieure de l'Algérie entre 1980 et 1991. On y observe une accélération de l'endettement à partir de 1986, celui-ci pouvant s'analyser comme l'indice de l'incapacité du pays à reproduire son activité sans recourir à l'aide extérieure (tableau 2).

Tableau 2. Quelques chiffres et ratios de la dette algérienne (1980-1991) (milliards US \$)

	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Dette totale	19,4	17,6	16,3	15,9	18,4	22,9	25	26,7	28,6	29,8	28,6
Dette à long terme	17,0	14,9	14,3	14,2	16,5	19,8	23,7	25,1	26,1	27,7	26,6
DT en % du PNB		40	34	31	33	37	40	47	53	52	70
DT en % des exportations		119	116	115	131	251	246	313	273	215	199
Service de la dette											
en % des exportations		31	34	37	36	57	54	79	72	68	68

Source : World Debt Tables. Banque mondiale

La situation s'est encore aggravée depuis 1991-92, les derniers chiffres officiels sur les équilibres extérieurs (février 1994) faisant état d'un service de la dette dépassant désormais les recettes globales d'exportation.

2. Ce seul fait a évidemment lourdement pesé sur les capacités d'importation et donc sur le niveau des richesses produites localement : la plupart des industries tournent à présent à moins de 50 % de leurs capacités installées. En conséquence, le PIB enregistre des évolutions nulles et même négatives, comme en 1990 et 1991 où sa croissance en volume a été respectivement de - 2,2 % et - 0,3 %, alors que les prévisions tablaient sur des hausses de 1,1 % et 1,5 % pour ces mêmes années. Le niveau de production du secteur industriel à la fin de 1991 est inférieur à celui obtenu en 1984, alors que les besoins ont augmenté de 20 % du seul fait de la croissance démographique. Le PIB par tête, indicateur fondamental du niveau de développement économique, a alors chuté de 40 % entre 1985 et 1991.

3. Les perspectives de création d'emplois rétrécissent, alors que chaque année arrive sur le marché du travail un nombre de plus en plus grand de jeunes de 15 à 24 ans (170 000 en 1986, plus de 260 000 en 1992) à la recherche d'un premier emploi. Inférieur à 20 % dans les années soixante-dix, le taux de chômage atteint en 1992 les 26,7 % de la population active. Il a été calculé que sur 100 nouveaux postulants (les trois quarts des chômeurs sont des primo-demandeurs), seulement 31 d'entre eux trouvent effectivement un emploi.

Loin de s'atténuer, le phénomène s'étend maintenant aux jeunes diplômés : 4 000 ingénieurs, 16 500 licenciés et techniciens supérieurs et 55 000 techniciens étaient, selon la presse, demandeurs d'emploi en 1990.

4. Par l'effet conjugué des faibles niveaux de productivité et de la dépréciation monétaire, le taux d'inflation (mesuré par l'indice officiel des prix à la consommation) est en forte croissance depuis 1988 et se situe en 1992 entre 30 et 40 %, contre 7,5 % en 1987. Masquée pendant longtemps par la pratique des prix administrés, la progression de ce taux (qu'il faut associer aux difficultés d'emploi et à la faible progression des salaires) est l'indice d'une détérioration très probable du pouvoir d'achat des ménages. La situation est d'autant plus préoccupante que les principaux employeurs du pays (entreprises d'Etat et administrations publiques) sont désormais mis en demeure de résoudre leur problème de sureffectif.

IV – Une concurrence étrangère sévère

Une dernière grande contrainte pesant sur les IAA algériennes est certainement la concurrence très forte qu'elles subissent de la part des firmes étrangères. Le recours aux importations est en effet la source privilégiée d'approvisionnement des marchés locaux en produits alimentaires. La dépendance très forte du pays dans le domaine de l'alimentation est systématiquement rappelée dans tous les écrits sur les problèmes alimentaires de l'Algérie. On y apprend que le taux de couverture de la consommation par les importations est variable selon les produits, mais tourne aujourd'hui globalement autour de 80 %, tandis que plus de 20 % des recettes d'exportation sont annuellement consacrées à ce type d'importations. Celles-ci sont constituées en majorité de produits de large consommation : blés et dérivés, sucre, lait, huile, café. Or la monopolisation de la production – et de la distribution – de ce type de denrées à l'échelle mondiale est depuis longtemps un objectif stratégique des grands firmes multinationales, objectif qu'elles atteignent en jouant à la fois sur la réduction des coûts unitaires de production et sur la fidélisation des consommateurs.

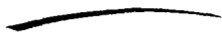
Un oligopole mondial constitué d'une centaine de groupes contrôle aujourd'hui le marché de ces produits de masse duquel semblent désormais exclues les petites et moyennes entreprises. J. L. Rastoin estime que «les barrières à l'entrée seront de plus en plus élevées pour faire partie de l'oligopole, la taille critique au plan international se situant entre deux et cinq milliards de dollars de chiffre d'affaires selon les secteurs. C'est la masse financière minimum nécessaire pour réaliser les investissements matériels de maintien dans le secteur»⁷.

Manifestement, les entreprises agro-alimentaires algériennes les plus importantes ne disposent pas d'une telle capacité pourtant nécessaire pour préserver des parts de marché jusque là artificiellement protégée par l'interventionnisme étatique, et surtout pour assurer leur propre survie en tant qu'entreprises industrielles. Que les firmes multinationales continuent à poursuivre à l'égard de l'Algérie la même stratégie de pénétration par les échanges ou qu'elles optent dans l'avenir pour l'investissement direct, force est de constater que la concurrence constituera pour les IAA algériennes une contrainte majeure à leur développement futur.

Une base démographique en forte progression, un potentiel agricole fragile, une situation économique générale dégradée, une concurrence étrangère désormais incontournable : autant de facteurs dont l'influence négative sur l'évolution du secteur des IAA est manifeste. Ils indiquent en tout cas la position de faiblesse dans laquelle se trouve l'Algérie au moment où elle entame des négociations sur la restructuration de son économie, y compris son potentiel agro-alimentaire.

Le problème essentiel est de savoir dans quelle mesure les changements qui s'annoncent en matière d'économie peuvent être suffisamment maîtrisés pour ne pas provoquer une dégradation encore plus grande des conditions de vie des populations. Comment les IAA peuvent-elles contribuer à protéger ces mêmes populations, notamment les groupes les plus défavorisés, des risques de carences alimentaires et nutritionnelles que pourraient entraîner certaines mesures inscrites dans la politique d'ajustements structurels ? Des estimations font déjà état de plus de quatre millions d'Algériens vivant en-deçà du seuil de pauvreté. Qu'en sera-t-il demain ?

Tel est, à notre sens, le principal défi auquel il convient de faire face en Algérie. Encore faut-il connaître avec précision les structures actuelles des IAA, étant entendu que l'efficacité des actions à entreprendre dans cette sphère d'activité dépendra d'abord d'une meilleure perception de la réalité du «terrain» sur lequel doivent porter ces actions.



Présentation du secteur des IAA

L'essentiel des données de base sur les IAA est fourni par l'Office National des statistiques (ONS), organisme statistique officiel sous tutelle du Ministère de l'Economie. Cet organisme réalise des «enquêtes annuelles» auprès de toutes les entreprises engagées dans des activités industrielles hors hydrocarbures, de la petite et moyenne à la grande entreprise, publique ou privée. Enquête exhaustive pour toutes les entreprises de plus de vingt salariés (publiques ou privées), elle porte sur un échantillon représentatif pour ce qui concerne les entreprises privées de moins de vingt salariés. Elle est généralement faite par voie postale et consiste à récupérer deux principaux types de documents que doivent transmettre les entreprises : un questionnaire ONS dûment renseigné et les documents comptables des entreprises.

Cette enquête annuelle représente une précieuse source d'informations pour l'élaboration des comptes des entreprises industrielles et les chiffres qui vont suivre concernant les IAA en Algérie en sont issus en grande partie. Observons simplement que les données collectées ne correspondent pas à la seule activité agro-alimentaire, mais à la totalité des activités exercées par les entreprises dont l'activité principale appartient au secteur agro-alimentaire. Par ailleurs, il est à peine nécessaire de préciser que les évaluations chiffrées, dans notre domaine en particulier, sont délicates du fait de lacunes statistiques considérables. Celles-ci renvoient à la faiblesse de l'appareil statistique en place (faibles moyens matériels et humains des organismes en charge de la collecte de l'information), à un cloisonnement entre les services concernés, ce qui implique une mauvaise circulation de l'information entre eux et enfin, à une pratique (souvent dénoncée par les chercheurs) de rétention de l'information de la part de certains Responsables du secteur. On ne peut donc considérer les chiffres avancés ici que comme des ordres de grandeur⁸.

I – Les IAA dans l'économie nationale

L'ONS définit l'entreprise industrielle comme étant celle qui réalise au moins 25 % de son chiffre d'affaires dans la vente de produits fabriqués par elle-même, en référence à la Nomenclature des activités et des produits (NAP) en vigueur depuis 1980⁹. Or, sur les 22 754 entreprises recensées en 1991 par la nomenclature officielle, tous secteurs juridiques et toutes tailles confondus, 7 618 entreprises, soit 33 % du total, appartiennent à l'industrie agro-alimentaire. Cette part est considérable, mais elle tombe à 12,7 % à peine si l'on exclut les entreprises privées de moins de 20 salariés qui représentent en nombre plus de 94 % des entreprises industrielles nationales. C'est là une première caractéristique structurelle des IAA, celle de leur atomisation beaucoup plus accentuée que pour les autres secteurs d'activité industrielle.

Tableau 3. Répartition des entreprises par NSA et par secteur juridique en 1991

NSA	Intitulé des secteurs d'activité	Public national	%	Public local	%	Privé + 20	%	Privé - 20	%	Total	%
02	Eau et énergie	10	08	23	9	0	00	0	00	33	0
05	Mines et carrières	5	04	6	02	5	01	450	02	446	02
06	ISMME	32	26	30	12	106	13	1 925	09	2 093	09
07	Mat. de construction	13	10	81	33	84	10	2 129	10	2 307	10
09	Chimie caoutc. plastiques	8	06	8	03	84	10	559	03	659	03
10	Agro-alimentaire	26	21	10	04	118	14	7 464	35	7 618	33
11	Text. bonnet. et confec.	9	07	16	06	234	29	3 428	16	3 687	16
12	Cuir et chaussures	2	02	0	00	56	07	987	05	1 045	05
13	Bois, liège, papier	16	13	69	28	85	10	3 249	15	3 419	15
14	Industries diverses	4	03	4	02	47	06	1 372	06	1 427	06
	Total	125	100	247	100	819	100	21 563	100	22 754	100
	Part de SJ dans le total	0,55		1,09		3,60		94,77		100	

Source : Données sur l'activité industrielle. ONS, année 1991.

Il ressort du tableau 3 qu'à l'exception du secteur public local où sa présence est faible (4 % à peine), le secteur agro-alimentaire est fortement représenté à la fois dans le secteur privé (33,7 % des entreprises industrielles) où il est prépondérant et dans le secteur public national où une entreprise sur cinq est agro-alimentaire.

Ce poids relativement important des IAA dans le nombre des entreprises industrielles existantes est-il corroboré par la structure de la production et de l'emploi industriels ?

1. La contribution des IAA à la production industrielle

Rappelons, pour la compréhension des données chiffrées qui suivent, que le système algérien de comptabilité nationale définit la PIB comme l'ensemble des valeurs ajoutées par les différentes branches dites productives, de la taxe unique globale à la production (TUGP) et des droits de douane. La somme de la PIB et des valeurs ajoutées par les services non productifs (administrations publiques...) permet alors d'obtenir le produit intérieur brut (PIB) pour l'exercice considéré.

Tableau 4. Evolution de quelques caractéristiques de l'économie

	Part dans la valeur ajoutée				Part dans le produit intérieur brut			
	1989	1990	1991	1992	1989	1990	1991	1992 (1)
Hydrocarbures	24,5	30,0	37,6	32,6	18,9	23,5	29,5	25,9
Commerces et services	22,9	25,2	21,1	22,6	17,7	19,7	16,6	17,9
Agriculture	16,0	14,1	13,8	15,2	12,4	11,1	10,8	12,0
BTP	15,6	17,4	15,3	16,8	12,0	13,7	12,0	13,3
Industrie	14,3	13,2	12,2	12,7	11,0	10,3	9,6	10,1
Transports et communications *	6,7				5,2			
Total de la valeur ajoutée	100	100	100	100	77,2	78,4	78,6	79,2
VA Services non productifs **					22,8	13,5	12,3	13,2
Produit intérieur brut					100	100	100	100

* Pour 1990-1992, cette rubrique est comprise dans «Commerces et services».

** Pour 1990-1992, cette rubrique ne comprend que les administrations publiques, les institutions financières et les affaires immobilières étant comprises dans «Commerces et services».

(1) Prévision de clôture.

Source : ONS et Economie, n° 1, février 1993, cité par Bedrani (1993).

En termes de contribution à la richesse nationale, les indications fournies dans le tableau 4 montrent que globalement l'industrie manufacturière est assez faiblement représentée dans le total des activités dites productives : 13,1 % en moyenne entre 1989 et 1992, derrière les hydrocarbures (31,1 %), le commerce et services productifs (23 %), les BTP (16,2 %) et l'agriculture (14,7 %). Il en est de même lorsque l'on considère l'ensemble des valeurs ajoutées sur la période, services non productifs compris : la part des industries se limite alors à 10,2 % contre 34,4 % pour les hydrocarbures, 18 % pour le commerce et services, 12,7 % pour les BTP et 11,5 % pour l'agriculture. C'est là l'indice d'une économie peu industrialisée, peu diversifiée et où les services non productifs occupent une part importante du PIB.

Qu'en est-il de la part des IAA dans l'ensemble des industries de transformation hors hydrocarbures ? Cette part varie selon que l'on considère la production brute ou la valeur ajoutée, mais aussi selon que les entreprises de moins de vingt salariés (dont certaines sont des entreprises artisanales) sont prises en compte ou non. Prenons l'année 1991 par exemple, pour laquelle nous disposons de données assez complètes (tableaux 5, 6 et 7).

Tableau 5. Répartition de la production brute par NSA et par secteur juridique en 1991 (millions de DA)

NSA	Intitulé des secteurs d'activité	Public national	%	Public local	%	Privé + 20	%	Privé - 20	%	Total	%
02	Eau et énergie	11 101	08	424	08	0	00	0	00	11 525	06
05	Mines et carrières	2 279	02	134	03	35	00	756	04	3 504	02
06	ISMME	54 512	37	1 128	22	1 702	16	1 367	07	58 709	32
07	Mat. de construction	9 995	07	1 635	32	598	06	1 197	06	13 425	07
09	Chimie caoutc. plastiques	13 817	09	401	08	2 941	28	1 808	09	18 967	10
10	Agro-alimentaire	30 135	21	307	06	1 685	16	8 098	40	40 225	22
11	Text. bonnet. et confec.	11 827	08	184	04	1 050	10	3 975	19	17 036	09
12	Cuir et chaussures	3 583	02	0	00	788	07	591	03	4 962	03
13	Bois, liège, papier	8 087	06	854	17	1 111	11	1 480	07	11 532	06
14	Industries diverses	387	00	17	00	621	06	1 185	06	2 210	01
	Total		100	5 084	100	6 011	100	20 457	100	182 095	100
	Part de SJ dans le total	80,19		2,79		5,78		11,23		100	

Tableau 6. Répartition des consommations productives par NSA et par secteur juridique en 1991 (millions de DA)

NSA	Intitulé des secteurs d'activité	Public national	%	Public local	%	Privé + 20	%	Privé - 20	%	Total	%
02	Eau et énergie	3 520	04	132		0	00	0	00	3 652	04
05	Mines et carrières	722	01	31		18	00	424	04	1 195	01
06	ISMME	25 665	31	537		932	16	564	05	27 698	27
07	Mat. de construction	2 986	04	596		249	04	571	05	4 404	04
09	Chimie caoutc. plastiques	7 448	09	203	09	1 585	26	880	08	10 116	10
10	Agro-alimentaire	28 604	35	203	09	1 156	19	4 648	42	34 611	34
11	Text. bonnet. et confec.	5 676	07	103	05	614	10	2 214	20	8 607	09
12	Cuir et chaussures	2 170	03	0	00	507	08	281	03	2 958	03
13	Bois, liège, papier	4 930	06	376	17	609	10	725	07	6 640	07
14	Industries diverses	142	00	9	00	341	06	756	07	1 248	01
	Total	81 863	100	2 192	100	6 011	100	11 063	100	101 129	100
	Part de SJ dans le total	80,95		2,17		5,94		10,94		100	

Tableau 7. Répartition de la valeur ajoutée par NSA et par secteur juridique en 1991 (millions de DA)

NSA	Intitulé des secteurs d'activité	Public national	%	Public local	%	Privé + 20	%	Privé - 20	%	Total	%
02	Eau et énergie	7 581	12	292	10	0	00	0	00	7 873	10
05	Mines et carrières	1 857	03	103	04	17	00	332	04	2 309	03
06	ISMME	28 847	45	591	20	770	17	803	09	31 011	38
07	Mat. de construction	7 009	11	1 037	36	349	08	626	07	9 021	11
09	Chimie caoutc. plastiques	6 369	10	198	07	1 356	30	927	10	8 850	11
10	Agro-alimentaire	1 531	02	104	04	529	12	3 450	37	5 614	07
11	Text. bonnet. et confec.	6 151	10	81	03	436	10	1 761	19	8 429	10
12	Cuir et chaussures	1 413	02	0	00	281	06	310	03	2 004	02
13	Bois, liège, papier	3 157	05	478	17	502	11	756	08	4 893	06
14	Industries diverses	245	00	8	00	280	06	429	05	962	01
	Total	64 160	100	2 892	100	4 520	100	9 394	100	80 966	100
	Part de SJ dans le total	79,24		3,57		5,58		11,60		100	

Source : Données sur l'activité industrielle, année 1991. ONS.

- En terme de production brute, les IAA ont réalisé cette année-là 40,2 milliards DA, soit 22 % de l'ensemble des activités manufacturières hors hydrocarbures, ce qui constitue une contribution très appréciable qui les place au second rang après les ISMME (32 % du total en 1991). Cette part tombe

à 19,2 % (contre 35,4 % pour les ISMME) mais demeure importante si l'on ne considère que les entreprises (publiques et privées) de plus de 20 salariés¹⁰.

- Comparée à leur part dans la production brute, la contribution des IAA en termes de valeurs ajoutées apparaît comme l'une des plus modestes parmi les industries manufacturières, avec seulement 7 % de l'ensemble de la valeur ajoutée en 1991. Ceci indique que les IAA recouvrent des activités dites «de première transformation» dont les produits sont relativement peu élaborés. De fait, les données statistiques disponibles montrent qu'en 1991, la valeur ajoutée des IAA en Algérie n'excède pas les 13,9 % de leur production brute, contre 67,7 % pour les matériaux de construction, 52,8 % pour les ISMME, 49,4 % pour l'industrie textile. On retrouve ici l'une des principales spécificités des IAA dans le monde, celle d'être de grandes utilisatrices de consommations intermédiaires (surtout d'origine agricole) relativement aux autres industries.
- Malgré ce «handicap», la croissance des IAA depuis les années soixante-dix a été remarquable. Il suffit de considérer l'évolution indiciaire de la production alimentaire (en volume) pour constater que la progression dans ce secteur a été beaucoup plus rapide que dans l'ensemble de la production manufacturière, du moins pour ce qui concerne les entreprises publiques nationales.

Tableau 8. Indices de la production industrielle secteur public national (1969-1991)

Branches	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
b. Eau énergie	16,2	18,0	19,2	21,0	24,0	26,1	31,0
c. Hydrocarbures	49,4	52,5	41,7	55,2	60,1	57,5	58,7
e. Mines et carrières	59,7	59,8	61,3	67,3	64,8	67,3	68,7
f. ISMME	9,3	15,6	12,9	15,7	18,3	17,6	24,1
g. Matériaux de construction	17,4	18,9	19,5	23,5	20,9	20,6	26,9
i. Chimie, caoutchouc	8,2	26,3	35,6	32,7	48,4	32,2	38,5
j. Industrie agro-alimentaire	33,4	37,6	39,4	44,1	48,5	53,3	55,0
k. Industries textiles	24,4	24,5	24,7	24,2	27,2	26,8	31,3
l. Cuir et chaussures	30,6	31,3	26,9	27,7	30,9	39,5	38,7
m. Bois, papiers, polygraphie	20,7	24,2	22,8	25,5	30,4	30,1	33,1
n. Industries diverses							
Total général	27,1	31,8	28,6	34,3	38,5	36,9	40,1
Total hors hydrocarbures	16,9	22,4	22,6	24,7	28,5	27,3	32,5
Total ind. manufacturières	15,6	20,7	20,7	22,6	27,7	25,8	31,0

Branches	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
b. Eau énergie	36,3	39,8	47,1	55,3	64,4	73,5	84,5	32,3
c. Hydrocarbures	65,2	66,6	76,7	90,3	77,9	79,2	90,9	100,7
e. Mines et carrières	64,9	67,1	72,1	79,7	85,5	92,7	92,1	82,1
f. ISMME	27,0	28,9	37,5	49,5	56,0	70,5	79,0	56,3
g. Matériaux de construction	34,4	47,1	62,6	70,1	73,3	74,0	90,8	90,8
i. Chimie, caoutchouc	41,0	48,4	52,2	42,5	52,1	38,4	63,4	73,6
j. Industrie agro-alimentaire	62,4	65,6	66,8	64,7	72,2	78,6	82,0	90,0
k. Industries textiles	33,7	31,4	37,3	42,3	43,7	56,4	70,7	73,1
l. Cuir et chaussures	43,8	44,7	52,7	58,9	63,8	76,0	87,3	90,9
m. Bois, papiers, polygraphie	42,1	47,1	51,7	55,5	57,2	73,4	83,0	93,4
n. Industries diverses								
Total général	45,6	48,4	56,6	65,1	65,6	71,7	81,9	91,7
Total hors hydrocarbures	36,5	39,9	47,2	53,4	59,7	68,7	78,3	87,5
Total ind. manufacturières	34,5	37,5	44,3	50,1	57,6	67,5	79,2	86,1

Branches	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
b. Eau énergie	100,0	112,1	119,6	128,3	139,3	145,3	154,2	167,3
c. Hydrocarbures	100,0	100,0	105,1	109,0	11,2	114,4	120,0	122,7
e. Mines et carrières	100,0	106,4	113,2	109,4	104,4	106,1	108,6	99,0
f. ISMME	100,0	105,0	110,1	106,3	101,8	86,9	85,4	80,9
g. Matériaux de construction	100,0	105,3	108,6	114,6	115,7	112,9	11,0	109,9
i. Chimie, caoutchouc	100,0	104,2	118,6	120,9	123,9	128,0	125,8	122,0
j. Industrie agro-alimentaire	100,0	103,2	114,0	117,3	118,9	115,6	118,4	120,5
k. Industries textiles	100,0	99,3	96,3	91,2	83,0		90,7	91,2
l. Cuir et chaussures	100,0	104,0	103,1	96,8	89,4		94,5	73,7
m. Bois, papiers, polygraphie	100,0	105,7	112,1	105,1	100,1	114,6	127,1	107,8
n. Industries diverses	100,0	81,0	92,2	91,2	73,8	79,9	51,4	29,9
Total général	100,0	102,7	107,9	108,7	108,1	106,0	108,9	107,7
Total hors hydrocarbures	100,0	104,3	109,6	108,6	106,2	101,0	102,3	98,7
Total ind. manufacturières	100,0	103,2	108,8	107,2	104,6	99,2	100,1	96,3

Source : ONS - Rétrospectives 1962-1991 - n° spécial, n°35, p. 43.

Il semble que le même constat peut être fait à l'échelle mondiale, la production des IAA progressant pratiquement partout à un rythme soutenu, systématiquement supérieur à celui des autres industries. L'explication résiderait dans le fait que malgré sa faible participation relative à la création de richesses, il s'agit d'un secteur vital de l'activité économique qui a toujours nécessité interventions et soutiens de la part des pouvoirs publics, notamment en période de crise.

En Algérie, les IAA ont bénéficié d'une demande alimentaire à forte croissance liée entre autres à l'accroissement démographique, à l'importance des dépenses consacrées à l'alimentation (plus de 50 % des dépenses totales des ménages) et à une politique de soutien étatique des prix à la consommation des produits alimentaires de base. Pour faire face à cette demande, des investissements colossaux ont été consentis par l'Etat dès le début des années soixante-dix, soit pour renouveler et moderniser les équipements déjà en place, soit pour élargir le capital technique installé.

Le taux d'utilisation des capacités de production a toujours été plus élevé dans les IAA que dans les autres industries, ce taux dépassant parfois les 100 % dans les branches dites «stratégiques» comme les semouleries-minoteries, les huileries, les sucreries. Même en 1992, année de crise exacerbée, il a été estimé globalement à 73 % et a même atteint les 90 % dans les semouleries et minoteries.

2. La contribution des IAA à l'emploi industriel

La croissance de l'emploi dans les IAA a naturellement accompagné la progression, de type extensif, de la production du secteur. La répartition par activité industrielle hors hydrocarbures au 31.12.91 (tableau 9) indique que 20 % des 503 342 emplois existants, non compris les propriétaires et les aides familiaux pour le secteur privé, sont fournis par les IAA¹¹. Ceci représente un nombre d'employés s'élevant à 101 926, dépassé seulement par le secteur des ISMME (142 253 salariés, soit 28 % de l'ensemble). Cette contribution est appréciable pour le secteur public national (18 % de l'ensemble), mais elle l'est encore plus pour le secteur privé (34,3 % de l'ensemble).

Tableau 9. Répartition de l'emploi par NSA et par secteur juridique en 1991

NSA	Intitulé des secteurs d'activité	Public national	%	Public local	%	Privé + 20	%	Privé - 20	%	Total	%
02	Eau et énergie	35 437	10	4 778	14	0	00	0	00	40 215	08
05	Mines et carrières	9 932	03	945	03	165	01	1 680	02	12 722	03
06	ISMME	125 037	34	5 799	17	5 593	18	5 824	09	142 253	28
07	Mat. de construction	27 950	08	12 086	36	3 093	10	7 007	10	50 136	10
09	Chimie caoutc. plastiques	24 944	07	1 083	03	3 862	12	2 312	03	32 201	06
10	Agro-alimentaire	66 713	18	1 168	03	4 674	15	29 371	43	101 326	20
11	Text. bonnet. et confec.	41 815	11	1 080	03	6 033	19	11 678	17	60 606	12
12	Cuirs et chaussures	11 213	03	0	00	2 862	09	2 981	04	17 056	03
13	Bois, liège, papier	24 444	07	6 656	20	2 885	09	5 173	08	39 158	08
14	Industries diverses	2 977	01	124	00	1 993	06	1 975	03	7 069	01
	Total	370 462	100	33 719	100	31 160	100	68 001	100	503 342	100
	Part de SJ dans le total	73,60		6,70		6,19		13,51		199,99	

Source : Données sur l'activité ind. 1991

Le tableau montre par ailleurs que le secteur public national est le principal fournisseur d'emplois industriels, avec 73,6 % du total. Cela est vrai pour toutes les industries et notamment pour les IAA dont les deux tiers des effectifs sont occupés par les 26 entreprises agro-alimentaires du secteur public national. On comprend ainsi toute l'importance socio-économique de ce secteur juridique en tant que créateur d'emploi et distributeurs de revenus, ainsi que l'âpreté des luttes actuelles autour de sa «restructuration».

La taille des entreprises agro-alimentaires, obtenue en calculant le nombre d'emplois par entreprise, est globalement réduite. Elle se situe en moyenne à 13,3 en 1991, contre 86,6 emplois par entreprise agro-alimentaire en France par exemple (1993). Mais cette taille passe à 458,8 emplois si l'on exclut les entreprises quasi-artisanales de moins de 20 salariés, tandis que les 26 entreprises publiques nationales apparaissent comme des entités géantes employant plus de 2 500 travailleurs salariés en moyenne. A titre d'exemple, les cinq ERIAD, entreprises nationales de semoulerie-minoterie, emploient chacune 5 400 travailleurs, en moyenne en 1990.

Retenons enfin qu'en 1991, l'emploi dans les IAA, tous secteurs juridiques confondus, est formé à 70,3 % d'agents d'exécution contre 21,8 % d'agents de maîtrise et 7,8 % de cadres, que 54 % du personnel du secteur public national est productif (contre 46 % dans l'administration) et que le personnel féminin de ce même secteur n'excède pas les 6 % du total des salariés.

3. Le couple agriculture - IAA

Les IAA ont été définies comme des industries transformant des produits essentiellement d'origine agricole à des fins alimentaires. Cela suppose qu'elles entretiennent des relations privilégiées avec l'agriculture. Il convient alors d'examiner ce que représente le couple agriculture-IAA au sein de l'économie nationale.

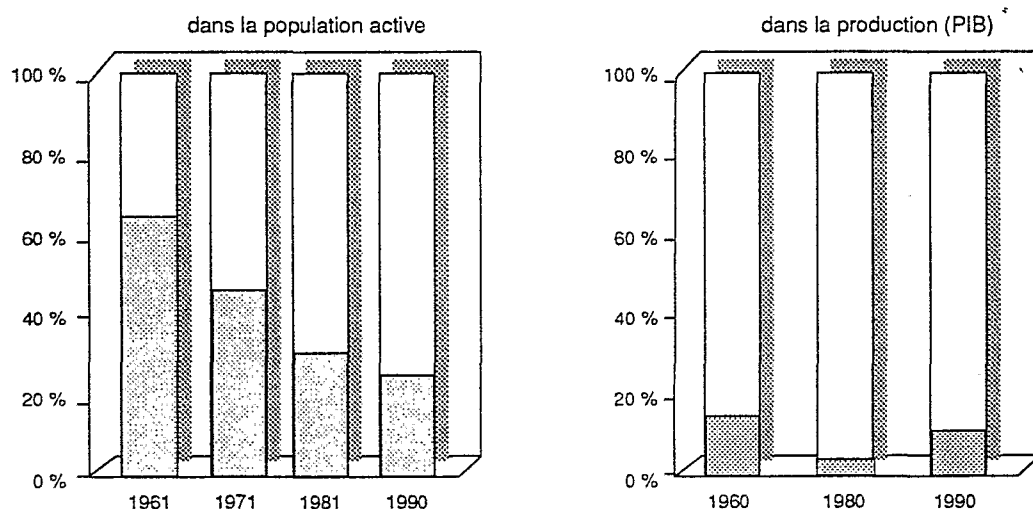
Les manuels d'Economie agro-alimentaire admettent, au regard de l'expérience historique des pays aujourd'hui industrialisés (pays occidentaux et nouveaux pays industrialisés) que la part relative de l'agriculture a tendance à baisser au cours du processus d'industrialisation. Il en est ainsi du fait que la production en valeur par agriculteur (productivité du travail) est très inférieure à celle des ouvriers dans l'industrie et les services. La théorie dite «des trois secteurs» (C. Clark, J. Fourastié) a mis en exergue ces processus en faisant prévaloir l'idée du déclin continu de l'agriculture dans l'économie au profit de l'industrie, puis des services.

Un auteur, G. Gherzi, résume ainsi ces processus : «On assiste avec la croissance économique à une diminution relative du poids de l'agriculture au sein de l'économie globale. Les indices de ce déclin relatif sont nombreux. En premier lieu, le nombre de travailleurs en agriculture décroît en pourcentage de la population active totale. Parallèlement, la participation de l'agriculture au PIB se réduit de façon importante, la part des dépenses alimentaires décroît dans l'ensemble des dépenses globales des ménages, enfin, la part de l'agriculture dans la valeur finale des produits alimentaires décroît¹².»

Qu'en est-il du cas algérien ? Il faut noter en premier lieu le poids relatif important et grandissant du couple agriculture - IAA dans le PIB total : 19,5 % en 1989 contre 15,1 % en 1986. Ceci tient à la place qu'occupe l'agriculture dans l'ensemble : si, au cours des années soixante-dix sa part relative a effectivement baissé assez sensiblement, le produit agricole est en hausse depuis 1980 et se situe actuellement entre 13 et 16 % du PIB selon les sources, alors qu'il n'excède pas les 5 % du PIB total dans les pays industrialisés.

De même, si on note une régression sur le long terme de la part relative de l'agriculture dans l'occupation de la population active totale (60 % en 1962, 40 % en 1970, 30 % en 1980), il est tout aussi vrai que ce secteur demeure encore aujourd'hui le premier fournisseur d'emplois productifs. La population occupée dans l'agriculture se situerait entre 1,1 million à 1,2 million de travailleurs actuellement, selon les sources et représenterait donc entre 22 et 25 % de la population totale occupée (administration comprise), contre moins de 4 % dans les pays industrialisés.

Part de l'agriculture algérienne



Source : Medagri, CIHEAM-IAM de Montpellier, 1993.

Enfin, les «enquêtes nationales de consommation» successives réalisées depuis l'indépendance (1967, 1980, 1988) n'indiquent aucun recul significatif de la part relative de la consommation alimentaire dans le budget du ménage moyen depuis 1967. Son niveau est demeuré tout au long de cette période au-dessus de 50 % des dépenses totales et a dû très probablement augmenter depuis la dernière enquête (1988) consécutivement à la détérioration des conditions de vie des ménages. La tendance est donc à la reproduction plus qu'à une modification sensible du modèle de consommation alimentaire traditionnel.

La théorie des trois secteurs est d'autant plus inadaptable au cas algérien que les relations entre agriculture et IAA qu'elle saisit y sont de nature toute différente : le caractère extraverti de l'économie algérienne fait que les IAA entretiennent davantage de relations avec les agricultures du Nord industrialisé qu'avec l'agriculture locale.

Au total, les évaluations chiffrées de son système agro-alimentaire, pour autant qu'elles soient suffisamment fiables, laissent apparaître une économie algérienne dont les caractéristiques structurelles sont plus que jamais typiques du sous-développement économique et social et qui s'apparente très peu aux critères d'une économie en voie d'industrialisation.

Par ailleurs, le dynamisme apparent des IAA dont nous avons fait état ne signifie nullement que l'appareil de transformation mis en place au cours de la décennie soixante-dix est efficace, performant et compétitif. Ce dynamisme résulte moins de performances économiques propres à ces industries qu'à une impulsion externe liée au soutien systématique de l'Etat et visant à garantir l'approvisionnement régulier des marchés et l'accès facile de la population aux denrées alimentaires de base. De ce fait, la «croissance» du secteur ne préjuge en rien de sa capacité à s'autofinancer et à s'auto-réguler. Nous verrons plus loin que les IAA dépendent au contraire quasi-exclusivement de la manne financière étatique mise à leur disposition pour financer les diverses importations nécessaires à leur fonctionnement. Cette situation, associée à la désorganisation de l'agriculture, explique que l'Algérie ait évolué rapidement vers un déficit alimentaire absolu qui se manifeste au double plan nutritionnel (déséquilibre qualitatif de la ration alimentaire) et économique (déséquilibre de la balance agro-alimentaire).

Il reste à aborder maintenant la structuration interne des IAA. Si elles ont été traitées jusque là comme un ensemble homogène, celles-ci se caractérisent en fait par une grande diversité des activités et des produits, des filières, des structures de production et d'échanges, des techniques adoptées. Une analyse plus fine nécessite que soient ordonnés ces différents éléments pour pouvoir rendre compte de la dynamique réelle des IAA en Algérie.

II – La structuration interne des IAA

1. Un problème de définitions

L'évaluation et l'analyse des diverses activités de transformation agro-alimentaire en Algérie se heurtent à un obstacle de taille lié à l'anachronisme de la nomenclature retenue par les services statistiques officiels pour repérer l'ensemble des produits, des branches et des secteurs industriels. Celle en usage actuellement distingue :

- ☐ la nomenclature des activités et des produits (NAP) qui fournit la liste de tous les produits ayant subi localement une transformation industrielle ;
- ☐ le résumé de ces produits regroupés en 99 branches d'activité (NAPR) ;
- ☐ le regroupement de l'ensemble des branches en une nomenclature des secteurs d'activité (NSA) subissant elle-même une double classification :
 - la NSA à 17 postes où l'industrie est éclatée en biens intermédiaires, biens d'équipements et biens de consommation ;
 - la NSA à 22 postes qui tient compte de la destination des produits et qui éclate les différentes activités par nature : industries textiles, des matériaux de construction, agro-alimentaires, etc.

Or cette classification est maintenant très ancienne. Reprise de la nomenclature française d'activités et de produits de... 1973, elle a été publiée au Journal Officiel en 1980 (décret du 13 mai 1980) et demeure

en vigueur à ce jour. N'ayant pas intégré les transformations (structurelles, institutionnelles) subies par le secteur industriel, elle souffre d'un réel anachronisme qui n'a pas manqué d'attirer l'attention des Responsables des services statistiques. Ces derniers ont engagé, depuis peu, des efforts d'adaptation de cette vieille nomenclature aux normes internationales (notamment européennes) dans le sens d'une plus grande homogénéisation, de manière à rendre possible – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – les comparaisons internationales. Il semble que la première étape retenue est l'élaboration d'une nomenclature maghrébine et que les travaux en vue de la concrétisation de cet objectif sont assez avancés.

La nomenclature actuellement en vigueur intègre au sein des IAA (désignées NSA10) les onze (11) branches d'activité indiquées au tableau 10.

Tableau 10. Nomenclature des activités et des produits agro-alimentaires

NAPR	Intitulé de la branche	Intitulé des produits de la branche
53	Industries des tabacs manufacturés et des allumettes	- Cigarettes (brunes, blondes) - Tabacs à priser - mâcher - Allumettes
54	Fabrication de corps gras	- Huiles alimentaires - Margarines - Huiles industrielles
55	Travail des grains	- Semoule (blé) - farine - Pâtes alimentaires - Biscuits - Couscous - Produits de maïs - Pains et assimilés - Aliments infantiles
56	Industrie du sucre	- Sucre conditionné - Mélasse de sucre
57	Fabrication de boissons alcoolisées	- Bières - Distillerie d'alcool éthylique
58	Fabrication de boissons non alcoolisées	- Boissons gazeuses - Eaux minérales - Sirops
59	Industrie du lait	- Lait pasteurisé - Autres dérivés du lait - Fromages - Beurre et <i>smen</i>
60	Fabrication des conserves de viande et de poissons	
61	Fabrication des conserves de fruits et légumes	- Concentré de tomate - Jus de fruits et nectars - Confitures - Conserves de légumes
62	Fabrication de produits alimentaires non compris ailleurs	- Levures - Confiseries, chocolateries - Condiments - Café torréfié, potages, glace hydrique
63	Fabrication de produits pour l'alimentation des animaux	- Aliments du bétail - Condiments minéraux vitaminés

Source : ONS.

En attendant les adaptations nécessaires, le repérage de certaines difficultés liées à cette identification permet de relativiser les données chiffrées sur les IAA :

- ❑ L'industrie des tabacs et allumettes ne peut manifestement pas être comptée parmi les activités agro-alimentaires stricto sensu qui se limitent aux denrées comestibles, à l'exclusion de tous les produits d'origine agricole, mais à usage non alimentaire : tabac, mais aussi textiles à fibres naturelles, bois, fleurs... De même rien ne justifie le classement de la fabrication d'aliments pour animaux, dont on rappelle qu'elle a pris un important essor dans les années quatre-vingt, parmi les «industries agro-alimentaires». En effet, il s'agit d'une activité située en amont des activités agricoles et d'élevage et non pas en aval. Elle devrait donc figurer plutôt parmi les industries de «l'agro-fourriture», les marchés clients de cette branche étant constitués par les éleveurs-producteurs de viandes bovines et ovines notamment.

- ❑ En revanche, la fabrication des produits animaux (NAPR 60), du reste très difficile à chiffrer en raison du poids du secteur privé lui-même très peu connu statistiquement, n'apparaît pas dans certaines publications de l'ONS où ne figurent que «les fabrications de conserves de viandes et de poissons» (NAPR 61). Pourtant, la NAPR 60 réapparaît dans le tableau des entrées-sorties (années 1989) du même organisme sous l'appellation : «Viandes et conserves de viandes et poissons».
- ❑ Enfin, les huiles d'olive et conserves d'olives d'une part, les produits vinicoles d'autre part, ont disparu de l'inventaire des branches des IAA.

Ces exclusions indues, non précédées de notes explicatives, participent en fait d'une logique qui consiste à privilégier non pas la fonction alimentaire, mais un découpage institutionnel arbitraire qui consiste à intégrer aux industries agro-alimentaires les seules activités sous tutelle du Ministère de l'industrie et à exclure ainsi pratiquement celles relevant du Ministère de l'agriculture.

En l'absence de critères objectifs, sûrs et admis par tous, d'identification et de classement, il nous faut bien accepter de prendre en considération la classification retenue par l'ONS, en espérant que le travail de recomposition en cours aboutisse rapidement, afin de faciliter une meilleure appréciation de la réalité présente du secteur.

2. Le poids relatif des branches : la prééminence de l'industrie céréalière

L'importance chiffrée des différentes branches constitutives des IAA apparaît à travers les principaux indicateurs économiques usuels : le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, les emplois... Les branches seront présentées par ordre d'importance.

A. L'industrie des céréales

Elle est l'une des plus anciennes industries alimentaires en Algérie et occupe une place de choix dans le secteur par son chiffre d'affaires (évalué entre 7 et 9 milliards DA en 1990, soit quelques 35 % de l'ensemble des IAA), mais aussi par la densité impressionnante de son réseau de distribution qui compte plus de 1000 dépôts de vente et plus de 2 500 unités de transport¹³.

Dans ces activités prédomine la semoulerie-minoterie avec plus de 90 % du chiffre d'affaires total de la branche. Le volume de production correspondant est de l'ordre de 27 millions de quintaux en 1991 pour des capacités totales de trituration des blés estimées à 113 000 q/jour (36 millions de q) pour la même année. Le tableau 11 indique l'évolution des capacités et production de semoule, farine, pâtes alimentaires et couscous depuis 1986.

Tableau 11. Capacités et production réelle des dérivés des céréales (1986-1991)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Capacités installées						
quintaux de B.D./jour	54 800	57 800	57 800	59 800	59 800	59 800
Production de semoule						
10 ³ quintaux/an	12 869	13 520	14 034	13 880	13 737	13 740
Capacités installées						
quintaux de B.T./jour	48 200	51 200	51 200	53 200	53 200	53 200
Production de farine						
10 ³ quintaux/an	10 467	11 346	11 846	12 340	12 139	12 430
Pâtes alimentaires						
10 ³ quintaux/an	905	942	968	1 012	990	990 *
Couscous						
10 ³ quintaux/an	166	168	138	192	187	141

* estimation
Source : A. Bencharif (1992)

- ❑ La deuxième position est occupée par la fabrication de pâtes alimentaires et couscous avec une production qui varie depuis 1986 entre 1,1 et 1,2 million de quintaux par an. Enfin, la fabrication de pain industriel, de biscuits et de la viennoiserie vient en troisième position avec un tonnage de l'ordre de 50 000 q en 1990.

Cette industrie fonctionne essentiellement avec des blés importés ayant nécessité une enveloppe de l'ordre de 345 millions US\$ en 1990-91. La part de la production nationale de blés (dur et tendre) destinés à la trituration n'a représenté que 12 % du potentiel de transformation en place.

B. L'industrie du lait

Elle est la deuxième industrie agro-alimentaire nationale par son chiffre d'affaires (3 milliards DA, soit 17 % de l'ensemble des IAA) et par ses effectifs (9 % du total, soit quelques 9 000 travailleurs). Ses activités concernent cinq principaux produits : lait pasteurisé, yaourts, crèmes, fromages et beurre.

Cette industrie fonctionne également par le recours aux importations : en 1990, il a été importé 127 000 tonnes de poudre de lait et de matières grasses, de lait anhydre (MGLA), soit l'équivalent de 1 300 000 tonnes de lait, pour une valeur de l'ordre de 278 millions US\$. Mais la satisfaction des besoins locaux a nécessité la même année l'importation d'une quantité supplémentaire de 130 000 t de lait en poudre entier (type LAHDA) revendu en l'état par l'entreprise nationale de distribution ENAPAL pour le compte de l'Etat¹⁴. L'enveloppe financière totale correspondant à ses importations de lait s'élève à 560 millions de dollars (1993). Le tableau 12 indique l'évolution de ces importations depuis 1986.

Tableau 12. Importations de lait (1986-1990)

	Produits laitiers frais					Poudre de lait				
	1986	1987	1988	1989	1990	1986	1987	1988	1989	1990
Quantités (milliers t)	148,8	99,3	91,7	105	129,3	62,6	89	116,7	116,4	127,2
Valeur millions DA	384,2	843,3	863	1 785	2 705	330,9	397,9	964	1 607	1 799
Prix moyen DA/kg	5,61	8,49	9,41	17	20,97	5,28	4,47	8,26	13,80	14,14

Source : les offices du lait

En 1992, les importations totales de lait s'élevaient à 500 millions de US\$, ce qui représente le quart de la facture alimentaire de l'Algérie à cette date. Notons enfin que la production nationale de lait cru est estimée à 1 300 000 t par an. De cette quantité, 80 à 100 000 t à peine (3 %) sont collectés pour les besoins des Offices du lait. Le reste va à l'autoconsommation.

C. L'industrie des huiles de graines

Avec un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard Da (8 %) et un nombre d'emplois de 7,4 % de l'ensemble des IAA, elle est la troisième industrie agro-alimentaire. Elle se limite pour l'essentiel au raffinage d'huiles brutes importées (capacité totale de 400 000 t par an); les activités de trituration de graines ayant totalement disparu depuis 1982-83. S'y ajoute la fabrication de savons de ménage (183 960 t par an), savons de toilette (46 355 t), margarine et graisses végétales (26 280 t). Les importations de matières nécessaires à ces activités s'élèvent à quelques 200 millions US\$ actuellement.

E. L'industrie du sucre

Elle réalise un chiffre d'affaires de même importance que celui de l'industrie des huiles (1,5 milliard DA), mais sa contribution à l'emploi est beaucoup plus faible, de l'ordre de 2,8 % de l'ensemble. Les capacités de production installées se limitent, là aussi, au raffinage de sucre roux importé dans sa totalité (297 000 t par an, pour une valeur de 53 millions US\$ en 1990), ce qui permet à l'industrie sucrière de rendre disponible quelques 220 000 t de sucre blanc.

Comme pour les graines oléagineuses, la culture de la betterave a rarement dépassé le stade de l'expérimentation. De ce fait, le traitement local de la betterave (300 000 t par an, soit une production annuelle de 30 000 t de sucre blanc) est arrêté totalement en 1983, à la suite de la cessation de la culture betteravière dans les périmètres de Annaba (1981) et du Haut-Chelif (1983).

Les 220 000 t de sucre blanc livrées actuellement par l'industrie ne représentent que 26 % des disponibilités totales estimées à 850 000 t. L'Algérie importe donc quelques 630 000 t de sucre par le biais de l'ENAPAL. La «facture sucrière» totale se monte à 320 millions de dollars (en 1993).

Ainsi, les quatre branches citées (dérivés des céréales, produits laitiers, huiles de graines et sucre) représentent le «noyau dur» des IAA nationales. Elles totalisent 68 % du chiffre d'affaires et 45 % des emplois du secteur. Elles occupent dans le même temps les premiers postes d'importation avec 70 % environ de la facture alimentaire totale.

Parmi les autres industries importantes, il convient de signaler :

- ❑ La conserverie de fruits et légumes qui réalise (en 1990) un chiffre d'affaires de 1,2 milliard DA, soit 6,25 % de l'ensemble des IAA et emploie 5,7 % de l'effectif total. L'activité de cette branche est dominée par la fabrication de double concentré de tomate obtenu soit à partir de l'importation de triple concentré de tomate (TCT), soit à partir de la transformation de la tomate industrielle locale. La production de cette dernière est concentrée dans quatre wilayas (départements) de l'est du pays : Annaba, Skikda, Tarf et Guelma. A cette activité s'ajoute la production de jus de fruits et nectar, de confitures et de conserves de légumes¹⁵.

Cette branche a pour particularité la trop faible utilisation des capacités installées, en raison à la fois de la rigidité de l'offre agricole (tomate industrielle, fruits et légumes divers) et de la concurrence exercée par le marché du frais, les conserveries ne recevant des tonnages importants qu'en pleine saison, lorsque le marché du frais tend à être saturé.

- ❑ La fabrication de boissons non alcoolisées (eaux minérales et sodas) dont le chiffre d'affaires dépasse actuellement le milliard DA pour une quantité produite de près de deux millions d'hectolitres par an. Un autre milliard DA est réalisé par la branche dans la fabrication de boissons alcoolisées (liqueurs et bières).

3. L'importance relative des secteurs juridiques : l'hégémonie du secteur d'État

A. Dans le domaine agro-alimentaire comme dans les autres activités industrielles, les entreprises les plus importantes appartiennent, à ce jour, au secteur d'État. Celui-ci englobe pour l'essentiel, les activités de transformation de produits de base (produits céréaliers, sucre, lait et huiles), sans compter sa présence dans d'autres branches agro-alimentaires : produits carnés, conserverie...) ainsi que le contrôle qu'il exerce directement sur la commercialisation-distribution d'une large gamme de denrées importées et vendues en l'état, telles les semoules et farines, les laits, sucres et huiles raffinés, beurre, margarine, café, thé...

Après la «restructuration organique et financière» intervenue au début des années quatre-vingt, les neuf (9) sociétés d'État du secteur agro-alimentaire ont éclaté en 25 entreprises de taille plus modeste, avec une déconcentration géographique plus grande et une spécialisation plus poussée.

Le tableau 13 donne la liste de ces entreprises, à laquelle il faut ajouter l'Entreprise nationale des industries alimentaires (ENIAL), chargée à la fois de l'importation des semoules et farines (dont elle détient encore le monopole) et de la promotion de la fabrication locale des équipements destinés aux IAA.

Tableau 13. Les entreprises agro-alimentaires publiques

Nom ou raison sociale	Sigle	Adresse	C. géo.	NAPR	NSA
Ense indus. aliment. céréal. dérivés Alger	ERAD Alger	28, av. Colonel Bougara el Harrach	1613	55	10
Ense indus. aliment. céréal. dérivés SBA	ERAD SBA	63, av. Aissat Idir Sidi Belabès	2201	55	10
Office rég. lait prod. laitiers du centre	ORLAC	1, Plc Hammadouche Slimane H. Dey	1617	59	10
Office rég. lait prod. laitiers de l'Ouest	OROLAIT	Zon. Usto llot 27, BP 9152 Oran	3103	59	10
Office rég. des viandes du Centre	OREVIC	Haouch Saada Birtouta	0909	60	10
Ense des eaux minérales algérois	ENAL	21, rue Bellouchat Mouloud H. Dey	1617	57	10
Sté nle des tabacs et allumettes	SNTA	40, rue Hocine Nouredine S. Mhamed	1602	53	10
Ense des eaux minérales de Saida	EMIS	Rte de Tiaret BP 153 Saida	2001	58	10
E N de jus et conserves alimentaires	ENAJUC	Zin Ben Boulaid Blida	0901	61	10
E N du sucre	ENASUCRE	BP 127 Khenis Miliana	4404	56	10
Office national de la datte	OND	Cit. 1000 Logements Biskra	0701	61	10
Ense indus. aliment. céréal. dérivés Constne	Eriad Constantine	La Palma Constantine	2501	55	10
Office régional aviculture est	ORAVIE	Rte de Constantine BP379 OEB	0401	60	10
Ense Indus. alim. céréal. et dérivés de Tiaret	Eriad Tiaret	1, rue Ahmed Haarouf Tiaret	1401	55	10
Office régional produits oléicoles de l'Est	OREPO	Rte de Constantine	2501	54	10
Office régional aviculture Centre	ORAC	Qrt Takbou Ain Dheb Medea	2601	60	10
Office national des aliments de bétail	ONAB	4, ch de Kouba gue Const.	1626	63	10
Office régional produits oléicoles de l'Ouest	ORPO	Av. de la Révolution Es Senia	3105	61	10
E N des corps gras	ENCG	13, Av. Sayed El Ouali Mustapha	1601	54	10
Ense indus. aliment. céréal dérivés Sétif	ERAD Sétif	8, rue Bahri Khier BP 471 Sétif	1901	55	10
Office régional des viandes de l'Est	ORVE	Cit 1600 Logts el Khroub	2506	60	10
Ense des eaux minérales Batna	EMIB	Cit. Adm bloc 5 BP 336 Batna	0501	57	10
Office régional des viandes de l'Ouest	ORVO	Zhun Usto llot27 BP9376 Oran	3101	60	10
Office régional aviculture Ouest	ORAVIO	Rte du port Mostganem	2701	60	10
Office régional du lait et produits laitiers	ORELAIT	BP 71 El Hadjar ville	2303	59	10

Source : ONS.

Ces entreprises sont toutes de grande taille, au regard de leur chiffre d'affaires et de leurs effectifs : elles emploient en moyenne 2 880 travailleurs salariés, certaines d'entre elles dépassent même les 5 000 travailleurs. Malgré l'évolution en cours vers une plus grande libéralisation de l'économie, elles exercent encore aujourd'hui un monopole total (ENASUCRE, ENCG) ou quasi-total (ERAD, ONAB, Offices du lait) sur les activités qui relèvent de leur créneau.

La plupart des entreprises agro-alimentaires d'Etat sont placées sous la tutelle du Ministère de l'industrie.

1. L'industrie céréalière et dérivés s'est constituée à partir de la nationalisation et du regroupement en 1964 des unités de production privées existant en Algérie au lendemain de l'indépendance. Le monopole de leur exploitation a été confié à la Société nationale des semoules et pâtes alimentaires (SN SEM-PAC) créée en mars 1965. Depuis 1983, la SN SEMPAC a éclaté en cinq «entreprises régionales des industries alimentaires cérésières et dérivés» (ERAD) implantées à Alger, Constantine, Sétif, Sidi bel Abbès et Tiaret. Celles-ci détiennent la quasi-totalité des capacités nationales de trituration des blés estimées aujourd'hui (1994) à 54 millions de quintaux par an.

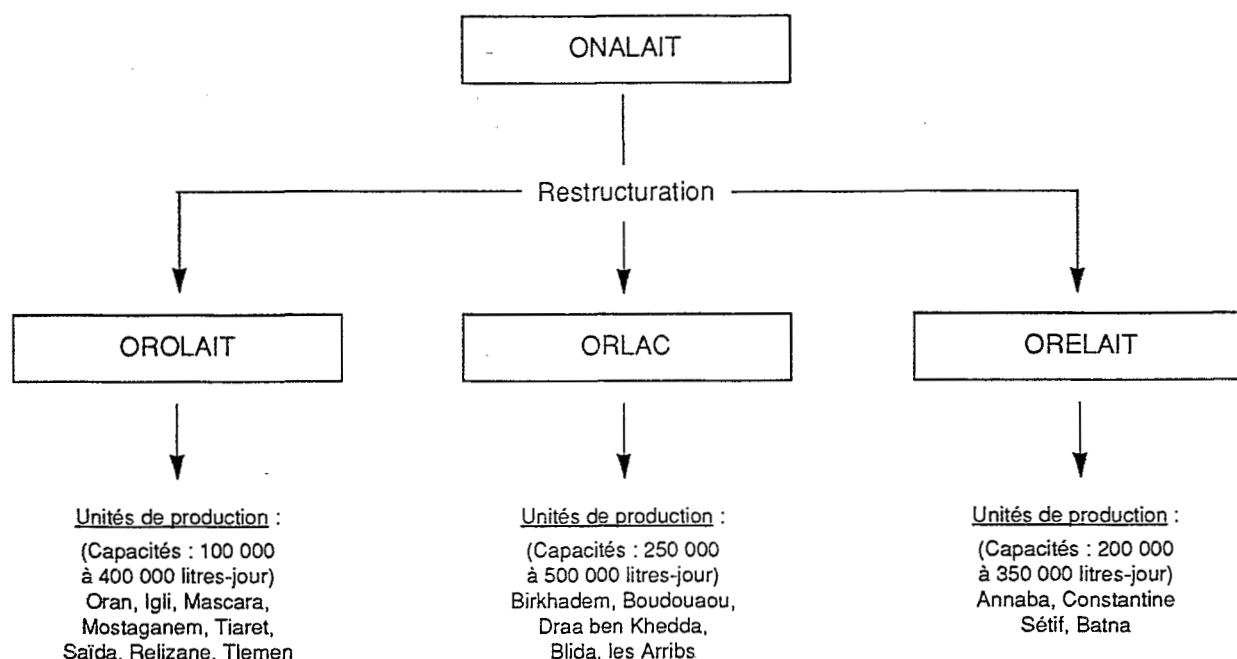
Les unités de production concernées sont considérées comme des unités relativement modernes de grandes dimensions. Elles sont aussi assez diversifiées, surtout en ce qui concerne ERAD-Sidi Bel Abbès, ERAD-Alger et ERAD-Constantine : à côté de leurs productions principales (semoules, farines, pâtes alimentaires et couscous) se développent les productions de biscuits, chocolat, pain industriel et viennoiserie, levure, amidon, glucose et dextrine.

Notons enfin que les parts de marché se partagent à peu près de façon égale entre les cinq entreprises et que la structure de l'emploi en leur sein, similaire à celle de la branche des IAA dans son ensemble, montre une prépondérance de la catégorie des «exécutants» (plus de 60 %), contre 30 % des effectifs pour la catégorie «maîtrise» et 6 à 8 % pour la catégorie «cadre»¹⁶.

Le monopole étatique de la branche s'exerce aussi sur l'importation de semoules et farines par l'ENIAL et sur l'importation de blé dur et blé tendre par l'OAIC (Office d'importation et de collecte des céréales).

En dehors de la centaine d'unités de production appartenant aux cinq entreprises d'Etat, il subsiste quelques moulins artisanaux privés réalisant à peine 5 % du chiffre d'affaires de la branche et fonctionnant pour l'autoconsommation.

2. Les trois Offices régionaux du lait sont issus, également en 1983, de la restructuration de l'Office national du lait (ONALAIT) créé le 20 novembre 1969. Leur activité principale, sinon exclusive, tourne autour de la recombinaison du lait en poudre importé et de la mise en marché du lait et des sous-produits obtenus. Les dix-sept unités de production en charge de cette activité sont ainsi réparties entre les trois Offices¹⁷.



Par le biais de ces entreprises et unités, mais aussi par les importations de lait en poudre et laits infantiles assurés par l'ENAPAL, l'Etat contrôle actuellement près de 70 % des approvisionnements du marché en laits.

3. Jusqu'en 1982-83, une même société nationale, la SOGEDIA (Société nationale de gestion et de développement des industries alimentaires) contrôlait, pour le compte de l'Etat, trois autres activités importantes du secteur alimentaire : les corps gras, le sucre et les conserves auparavant gérées par trois sociétés distinctes :

- ☐ la Société nationale des corps gras (SNCG) ;
- ☐ la Société nationale de gestion et de développement des industries du sucre (SOGEDIS) ;
- ☐ la Société nationale des conserveries (SOALCO).

A partir de 1982-83, la SOGEDIA est à son tour touchée par la vague de restructurations des entreprises d'Etat. Elle éclate alors en trois entités distinctes, donnant naissance aux trois Entreprises publiques économiques (EPE) actuelles entre lesquelles elle partage son patrimoine : l'ENCG, l'ENASUCRE et l'ENAJUC.

L'entreprise nationale des corps gras (ENCG) bénéficie depuis sa création (décret 82.453 du 11 décembre 1982) du monopole de l'Etat sur la production des huiles de graines sur le sol national et se voit confier également, dès juillet 1983, une fonction vitale de ses activités : le monopole sur les importations d'huiles brutes destinées au raffinage.

L'ENCG est jusqu'à présent la seule entreprise intervenant sur l'ensemble de la filière d'approvisionnement local en huiles de graines. Son champ d'activité s'étend à l'importation des huiles brutes (de tournesol et de colza), à leur raffinage local, mais aussi à la production de margarine, graisses végétales (MGV), savons et savonnets et valorisation des sous-produits issus de ces activités. Le raffinage des huiles brutes est, de loin, la plus importante de ces activités, réalisée au sein de neuf (9) unités de production dont la répartition géographique, les capacités de production et les quantités produites sont indiquées dans les tableaux 14 et 15.

Tableau 14. Evolution des capacités de raffinage d'huile : 1969-1988 (tonnes par jour)

Unités de production	1969	1977	Depuis 1988	Taux de croissance 1969-1989
Région Centre :				
RSA (UP1)	56	100	100	
HRSA (UP5)	60	100	165	
RMA (UP6)	100	300	300	
Total Centre	216	500	565	161,5 %
Région Ouest :				
Complexe Maghnia (UP9)	-	-	100	
HR Sig (UP2)	55	100	100	
HR Es-Senia (UP3)	32	65	190	
Total Ouest	87	165	390	348,3 %
Région Est :				
Complexe Béjaïa (UP7)	-	-	400	
Raf. Annaba (UP4)	30	100	100	
RS Béjaïa (UP8)	24	30	30	
Total Est	54	130	530	881,4 %
Total Algérie	357	795	1 485	316,0 %

Source : Documents SOGEDIA - ENCG.

En 1991, ces capacités de raffinage étaient de 435 000 tonnes par an.

Tableau 15. Activités principales ENCG par unité de production
Capacités au 31.12.1988 en tonnes par jour

Production Unités	Raffinage Huiles alimentaires	Huiles ind. de lin	Savons ménages	Savons toilette	Savons AMBAR	Margarine et GV	Bidons plast. 5l (unité)	Bidons plast. 1l (unité)	Glycérine 80 %	Glycérine distillée	Acides gras distillés
UP1	100					62					
UP2	100						21 000	32 000			
UP3	190										
UP4	100					10	21 000	32 000			
UP5	165	10	84	17					0,8	3,5	15
UP6	300		60		12,5		65 300		0,8		
UP7	400		150	50			210 000	105 000 (2l)		20,0	10
UP8	30		60	10					1,0		
UP9	100		150	50			58 000	47 000 (2l)		20,0	
Total ENCG	1 485	10	504	127	12,5	72	375 300	216 00	2,6	43,5	25

Source : Données recueillies auprès de la Direction de la Planification - ENCG.

❑ L'ENASUCRE monopolise, pour sa part, l'importation de sucre roux et son raffinage local au sein de trois unités de production situées à Guelma (Est), Mostaganem (Ouest) et El Khemis (Centre). Les capacités de raffinage de ces unités sont identiques, totalisant 297 000 tonnes de sucre roux pour une production de 267 300 tonnes de sucre blanc. Il faut y ajouter la plus ancienne usine de l'industrie sucrière, celle de SFISEF dans la plaine de Sidi Bel Abbès (Ouest), qui existe depuis 1948 mais qui a dû cesser le raffinage de la betterave dès 1966, pour se convertir à la transformation du sucre raffiné provenant de Mostaganem en sucre aggloméré (glacé ou morceaux). Sa capacité est de 15 000 tonnes par an. Enfin, l'entreprise gère deux silos portuaires, l'un à Mostaganem, dessert les usines d'El Khemis et de Mostaganem, l'autre à Annaba fournit l'usine de Guelma.

❑ Quant à l'entreprise nationale des jus et conserves (ENAJUC), elle compte actuellement 19 unités industrielles spécialisées pour la plupart (12 unités) dans la production de concentré de tomate.

B. Pour compléter ce tableau sur la prééminence de la forme d'organisation étatique prévalant encore aujourd'hui dans l'agro-alimentaire, il faut évoquer le «secteur public local», soit un ensemble d'entreprises communales ou wilayaies placées sous la tutelle des collectivités locales. Au nombre de dix (10)

en 1991, elles sont de taille très réduite, comparativement au secteur public national, avec seulement 307 millions DA de production brute et 104 millions DA de valeur ajoutée en 1991. Il semble que leur principal intérêt réside dans les emplois qu'elles créent au niveau local (1 168 travailleurs en 1991). En revanche, la gamme et le volume de leur production sont des plus modestes.

Tableau 16. Gamme et volume de production des IAA - secteur public local. 1988-1992

		Unités	1989	1990	1991	1992
41101	Pain	t	922	875	833	652
41401	Biscuiterie	t	1 028	593	678	199
42901	Eaux minérales	HI	77 192	45 515	53 125	47 839
42907	Boissons gazeuses	HI	79 318	38 933	27 239	23 237
44133	Concentré de tomates	t	3 033	3 382	16 941	11 806
45304	Vinaigre	HI	19 766	20 426	30 723	15 184
45504	Eau de fleur d'oranger	HI	1 044	1 831	4 409	2 983
45610	Aliments pour animaux (Mouwal)	t	0	1 571	1 571	1 667

Source : Données statistiques n° 190 - ONS - déc. 1993 et Annuaire de l'industrie algérienne n° 55 - ONS - 1991.

C. Qu'en est-il maintenant de la place du secteur privé dans le domaine agro-alimentaire ?

- Il n'est pas inutile de rappeler que l'investissement direct de capitaux étrangers est totalement inexistant dans le secteur agro-alimentaire comme dans tout autre secteur d'activités industriel : ni les grands groupes multinationaux ni les petites et moyennes industries n'ont été autorisés à délocaliser des capitaux sur le sol algérien. Cette restriction touche du reste aussi bien les sphères directement productives que celles de la distribution interne des produits. C'est exclusivement par le biais des circuits d'importation que les firmes étrangères manifestent leur présence en Algérie. Lorsque nous parlons de secteur privé dans l'agro-alimentaire, c'est donc du secteur privé «national» seulement dont il s'agit.
- D'autre part il faut se souvenir que, par rapport aux années soixante-dix, la décennie quatre-vingt se distingue par un début – même timide – d'ouverture vers l'investissement industriel privé, notamment dans l'agro-alimentaire. C'est en effet au cours de cette décennie que la création d'entreprises agro-alimentaires privées a été la plus forte et que la production brute de ce secteur juridique a atteint (comme en 1985, 1986 et 1987) un niveau global égal à celui du secteur public. Mais il apparaît aussi qu'en 1990 et 1991, c'est le secteur privé qui a été le plus fortement touché par la crise d'endettement et ses retombées économiques.

Tableau 17. IAA : Evolution de la production brute par secteur juridique, 1984-1991¹⁸ (millions DA courants)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Public local	104,6	42,6	38,3	37,4	35,6	78,2	90,6	307
%	1	0	0	0	0	0	0	1
Public national	11 994,8	10 785	13 057	16 060	24 517	18 550	22 215	30 135
%	99	100	100	100	100	100	100	99
Public	12 099,4	10 828	13 096	16 097,2	24 553	18 629	22 306	30 442
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Privé + 20	1 346,8	959,6	1 029,1	1 115	1 265,6	1 019,1	1 287,8	1 685
%	12	8	7	7	8	6	18	17
Privé - 20	9 636,8	10 818	14 287	15 746	14 548	17 495	5 711,1	8 098,5
%	88	92	93	93	92	94	82	83
Privé	10 983,6	11 778	15 316	16 861,7	15 813	18 514	6 998,9	9 783,5
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Total public	12 099,4	10 828	13 096	16 097,2	24 553	18 629	22 306	30 442
%	52	48	46	49	61	50	76	76
Total privé	10 983,6	11 708	15 316	16 861,7	15 813	18 514	6 998,8	9 783,5
%	48	52	54	51	39	50	24	24
Ensemble	23 083	22 605	28 421	32 958,9	40 366	37 143	29 305	40 226
%	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Annuaire de l'industrie - 1991. ONS - Coll. Statistiques n° 55.

S'il est effectivement inexistant dans des branches aussi importantes que la production de semoules et farines¹⁹, des huiles de graines et du sucre, il est d'autres créneaux que le secteur privé «national» domine très largement. C'est notamment le cas des viandes rouges, des huiles d'olive, des conserves de fruits et légumes, des activités de la pêche.

- ❑ Parmi les filières dominées par le secteur privé, celle des productions animales traditionnelles (essentiellement les viandes ovines) est la plus intéressante à relever, en raison de l'importance que revêt la consommation de la viande aux yeux de l'opinion publique et de la source indéniable de richesse que ce créneau constitue pour les opérateurs qui le contrôlent.

Si les informations chiffrées concernant la branche sont rares et peu fiables, on estime tout de même que 95 % des approvisionnements du marché sont le fait du secteur privé. Celui-ci intervient à tous les niveaux de la filière, des élevages bovins et ovins à la commercialisation, en passant par les opérations d'abattage et de découpe dans des abattoirs appartenant aux municipalités mais le plus souvent loués à des opérateurs privés.

- ❑ La filière des huiles d'olive relève également du domaine privé. Le secteur oléicole «public», déjà assez faiblement représenté auparavant, n'y a pratiquement plus d'existence depuis les «restructurations» de 1987 organisant le désengagement de l'Etat de l'agriculture (loi n° 87.19 du 8 décembre 1987). Il en a résulté évidemment un affaiblissement du poids des Offices oléicoles publics au profit des gros oléiculteurs (producteurs privés d'huiles et de conserves d'olives) et commerçants privés.

Avec plus d'un millier d'unités artisanales disséminées dans les grandes zones de production, ainsi que quelques 200 huileries modernes récemment acquises, les activités de transformation oléicole fournissent annuellement des quantités d'huiles variant entre 8 000 t et 10 000 t, auxquelles s'ajoutent quelques 6 000 t d'olives de table traitées dans des confiseries situées essentiellement à l'ouest du pays. Ces productions sont destinées entièrement au marché domestique, les exportations d'huiles et de conserves d'olives ayant cessé depuis... 1976.

- ❑ Enfin, le secteur privé domine l'activité des conserves de fruits et légumes. Avec ses 23 entreprises et ses 4 coopératives, il concurrence fortement l'entreprise publique ENAJUC. Ceci est particulièrement vrai pour le concentré de tomates dont la consommation a fortement progressé ces dernières décennies, passant de 0,4 kg de disponibilités par habitant en 1960 à 3,5 kg aujourd'hui. Les capacités de transformation du secteur privé et coopératif en 1991 s'élèvent à 102 000 t de concentré contre seulement 32 660 t pour le secteur public. De même, les 180 000 tonnes de tomates localement traitées annuellement sont, pour l'essentiel, le fait du secteur privé et coopératif.

Même si les productions d'huiles d'olive et de viandes n'y sont pas comptabilisées, le tableau 18 donne un aperçu de la gamme et des quantités produites par le secteur agro-alimentaire privé.

Tableau 18. Gamme et volume de production des IAA du secteur privé. 1989-1992

NSA 10 : Industrie agro-alimentaire			1989	1990	1991	1992
39126	Huile de lin épurée ou raffinée	tonne	3	5	1	2
41104	Pâtisserie	tonne	218	248	352	286
41401	Biscuits et gaufrettes	tonne	20 144	17 323	15 126	14 737
42110	Sucre vanillé	103 Pqt	2 286	2 118	2 102	511
42201	Levure sèche	tonne	20	50	47	0
42907	Boissons gazeuses	HL		1 034 659	575 433	555 303
42910	Sirops	HL	5 055	5 968	5 707	2 198
43107	Yaourt, lait caillé, lait acidifié	HL	12 228	13 217	6 062	4 242
43301	Fromage portions	tonne		278	1 828	423
44101	Purée, confiture et fruits au sirop	tonne	3 488	2 686	5 419	1 901
44104	Jus de fruits	tonne	7 690	11 369	8 292	6 460
44119	Olives en conserves (vertes)	tonne		148	274	268
44131	Conserves de légumes frais	tonne		1 747	1 680	1 232
44134	Tomates autrement préparées	tonne		335	188	58
44150	Conserves de légumes secs régénérés	tonne		300	305	222
44152	Autres conserves de légumes	tonne	534	2 652	1 979	2 013
44204	Autres préparations conserves de viande	tonne		62	44	0
44207	Cachir et pâtes	tonne		57	41	0
44310	Plats cuisinés	tonne	79	77	150	49
44401	Conserves de poissons	tonne	624	747	103	963
45101	Confiserie de sucre	tonne	6 791	9 137	8 485	6 827
45104	Préparation de poudres diverses	tonne	705	828	371	453
45201	Chocolats	tonne	3 378	2 742	3 264	4 027
45204	Confiserie chocolatée	tonne	280	1 049	316	317
45301	Moutarde	tonne		66	48	13
45304	Vinaigre	HL	40 580	35 933	39 839	20 879
45607	Aliment volaille croissance	tonne		1 072	817	0

Sources : Données statistiques n° 190 - ONS, déc. 1993 ; Annuaire de l'ind. alg. 1991 - ONS.

Au total, il se dégage de cette présentation une bipolarisation effective des structures internes des IAA en Algérie :

- ❑ Le secteur d'Etat détient de façon exclusive la transformation des produits alimentaires de base (produits céréaliers, lait, huile de graines et sucre), mais aussi l'importation des matières nécessaires à leur production ainsi que les circuits de leur distribution locale. Il s'agit de produits dont la disponibilité sur le marché a été convenablement assurée – du moins jusqu'en 1986-87 – grâce à la pratique des prix subventionnés, ainsi qu'à la maîtrise des circuits de leur distribution. Ainsi, certaines entreprises disposent de leurs propres circuits de distribution. C'est le cas de l'industrie céréalière et des Offices du lait. Les autres entreprises assurent la mise au marché de leurs produits à travers des circuits gérés par l'ENAPAL qui se charge également de l'importation de denrées alimentaires non produites – ou produites localement : sucre, café, thé, margarine, beurre...

A travers l'accomplissement de sa mission de «service public», le secteur d'Etat a rempli – et remplit encore – une fonction fondamentale, celle d'assurer la régulation des marchés des produits essentiels, facteur d'équilibre politique et social. Mais ce résultat s'est accompagné, comme on le verra plus loin, d'une déconnexion quasi-complète des entreprises d'Etat concernées de la production agricole locale.

- ❑ La présence du secteur privé national a été «tolérée» pour tous les autres produits considérés comme moins essentiels : deuxième transformation des céréales (boulangeries, biscuiteries, pâtisseries), fabrication de produits laitiers (fromages, yaourts, glaces...), confiseries et chocolateries, conserves et jus de fruits et légumes, pêche et conserves de poissons, boissons gazeuses...

Articulé en partie à l'agriculture locale privée, ce secteur a dû subir une politique discriminatoire d'accès aux importations et aux crédits, conformément aux orientations idéologiques du régime politique en place, visant à limiter l'accumulation du capital privé et donc la puissance économique de la bourgeoisie nationale. C'est pourquoi la présence des petites et moyennes entreprises (PME) y est prédominante²⁰. Mais paradoxalement, il a bénéficié d'une grande liberté quant à la fixation des prix de ses produits et a pu s'aménager ainsi une source d'enrichissement non négligeable.

Cette bipolarisation des IAA, mal perçue par une opinion publique dont l'attention est davantage cristallisée sur le «marché libre» des fruits et légumes et des viandes, prend la forme d'une «politique alimentaire à deux vitesses», résultant de l'orientation imprimée par l'Etat dès les premières années de l'indépendance en 1962. Nous consacrerons la troisième partie de ce travail à dégager les fondements réels d'une telle politique.



La politique alimentaire étatique, instrument de contrôle social

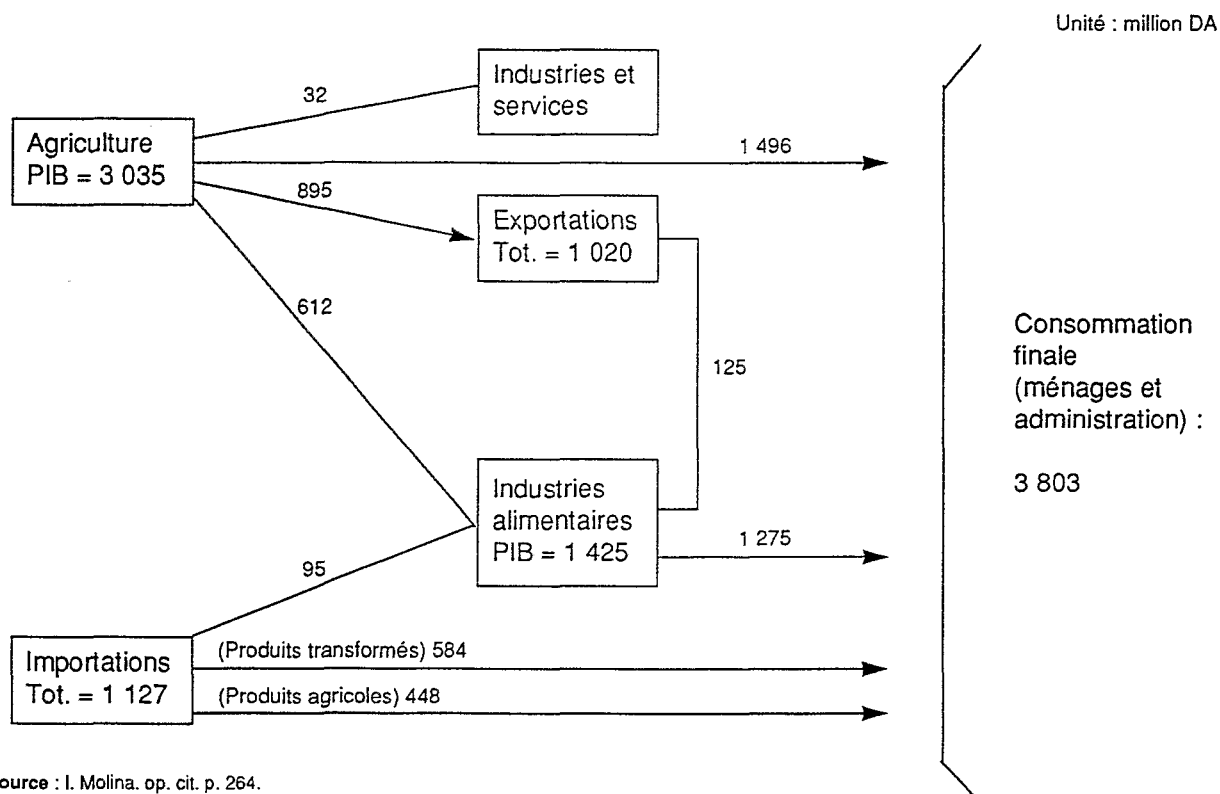
Comparée à ses voisins du Maghreb ou encore aux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, l'Algérie dispose incontestablement d'un outil agro-industriel imposant mis en place pour l'essentiel au cours de la décennie soixante-dix. Mais c'est aussi, paradoxalement, le pays où l'équilibre alimentaire est le plus fragile, au point d'apparaître comme l'un des principaux facteurs de déstabilisation actuelle de la société algérienne. Beaucoup d'observateurs considèrent d'ailleurs que les pénuries de semoules, d'huiles et de café au cours de l'été 1988 comptent parmi les causes immédiates des émeutes d'octobre de la même année.

Lever le voile sur ce paradoxe nécessite que soient mises au clair les conditions historiques d'évolution du secteur des IAA tel que nous venons de le décrire (2ème partie) et de comprendre la logique ayant gouverné les décisions et actions de l'Etat algérien, initiateur des transformations du paysage économique et social national depuis 1962, en matière d'alimentation.

I – La question alimentaire au lendemain de l'indépendance

Les écrits et les statistiques publiés au lendemain de l'indépendance témoignent du fait que l'Algérie n'était pas particulièrement confrontée à des problèmes sérieux d'approvisionnement en produits alimentaires. Les capacités en place (production locale et importations traditionnelles) étaient apparemment suffisantes face à des besoins alimentaires caractérisés par leur grande sobriété.

Une excellente étude sur les problèmes agricoles et alimentaires a pu reconstituer les flux d'approvisionnements alimentaires des ménages en 1963, sur la base de données fournies par le Ministère de l'agriculture de l'époque²¹ :



Source : I. Molina. op. cit. p. 264.

Bien évidemment, les calculs en valeur marchande sur lesquels reposaient les statistiques officielles n'étaient pas tout à fait adaptés à la réalité socio-économique de l'agriculture de l'époque où le phénomène de l'autoconsommation était assez répandu. Mais l'intérêt de ce travail de reconstitution n'est pas amoindri pour autant et des conclusions très instructives peuvent en être déduites :

- ❑ La consommation finale des ménages en produits alimentaires est estimée à 3 803 millions DA, soit 51 % de la consommation finale totale. Cette part relative correspond bien au profil des dépenses de consommation dans les pays non industrialisés dont la structure des dépenses globales est peu diversifiée. Elle aurait même été encore plus importante sans la présence de la minorité européenne aisée restée encore en Algérie. Mais il est intéressant de relever qu'elle n'a pas fondamentalement varié depuis, si l'on se réfère aux résultats des trois enquêtes de consommation réalisées en 1967-68, 1979-80 et 1988.
- ❑ La consommation alimentaire finale était composée à peu près pour moitié de produits proprement agricoles (1944 millions DA) et pour moitié de produits transformés par les industries alimentaires (1 859 millions DA). La proportion des produits transformés était donc importante et peut paraître quelque peu surestimée, étant donné le niveau de développement du pays. Elle s'expliquerait encore une fois par la présence des Européens, mais probablement aussi par un début de transformation du modèle de consommation alimentaire en milieux urbains. Elle indique en tout cas qu'en 1963, l'agriculture n'est déjà plus le seul secteur impliqué dans l'alimentation des populations. Compte tenu de la tendance générale observée dans les pays développés, cette donnée était annonciatrice du poids grandissant des IAA dans le système agro-alimentaire national en gestation et de l'importance des articulations agriculture-IAA à aménager dans la perspective d'une amélioration des conditions d'alimentation des populations.

De fait, les IAA constituent à cette époque une des branches principales des industries manufacturières algériennes. En 1962, elles regroupaient 25 % des entreprises, 24 % du total des salaires et 30 % de la production de l'ensemble des industries de transformation²². Les relations qu'elles entretiennent avec l'agriculture nationale sont assez denses puisqu'elles achètent près de 20 % du produit agricole total. Il s'agit surtout d'industries de transformation de produits végétaux, la transformation des produits animaux étant faiblement représentée. La place la plus importante est occupée par la trituration des céréales, mais on compte aussi la transformation des fruits (jus et conserves diverses), des olives (huileries et confiseries d'olives), des cultures industrielles (huileries de graines et sucreries), du lait.

Même si ce tissu industriel est encore à l'état embryonnaire en raison du faible niveau de diversification de la production agricole locale, on peut y déceler des potentialités prometteuses en cette fin de l'ère coloniale : «un noyau important est déjà en place à l'indépendance, le marché interne est constitué et est approvisionné en partie par l'importation, le marché externe fonctionne depuis longtemps. L'expansion dans ces conditions est facile dès que l'importation est soumise à contrôle et que les revenus augmentent à l'intérieur. Aussi, la croissance industrielle sera perçue en termes d'un développement par substitution d'importation» (Molina, p. 299).

- ❑ Enfin, près de 73 % de la consommation finale sont fournis par l'agriculture et les IAA locales, les importations (1 127 millions DA) comprenant notamment des produits laitiers (110 millions DA), du sucre (190 millions DA), des produits oléagineux (77 millions DA), des viandes bovines et ovines (70 millions DA) et des fruits frais (36 millions DA). On voit à quel point les proportions se sont aujourd'hui inversées.

Au total, il ne semble pas que la question des approvisionnements alimentaires se soit posée en terme d'urgence au lendemain de l'indépendance. Cette question ne pouvait pas être à l'ordre du jour des préoccupations des nouveaux dirigeants politiques. Du reste, la balance agro-alimentaire est demeurée excédentaire jusqu'en 1969 comme le montre le tableau 19.

Tableau 19. Evolution de la balance commerciale de l'Algérie pour la rubrique «alimentation, boisson, tabac, etc. (millions DA)

	Exportations	(dont vin)	Importations	Solde
1958	1 650,7	(1 129)	1 006,2	644,5
1959	1 357,5	(901)	1 263,7	93,6
1960	1 521,8	(1 049)	1 468,6	44,2
1961	1 379,7	(938)	1 455,3	- 75,6
1963	1 150,8	(525)	766,3	384,5
1964	1 394,2	(741)	914,9	479,3
1965	1 137,8	(627)	780,9	356,9
1966	- 930,7	(626)	712,5	218,2
1967	579,7	(-)	824,2	- 244,8
1968	623	(388)	575,8	47,2
1969	929,0	(661)	653,0	276

Source : Sources officielles diverses, adapté de H. Mazri «Les hydrocarbures dans l'économie algérienne», SNED, 1975, p. 64 et 69.

Il est donc possible de conclure qu'au cours des premières années de l'indépendance, l'intérêt des pouvoirs publics pour les problèmes alimentaires se situait ailleurs que dans l'accroissement de la production, ou plus globalement dans la promotion de l'agriculture et des IAA. Il se fixait davantage, nous semble-t-il, sur des considérations socio-politiques de contrôle strict de l'alimentation populaire, à des fins de consolidation de l'appareil d'Etat en construction.

II – La rente pétrolière et le contrôle étatique de l'alimentation de base

En Algérie, l'histoire de la substitution d'une logique socio-politique de contrôle bureaucratique de la «société civile» à la logique économique de production et d'accumulation du capital est la clé de compréhension des problèmes alimentaires actuels. Cette histoire est celle de l'émergence, au sein du mouvement national, d'une bureaucratie d'Etat soucieuse de consolider son pouvoir sur les autres forces sociales, organisées ou non, et d'assurer son hégémonie sur l'ensemble de la société. L'historien Mohamed Harbi en donne la définition et le commentaire suivants : «La bureaucratie d'Etat est une force sociale née du nationalisme populaire en Algérie de 1946 à 1962, avant d'émerger graduellement en tant que classe sociale dominante après l'indépendance. Produit d'une décomposition sociale, elle a pour origine le blocage du système économique avec son corollaire, le déclassement. Elle sera un appareil de parti (le FLN) avant de devenir l'embryon de l'Etat. En 1962, sa prise de conscience n'est pas encore achevée. Elle ne le sera qu'après le coup d'Etat du 19 juin 1965»²³.

La fait est que l'ascension de la bureaucratie d'Etat et sa prise du pouvoir coïncident, au plan économique, avec le déclassement définitif de l'agriculture comme source première de richesses et comme champ principal d'accumulation du capital, au profit du secteur des hydrocarbures. En effet, les réserves estimées d'hydrocarbures découvertes au sud du pays sont considérables, la demande internationale prévisible, de même que les cours internationaux, évoluent dans le sens de la hausse, principalement pour le pétrole qui bénéficie notamment d'une localisation géographique privilégiée pour approvisionner l'Europe occidentale. Par contre, l'agriculture connaît à la même époque une situation difficile pour les principaux produits d'exportation (vins, agrumes, légumes, fruits et conserves) en raison de la forte concurrence de la part des autres pays exportateurs méditerranéens, mais aussi de la pression politique exercée alors par la France.

L'évolution économique générale en faveur du secteur des hydrocarbures et au détriment de l'agriculture se manifestera notamment par leur contribution respective à l'équilibre du commerce extérieur.

Tableau 20. Exportations alimentaires, exportations d'hydrocarbures et produit de la fiscalité pétrolière
(millions DA)

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Exportations alimentaires («Aliment, boisson, tabacs...»)	1 150,8	1 394,2	1 137,8	930,7	579,4	623,8	929,0
Exportations d'hydrocarbures («Energie et lubrifiant»)	2 167,7	1 933,4	1 690,0	1 818,6	2 605,4	2 669,6	3 290,0
Fiscalité pétrolière	257,3	295,0	376,7	631,7	800,4	1 133,9	1 320,0

Source : H. Mazri, cité par G. de Villers, (1987). p. 92.

Dès 1963, les exportations totales d'hydrocarbures dépassent largement celles des produits agricoles et agro-alimentaires, tandis que la seule fiscalité pétrolière dépasse en valeurs toutes les exportations alimentaires à partir de 1967 ; les hydrocarbures prennent le relais de l'agriculture qui perd définitivement son statut séculaire de secteur économique prépondérant et dominant. Perceptible déjà en 1959 avec le début de l'exploitation pétrolière intensive de la part de la puissance colonisatrice, l'avènement de l'ère nouvelle s'annonce ainsi par un déplacement du lieu principal d'articulation de la formation sociale algérienne à l'économie mondiale. Ce sera désormais le secteur pétrolier qui cristallisera les enjeux et les affrontements d'intérêts les plus forts, à la fois entre l'Algérie et «l'extérieur», et entre les forces sociales internes en lutte pour le partage du pouvoir.

Installée brutalement aux commandes de l'Etat dont elle a investi les différents appareils au cours de l'été 1962, la nouvelle classe dominante entreprend la prise en main graduelle du secteur des hydrocarbures : création de la SONATRACH en décembre 1963, révision des «Accords d'Evian» et élaboration d'un nouveau code pétrolier franco-algérien en juillet 1965, nationalisations successives des avoirs étrangers entre 1965 et 1971. Grâce aux recettes tirées de la rente pétrolière, elle se dote de moyens financiers suffisamment importants pour ne plus dépendre du secteur agro-alimentaire, les approvisionnements alimentaires pouvant être désormais financés par la rente pétrolière.

Le fait historique capital qu'indiquent ces évolutions est que, dès les premières années de l'indépendance, la rente pétrolière devient le rapport fondamental qui lie l'Etat bureaucratique à la société civile : individus, groupes et classes. L'Etat tient sa toute puissance de son rôle de mobilisateur et de distributeur d'un surplus issu en grande partie non pas du prélèvement sur les résultats du travail direct de producteurs nationaux (origine interne), mais de la rente pétrolière (origine externe) convertie en pouvoir d'achat de biens d'équipements, de biens intermédiaires et de produits alimentaires importés.

Ce pouvoir étatique s'étendra progressivement à tous les aspects de la vie sociale. C'est que, grâce à la rente pétrolière, l'Etat s'affirme comme organe de direction de toutes les activités économiques, politiques, sociales et culturelles. Il se dresse face à la société civile avec laquelle il entretient des «relations d'extériorité» que le sociologue A. El Kenz décrit en ces termes : «Il y avait d'un côté les individus et les différents droits, mais uniquement des droits sociaux (droit au travail, à l'éducation, à la santé, au logement, etc.) auxquels ils pouvaient prétendre ; de l'autre, l'Etat et les différents monopoles qu'il s'était réservés, son pouvoir de commandement bien sûr, mais aussi d'opinion, d'organisation, d'expression, etc. Une sorte de «pacte social» implicite était ainsi établi entre les premiers qui semblaient abdiquer leurs droits politiques au profit du second qui devait assurer en contrepartie les droits sociaux. Sécurité contre liberté, tels pouvaient être les termes de ce contrat social»²⁴.

C'est dans ce contexte socio-politique général que prendra place la politique alimentaire au sein de l'expérience trentenaire de l'Algérie en matière de «développement», les lignes de force de cette politique s'articulant autour du souci permanent de contrôle étatique de l'alimentation populaire.

Ce contrôle qui domine tous les autres aspects de la politique alimentaire, débutera très tôt, bien avant les grandes vagues de nationalisation des intérêts industriels étrangers présents en Algérie et l'institution officielle du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur en 1978.

Une des premières actions significatives en la matière est la prise en main par l'Etat du solide appareil de contrôle du marché intérieur des céréales «hérité» de la colonisation. L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), créé en juillet 1962 et placé sous tutelle du Ministère de l'agriculture, se substitue à

l'ancienne SOANIC (créée en 1936 en pleine crise mondiale) et se voit attribuer les mêmes prérogatives : commercialiser la production locale de céréales, recourir à l'importation de ces produits pour l'approvisionnement des industries céréalières et assurer les opérations d'exportation de céréales. L'Office s'appuie dans cette tâche sur les «coopératives» céréalières (CCLS) implantées au niveau local et utilisées comme simples relais chargés de stocker et de manipuler les céréales livrées par les producteurs.

Depuis sa création à ce jour, l'OAIC commercialise une quantité remarquablement stable de blés produits localement, estimée en moyenne à 50 % de l'ensemble. Mais on verra plus loin qu'en pourcentage des disponibilités céréalières annuelles totales, la part relative de la production locale commercialisée n'a cessé de diminuer, en raison de l'accroissement exponentiel des importations.

Un autre fait marquant concerne l'institution de l'Office national du commerce (ONACO) le 13 décembre 1962. Placé sous tutelle administrative du ministère du commerce, cet Office a été conçu, dès l'origine, comme «un organisme public chargé du monopole des importations et des exportations de certains produits d'une très grande importance pour l'Algérie et sur lesquels risquait de s'exercer la spéculation des commerçants au détriment du pouvoir d'achat des consommateurs : café, thé, huiles et graines oléagineuses, viande et sucre»²⁵.

En fait, le but visé était bien d'élargir le champ du contrôle étatique aux produits alimentaires de base traditionnellement importés soit sous forme de produits finis (sucre, thé, viande), soit sous forme de semi-produits à transformer localement (café, graines oléagineuses, huiles brutes...). Par cette mesure, non seulement l'Etat prend directement en mains les circuits de distribution des produits alimentaires d'importation, mais aussi et surtout il prend une option décisive pour le contrôle de toutes les entreprises privées (essentiellement françaises) utilisatrices des produits d'importation concernés par le monopole (trituration des graines oléagineuses, raffinage des huiles brutes, torréfaction de café...). En effet, ces entreprises doivent désormais passer par l'intermédiaire de l'Office pour s'y approvisionner, aux prix fixés administrativement par le Ministère du commerce.

Bien évidemment, l'ONACO était un organisme purement administratif et ne disposait pas des compétences requises pour apprécier les caractéristiques techniques exigées pour chacun des produits importés, ni des capacités de réception et de stockage des produits dans de bonnes conditions. Mais ces considérations techniques étaient bien secondaires en comparaison de l'intérêt politique de premier ordre que conférait cette mesure, soit la maîtrise étatique graduelle des principaux canaux de distribution alimentaire.

Du reste, le monopole du commerce extérieur ainsi institué n'est que la première phase dans la réalisation du projet étatique de contrôle direct des approvisionnements alimentaires de base. Il sera bientôt élargi à la sphère productive elle-même par l'étatisation des terres agricoles anciennement détenues par les colons, ainsi que celle des unités de transformation industrielle existantes, sans compter les interventions en matière de distribution interne des aliments.

- Sous le voile idéologique de «l'autogestion», la politique la plus radicale est engagée dès mars 1963 par le biais de l'Office national de réforme agraire, ONRA (organisme centralisateur placé sous l'influence directe du gouvernement et du parti) en vue de l'étatisation de l'ensemble des terres des colons (2,7 millions d'ha). Son champ d'intervention couvre les principaux produits d'origine agricole du pays et sa mission est d'assurer à l'administration la maîtrise de la production agricole «moderne». Projet éminemment politique que I. Molina interprète en ces termes : «Le projet de l'ONRA incluait la maîtrise sur l'ensemble de l'approvisionnement en produits alimentaires, maîtrise basée d'un côté sur le contrôle de l'exportation-importation, et de l'autre sur le contrôle non moins direct des grandes exploitations agricoles du pays. Ce projet peut être vu comme une tentative d'administrer – rendre réductible à des décisions administratives – un réseau fort complexe de flux physiques et financiers qui autrement risquait d'échapper dans une grande mesure à l'emprise du nouvel Etat»²⁶.

De ce point de vue, le regroupement poussé des exploitations, avec une taille moyenne de 2 000 ha et plus – et donc la limitation du nombre d'unités à gérer – était destiné à faciliter l'encadrement et l'intégration de l'ancien domaine colon à l'appareil d'Etat en construction.

Le rôle capital joué par le secteur «autogéré» n'a pas toujours été clairement perçu par les nombreux analystes des réformes agraires post-indépendance. En particulier, l'attention n'a pas été suffisamment

fixée sur le fait qu'il s'agit d'une réforme agraire singulière, la nationalisation des terres les plus riches du pays ne s'étant accompagnée ni de nouvelles formes d'organisation de la production, ni de nouvelles structures de production. Introduire une réforme agraire tout en conservant intactes les structures agricoles productives antérieures, et maintenir de surcroît la majorité de la paysannerie algérienne en dehors du processus, cela est assez révélateur des objectifs réels assignés au secteur réformé. En l'occurrence, cela prouve, encore une fois, que la libéralisation de ses potentialités productives du carcan structurel et institutionnel antérieur ne constituait pas un objectif prioritaire aux yeux des réformateurs. Par contre, il est indéniable que «l'autogestion» agricole a assuré non seulement une transition discrète dans le financement des importations pendant toute la phase où se construisait le monopole étatique sur les richesses pétrolières, mais également un ravitaillement assez régulier des villes et une partie des campagnes en grains, légumes et fruits, pendant la première décennie d'indépendance. A ce titre, le secteur a largement contribué à apaiser les tensions socio-politiques très fortes de l'époque et à aider à la consolidation de l'appareil d'Etat.

Lorsque la dissolution officielle de l'ONRA intervient en février 1968, l'agriculture «moderne» avait perdu sa place de choix dans les projets économiques de l'Etat, mais elle est demeurée un point d'appui essentiel pour l'élargissement de la base socio-économique du pouvoir. Toutes les restructurations successives survenues dans le secteur agricole après cette date, y compris la «Révolution agraire» de 1971-72, procéderont de cette même volonté d'assurer une intégration politique plus grande des différentes fractions de la paysannerie.

Mais ce sont les secteurs de l'industrie et de la distribution agro-alimentaires qui constitueront le noyau central de la stratégie étatique, avec l'émergence des premières entreprises d'Etat dans ces secteurs à partir de 1966.

1. Dans le domaine agro-industriel, l'option étatiste s'affirmera avec force d'abord dans la principale filière de l'alimentation populaire : les produits céréaliers. Au début de l'année 1965 est créée la Société nationale de semouleries, minoteries pâtes alimentaires et couscous (SN SEMPAC) qui intègre et contrôle tout le potentiel industriel de transformation des céréales. Son patrimoine acquis par le biais des nationalisations ou confiscations, recouvre un ensemble de 82 unités de production employant quelques 6 000 travailleurs. Dans cet ensemble, on compte 57 semouleries-minoteries dont la capacité totale (43 700 q par jour) est assez appréciable pour l'époque.

Placée sous la tutelle du Ministère de l'industrie et de l'énergie, mais dépendant entièrement de l'OAIC (sous tutelle du Ministère de l'agriculture) pour ses approvisionnements en amont, la SN SEMPAC sera désormais l'opérateur industriel unique dans la branche. Elle se verra assigner comme objectif «le ravitaillement de la population en denrées alimentaires à base céréalière, dans les meilleures conditions, en toute période, et au même coût en tout point du territoire national»²⁷. En d'autres termes, il s'agit pour cette entreprise d'assurer, pour le compte de l'Etat, une régulation contrôlée de la distribution de produits céréaliers, en garantissant aux populations urbaines et rurales, riches et pauvres, un égal accès à la consommation de semoules, farines et pain.

Deux décennie après, la SN SEMPAC est «restructurée», mais l'emprise de l'Etat sur la filière des céréales dans son ensemble est toujours aussi forte, y compris depuis la mise en oeuvre des réformes économiques en 1988. De l'importation massive des céréales (et de la collecte des céréales locales) par l'OAIC, à leur transformation-distribution par les ERIAD, en passant par les importations de produits céréaliers finis par l'ENIAL, l'Etat demeure pratiquement le seul opérateur-décideur dans un secteur ultra sensible de la consommation populaire.

2. Sur le même modèle des «Société nationales» monopolistiques, le secteur d'Etat s'est étendu assez tôt à d'autres sphères d'activités agro-alimentaires considérées comme «stratégiques»²⁸. C'est ainsi que dans le domaine des huiles, la SNCG (créée le 9 novembre 1967) intègre tout d'abord les unités de production abandonnées par leurs propriétaires ou nationalisées (SOHER, CRESPO, Tamzali, HSOR). Ensuite, la société METRAL appartenant au groupe UNIPOL-France et la grande raffinerie savonnerie d'Alger appartenant à Lesieur sont nationalisées en juin 1968 et intégrées au patrimoine de la SNCG. De même, dans l'industrie du sucre, pratiquement inexistante à l'indépendance, il revient à la SOGEDIS de prendre en charge la vieille et petite usine de SFISEF dans la plaine de Sidi Bel Abbès et surtout d'assurer le démarrage en 1966 de la sucrerie d'El Khemis d'une capacité de 150 000 t de betterave et 66 000 t

de raffinage de sucre roux par an. Ce sont encore des Sociétés nationales, la SOGEDIA puis l'ENASUCRE qui auront à gérer l'industrie du sucre dont le potentiel a été élargi avec la création de la sucrerie de GUELMA de même capacité que celle d'El Khemis et de la raffinerie de sucre roux de Mostaganem installées toutes deux dans le cadre du «plan de développement» 1970-1973.

Ni la restructuration de la SOGEDIA en 1982, ni même le passage à «l'autonomie» des entreprises publiques à partir de 1988 n'ont remis fondamentalement en cause le monopole de l'Etat sur ces activités de transformation agro-alimentaires. La prise en main étatique y est au contraire renforcée du fait d'une concentration du pouvoir de décision au profit du Ministère de l'industrie. A titre d'exemple, non seulement l'ENCG bénéficie toujours après 1982 du monopole de la production des huiles reconnu à SOGEDIA, mais elle se voit confier dès juillet 1983 une fonction vitale de son activité, soit le monopole des importations d'huiles brutes exercé auparavant par l'ONACO (devenu l'ENAPAL) sous la tutelle du Ministère du commerce. Ainsi, après la restructuration de 1982, une seule entreprise (ENCG) intervient sur l'ensemble des activités liées à l'approvisionnement local en huiles de graines.

Cette tendance, également observable pour l'industrie sucrière, peut s'interpréter comme une tentative d'introduire plus de rationalité dans la gestion du patrimoine économique de l'Etat (rapprochement de l'opérateur industriel de ses sources d'approvisionnement, allègement des procédures commerciales et financières liées aux importations, etc.) dans le cadre du système bureaucratique en place. Mais d'autres considérations liées aux luttes d'intérêts et au jeu de puissances entre les différentes tutelles administratives opèrent certainement : les entreprises concernées pourront désormais disposer de leur propre réseau d'approvisionnement, garanti et régulier, sans avoir à subir les entraves émanant d'autres opérateurs que le Ministère de l'industrie ne contrôle pas. Par là même, ces entreprises s'érigent en «antennes» locales et en «interlocuteurs» privilégiés vis-à-vis des fournisseurs étrangers.

3. Observons enfin que, dans certaines filières où existe une production agricole locale difficilement contrôlable directement (fruits et légumes, production laitière, oléiculture, viticulture, etc.), l'intervention étatique s'exprimera par des tentatives d'ajouter au contrôle par l'amont – déjà assuré grâce au monopole sur les importations des matières premières et autres inputs nécessaires à la production agricole – le contrôle par l'aval. Les Offices nationaux seront les instruments de cette politique. Placés sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, ces Offices sont des établissements publics à caractère industriel et commercial chargés officiellement de «réguler les flux de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles relevant de leur créneau. Il s'agit notamment de l'ONALAIT, de l'OFLA (fruits et légumes), de l'ONCV (commercialisation des produits viticoles), de l'ONAB (alimentation du bétail) et de l'ONAPO (produits oléicoles).

En fait de «régulation», ces Offices sont plutôt destinés à évoluer vers l'encadrement et le contrôle total de la transformation et surtout de la distribution des produits concernés. Or le contrôle, dans ce cas précis, n'est pas destiné à stimuler la production agricole paysanne en mobilisant à son profit tous les moyens techniques, financiers, humains dont dispose la puissance publique. Il vise au contraire à transférer la totalité du pouvoir alimentaire de la «société civile» (représentée notamment par les producteurs agricoles, les industriels et la masse des consommateurs) vers la bureaucratie d'Etat. Et le résultat recherché n'a pu être obtenu qu'au prix d'une désarticulation interne quasi-irréversible de l'agriculture et des industries alimentaires, et donc d'une dépendance alimentaire absolue.

III – La déstructuration du système agro-alimentaire national

Si l'on tient compte de la configuration de la consommation alimentaire en 1963, du tissu industriel existant à la même date, ainsi que des expérimentations agronomiques concluantes entreprises tout au long des années soixante et soixante-dix, notamment en matière de cultures industrielles, on serait autorisé à conclure que le développement agro-alimentaire de l'Algérie indépendante ne pouvait prendre la forme que d'une articulation interne poussée entre l'agriculture et les IAA. En ce sens, les entreprises et Offices d'Etat opérant dans le secteur alimentaire auraient dû jouer le rôle classique conféré à toute industrie alimentaire, celui d'entraîner en amont le développement de l'agriculture, et de restructurer chacune des filières concernées en plaçant les agriculteurs dans des conditions favorables de prix, de collecte et de transport de leurs produits.

Il est vrai que la «stratégie de développement» codifiée pour la première fois en 1966 et entrée pleinement dans sa phase d'exécution avec le premier plan quadriennal (1970-1973) accordait la priorité aux articulations agriculture-industries d'amont (mécanique, pétrochimie) et n'envisageait l'articulation agriculture-industries d'aval que dans une phase ultérieure correspondant à la mise en place d'industries légères productrices de biens de consommation finale. Il n'empêche qu'une vision intégrée des relations agriculture-industries d'aval était bien présente dans l'esprit de certains Responsables de l'époque. Du reste, l'industrialisation et le développement étaient globalement conçus dès le départ en termes de complémentarités entre activités physiquement intégrées, c'est-à-dire en termes de filières. L'idée sera reprise plus tard (1976) par la Charte nationale qui définit le développement comme la création des «conditions nécessaires à la construction et à la consolidation d'une économie nationale indépendante, intégrée et autocentrée, intensifiant en son sein les relations intersectorielles et les échanges entre les branches»²⁹.

Il devait en être ainsi notamment pour les relations entre l'agriculture et l'industrie (idée de «complexes» agro-industriels) et plus particulièrement entre l'agriculture et les industries alimentaires d'aval³⁰. Voici la description que donne I. Molina des articulations agriculture-industries d'aval projetées par le planificateur : «L'industrie répondant de façon dynamique à son marché (protégé si besoin est) se lie aux producteurs spécifiques en amont et les «entraîne» derrière elle, c'est-à-dire s'assure que ces producteurs améliorent et standardisent la qualité du produit (matière première), qu'ils acquièrent une production acceptable (pour assurer un volume géographiquement concentré de produits à un prix compétitif) et qu'ils maîtrisent le procès de production et les aléas climatiques de façon à obtenir un flux adéquat de matières premières au moment voulu. Ainsi, chaque sous-branche industrielle veillera à ce que les intrants, les services, l'information et l'appui technique nécessaires soient disponibles pour ses clients, que ce soit directement à travers des organismes coopératifs ou de l'Etat. Tel est le modèle général. Plus tard, on parlera de développement «par filière agro-alimentaire» pour souligner l'intégration verticale croissante que ce type de processus entraîne»³¹.

En pratique, ce modèle n'a pu fonctionner pour aucune des sous-branches agro-alimentaires existantes, même pas pour les cultures dites «industrielles» comme le tabac, la betterave à sucre, le coton et les oléagineux dont la mise au marché nécessite, par définition, une transformation industrielle préalable plus ou moins poussée.

De manière générale, le projet théorique rappelé ici à grands traits sera contrarié à la base lorsque, en 1963, le Ministère de l'agriculture se voit dessaisi de la tutelle sur les principales industries agro-alimentaires, au profit du Ministère en charge du domaine industriel et énergétique. Celui-ci favorisera une politique sectorielle propre, en dehors de toute structure de concertation pourtant nécessaire à la concrétisation du projet d'intégration. Déjà une autre option s'affirme et s'impose. Elle sera largement confirmée par l'évolution ultérieure des IAA. Elle concernera toutes les branches agro-alimentaires considérées comme «stratégiques», mais prendra des formes différentes selon les spécificités de départ de chacune de ces branches. Il faut donc rendre compte, pour les principales d'entre elles, des modalités concrètes de la désarticulation et de ses implications essentielles sur le «système» agro-alimentaire national.

1. Les produits céréaliers

Les études et les documents consacrés aux céréales et dérivés montrent que, contrairement aux nombreuses prévisions et analyses, la consommation par habitant de semoules et farines a très fortement progressé. Elle est passée de 67 kg en 1967 à 145 kg en 1991 et a donc été multipliée par 2,6 au cours de la période. Compte tenu de l'accroissement démographique, cette évolution correspond à des disponibilités en semoules et farines (production et importation) de 37,6 millions de quintaux en 1991.

Or l'offre locale des blés nécessaire à la satisfaction de cette demande est loin d'être suffisante. Au-delà des fluctuations liées aux conditions climatiques plus ou moins favorables, la production céréalière totale n'a pas évolué significativement sur la longue période. Elle aurait même régressé depuis la fin de la période coloniale, la moyenne nationale passant de 19,9 millions de quintaux entre 1953-1961 à 19,6 millions de quintaux entre 1980 et 1988. Elle se situe actuellement à peine à 23 millions de quintaux (moyenne 1990-1993), malgré les récoltes exceptionnelles de 1991 et 1992 (plus de 30 millions de quintaux).

Les rendements céréaliers ont connu la même évolution puisqu'ils auraient stagné à moins de 7 q à l'hectare depuis les années cinquante, aussi bien pour les blés que pour l'orge.

Enfin, la structure de la production indique un recul relatif de la production de blés par rapport à celle de l'orge : «la production de blés qui représentait les trois quarts de la production céréalière totale n'en constitue actuellement que la moitié. La part de l'orge qui était inférieure à 25 % dépasse aujourd'hui les 45 %»³².

Il y a là une première limitation objective à l'accroissement de l'offre de blés livrés aux semouleries et minoteries, due pour partie à la difficulté à mettre en oeuvre des variétés de semences adaptées au climat semi-aride de l'Algérie et pour partie à la grande place réservée par les éleveurs à l'orge dans l'alimentation animale.

Mais il existe un second facteur limitant tenant à la réticence des producteurs locaux à commercialiser leur blé sur les circuits étatiques. Les quantités collectées par l'OAIC sont traditionnellement faibles et n'ont pratiquement pas connu d'évolution notable. Jusqu'à ces dernières années, elles ont tourné autour de 50 % des récoltes totales³³. Selon A. Bencharif (1994), les niveaux atteints par la collecte de blé dur au cours des années quatre-vingt sont moindres par rapport à ceux de la décennie cinquante.

Ce sont donc les importations qui ont eu à pallier les carences de la production et de la collecte de blés face à la pression de la demande. L'OAIC a fortement accru les quantités importées et livrées à l'industrie céréalière, au fur et à mesure de la montée en cadence de la trituration industrielle nationale. Dès 1975, le volume des blés importés dépasse largement la production nationale totale de céréales et celle-ci n'excède pas aujourd'hui les 16 % de la quantité traitée par l'industrie³⁴. Encore faut-il ajouter les importations de maïs et d'orge qui ont progressé dans le même temps plus rapidement encore que celles des blés.

Cette situation amène l'OAIC à reléguer au second rang sa mission de collecteur-livreur chargé d'assurer des prix rémunérateurs aux producteurs et de promouvoir ainsi la production céréalière. Elle se spécialisera de plus en plus dans le commerce des céréales d'importation.

De son côté, l'industrie céréalière a très fortement élargi ses capacités de trituration des blés (voir graphique en annexe) qui ont été multipliées par trois au cours des vingt dernières années grâce à un vigoureux programme d'investissement lancé dans la décennie soixante-dix avec le premier plan (1970-1973) et surtout le deuxième plan quadriennal (1974-1977).

Le tableau 21 propose une synthèse des capacités de production actuelles, en distinguant les réalisations respectives des deux plans quadriennaux, à la fois pour la trituration du blé dur et celle du blé tendre.

Tableau 21. Bilan des capacités de trituration des blés, 1991 (q/jour)

	Blé dur	Blé tendre	Total	Nombre d'unités
Capacité à la création de l'entreprise	20 200	23 500	43 700	57
Unités fermées	- 3 100	- 4 700	- 7 800	2
Reconversion de semouleries en minoteries	+ 6 000	- 5 500	+ 500	-
Capacité actuelle des anciennes unités	23 100	13 300	36 400	55
Réalisation du premier plan	8 500	5 500	14 000	6
Réalisation du deuxième plan	26 800	35 000	61 800	25
Extension/rénovation	1 400	400	1 800	-
Sous-total	36 700	40 900	77 600	31
Destruction d'unité nouvelle	-	- 1 000	- 1 000	1
Capacité actuelle	59 800	53 200	113 000	85

Source : A. Bencharif, 1992.

On voit ainsi qu'au début des années soixante-dix se dessine puis se renforce le choix en faveur de l'approvisionnement en produits céréaliers importés et que ce choix se matérialise par la réalisation

d'investissements publics massifs en direction de la trituration locale des blés importés. L'OAIC et la SN SEMPAC – puis les ERIAD – sont les deux principaux instruments de cette politique.

L'OAIC en particulier a joué – et joue encore – un rôle fondamental dans cette politique. L'Office a certainement permis d'assurer des approvisionnements réguliers et garantis à l'industrie de transformation, contournant ainsi les aléas de la production et de la collecte des blés locaux. Mais dans le même temps, il a été historiquement le principal agent de la déconnexion très poussée entre le secteur agricole et le secteur de la transformation agro-alimentaire : d'une part, il a contribué à couper l'industrie céréalière de la principale production agricole du pays, qui couvre actuellement, jachère comprise, environ 80 % de la SAU et qui représente quelques 40 % de la valeur agricole. D'autre part, il s'est lui-même coupé des producteurs céréaliers puisque le ramassage et le stockage des céréales produites a toujours été assuré en fait par des «coopératives» de céréales et légumes secs (les CCLS) et non par l'OAIC. En conséquence, la fonction d'appui technique à la production des blés ne pouvait être assurée ni par l'industrie céréalière, ni par l'OAIC.

2. Les produits laitiers

Le cas de figure illustré par les minoteries-semouleries concerne également l'industrie laitière approvisionnée principalement par les importations de poudre de lait et de MGLA

Au moment de l'élaboration de la «stratégie de développement» à la fin des années soixante, le déficit protéique de l'Algérie moyen était très prononcé (moins de 18 g par jour), alors que la «ration souhaitable» (ration Autret) en fixait le besoin à 50 g par jour. Pour résorber ce déficit, le planificateur a choisi de favoriser la consommation du lait, à la fois pour ses qualités nutritionnelles et pour la modicité de son prix par rapport aux autres sources protéiques.

A sa création en 1969 à la suite de la nationalisation des trois coopératives de production opérant dans le secteur (COLAITAL-Alger, COLAC-Constantine et CLO-Oran), l'ONALAIT limitait son activité à l'importation de lait pasteurisé en vrac et à son conditionnement en bouteilles de un litre et un demi litre. Les quantités journalières traitées n'excédaient pas 60 millions de litres³⁵. Mais la progression de la demande urbaine a suscité l'affectation d'importants investissements publics, dans le cadre des différents plans, pour le développement de l'industrie laitière : création de nouveaux ateliers, extension et création de laiteries industrielles modernes dont la capacité dépasse les 300 000 litres d'équivalent-lait par jour. Les capacités totales de production sont ainsi portées à 697 000 millions de litres en 1984, puis à 1 271 millions de litres en 1990.

Corrélativement à cette forte croissance, le fait important à relever est le changement de politique laitière décidé par l'Etat à partir de 1972, date à laquelle l'importation de lait pasteurisé est abandonnée. Les unités de production, sous monopole étatique, seront désormais spécialisées dans l'importation de poudre de lait en vue de sa reconstitution locale³⁶.

Les arguments en faveur de cette nouvelle option n'ont pas manqué. Ils portent sur ses multiples avantages, notamment les gains sur les quantités transportées et donc la réduction des frais de transport maritime, une meilleure maniabilité de la poudre de lait et une réduction des risques d'avaries ou d'acidification. Le fait est que le même «schéma de croissance» que pour les produits céréaliers est reconduit, privilégiant la logique importatrice par rapport à la recherche d'une dynamique productive interne. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la mise en oeuvre d'une telle politique n'a pas manqué de déstructurer profondément les relations agriculture-industries d'aval, en l'occurrence ici, les relations entre l'industrie laitière et l'élevage bovin laitier. Elle a rendu illusoire toute possibilité de maîtriser la modernisation et l'intensification de l'élevage laitier local.

Les données concernant l'offre nationale de lait de vache sont peu connues et reposent d'avantage sur des estimations (notamment du Ministère de l'agriculture et des Offices concernés) que sur des paramètres techniques significatifs. Le problème résiderait dans la difficulté à cerner précisément l'évolution quantitative des troupeaux et celle des rendements, en distinguant les élevages bovins laitiers modernes et les élevages bovins laitiers «traditionnels».

Les estimations dont on dispose fixent la quantité de lait cru collectée à 30-40 % du total du lait de vache produit au cours de la décennie soixante-dix. Ce taux tombe ensuite à 16 % du total en 1980-1990, malgré une croissance réelle de la production enregistrée au cours de cette seconde période.

Tableau 22. La production nationale de lait de vache (1 000 tonnes)

	Bovins laitiers modernes	Bovins laitiers locaux	Total
1990	531	369	900
1989	400	370	770
1988	380	369	749
1987	355	320	675
1986	300	250	550
1985	258	255	513
1984	248	250	498

Source : Ministère de l'agriculture, cité par A Bouaïta (1994).

Par ailleurs, moins de 5 % du lait transformé et mis au marché par l'industrie laitière provient du lait cru.

En dehors des contraintes propres au secteur de l'élevage bovin (dont la plus importante est liée au problème de l'alimentation en vert du cheptel), la faiblesse de ce taux d'intégration est à rapprocher de la «stratégie» adoptée par l'industrie laitière étatique : face à une production locale aléatoire, le recours à l'importation de poudre de lait rend possible une meilleure régulation des stocks et une garantie d'approvisionnements réguliers des centres urbains. Dans ces conditions, l'appui à la production locale en vue d'accroître la part collectée par l'industrie passe nécessairement au second rang.

Cette «stratégie» n'a pu assurer pour autant une couverture de la demande nationale à la mesure des moyens mobilisés. Durant la période 1970-1990, le lait localement transformé a couvert à peine 40 % des besoins. Pour combler ce déficit, l'Algérie a eu recours à l'importation de lait en poudre entier (par le biais de l'ONACO et l'ENAPAL) dans des proportions variant de 25 à 30 % de la consommation totale.

Au total, l'industrie laitière comme l'industrie céréalière utilisent des matières premières agricoles produites localement, mais dans des proportions relativement très faibles. Leur croissance est de ce fait davantage liée au volume de leurs importations, donc à une impulsion externe, qu'à des excédents agricoles internes valorisés localement.

3. Les produits oléagineux et le sucre

Un autre cas de figure concerne les IAA encore plus largement dépendantes des approvisionnements extérieurs et dont la déstructuration interne est la plus poussée : elles sont d'une part entièrement déconnectées de l'agriculture nationale et sont d'autre part réduites à des activités de raffinage de semi-produits importés. Il s'agit de l'industrie des huiles de graines oléagineuses et de l'industrie du sucre.

L'étude de la filière des huiles oléagineuses est particulièrement riche en enseignements sur ce processus de déstructuration du système agro-alimentaire national³⁷. En effet, l'essentiel de l'effort de développement de la filière a été concentré sur l'industrie des huiles de graines, favorisant systématiquement, par la politique d'investissements, de prix et de commercialisation, les activités de raffinage d'huiles brutes totalement importées.

Ce choix a eu des effets lourds de conséquences sur le système alimentaire national :

□ Il a conduit à décourager à terme la recherche fondamentale et appliquée pour l'introduction des espèces oléagineuses sur le sol national. Certes, des essais d'implantation locale ont été entrepris assez tôt par le Ministère de l'agriculture avec l'appui technique des Instituts agronomiques (INA, INRA, etc.) et de la coopération étrangère pour promouvoir le développement d'espèces végétales pratiquement inconnues dans le paysage agricole algérien. Les expérimentations ont d'abord porté sur le tournesol (1964-1968), puis sur une gamme très large (carthame, tournesol, colza et soja) entre 1970 et 1982. Mais ni les extensions de superficies prévues ni les niveaux de production et de rendement attendus n'ont pu être atteints. Au-delà des aspects purement techniques non maîtrisés (mauvaise préparation des sols, de réalisation des semis et des récoltes, mauvaise conduite de l'irrigation, etc.), il faut souligner

que pratiquement toutes les tentatives n'ont concerné en fait que le secteur agricole d'Etat auquel étaient imposées les conditions de production, de stockage, de prix et de commercialisation des récoltes. Aucune initiative sérieuse n'a pu être entreprise par l'Etat en direction des exploitants privés pour les inciter à adopter ces cultures ou d'autres cultures industrielles. Confrontés à de multiples problèmes liés notamment aux prix de production fixés administrativement à des niveaux relativement bas, aux difficultés d'accès au crédit, aux approvisionnements en semences et à la vulgarisation des techniques dispensée exclusivement au secteur d'Etat, ainsi qu'à l'écoulement de la production, les exploitants agricoles privés n'ont jamais manifesté un grand intérêt pour les cultures industrielles en général. Ils ont eu davantage tendance à se spécialiser dans les produits susceptibles d'une consommation en l'état et écoulés sur des marchés non contrôlés (cultures maraîchères et fruitières notamment).

Par ailleurs, le cadre organisationnel au sein duquel était intégré le développement des cultures oléagineuses se caractérisait par l'absence de toute structure de concertation susceptible de coordonner l'action des différents opérateurs de la filière.

Lorsque le plan quinquennal 1980-1984 reprend le programme oléagineux, l'importance et la progression attendue de la consommation nationale en huiles de graines sont telles que les objectifs visés ne pouvaient être que très modestes. En 1992, des calculs ont montré que pour résorber tout le déficit oléagineux de l'Algérie à partir des seules huiles de graines, le besoin estimé est de 1 250 000 tonnes de graines de tournesol et de colza (à supposer que les capacités de trituration existent), soit une superficie à dégager de près de 800 000 ha (rendements moyens : 17 q/ha). En 1966, ce besoin n'excédait pas les 130 000 tonnes de graines pouvant être obtenues sur une superficie de 100 000 hectares à peine (rendements moyens : 13 q/ha). C'est dire le retard accumulé dans ce domaine.

❑ Quant au secteur oléicole pouvant fournir une matière grasse de substitution (huile d'olive), il n'a jamais été une priorité et n'a jamais pu bénéficier de l'aide nécessaire à son développement de la part de l'Etat. Ce secteur a traversé en conséquence une longue phase de régression depuis l'indépendance. Les statistiques courantes, reprises par le Conseil Oléicole International (COI), indiquent que les récoltes annuelles moyennes d'olives sont passées de 1 809 320 q en 1957 à 1 489 647 q entre 1969 et 1972, puis à 1 331 705 q entre 1980 et 1982. Elles auraient ensuite stagné depuis cette dernière date. Les rendements obtenus, de l'ordre de 3,8 kg par arbre entre 1973 et 1978 et de 3,6 kg par arbre entre 1979 et 1985, selon les mêmes sources, sont parmi les plus faibles dans le monde méditerranéen. Enfin, la production d'huile d'olive a rarement atteint les 15 000 tonnes en moyenne annuelle au cours des trois dernières décennies, alors qu'elle dépassait régulièrement les 20 000 tonnes, voire les 30 000 tonnes pour certaines récoltes exceptionnelles, au début du siècle !

❑ Un dernier trait distinctif dans le cas de la filière des huiles – et de la filière du sucre – est l'abandon des activités de trituration locale, à la faveur d'une orientation quasi-exclusive des investissements industriels publics, à partir de 1970, vers le raffinage d'huiles brutes importées. En effet, l'essentiel des investissements publics réalisés à ce jour dans l'industrie des corps gras a été programmé au cours de la période 1970-1977 couverte par les deux plans quadriennaux (1970-73 et 1974-77). Ces investissements qui ont porté surtout sur des programmes de modernisation d'unités de production anciennes et d'extension de leur capacité de production, ont permis à l'entreprise publique du secteur de faire évoluer ses capacités de raffinage dans des proportions considérables : 357 tonnes par jour en 1969, 795 t/j en 1982. Mais dans le même temps, les importations de graines oléagineuses destinées à la production locale d'huiles et de tourteaux (résidus destinés à l'alimentation animale) ont stagné puis fléchi à la fin des années soixante-dix, pour aboutir en 1982 à la fermeture définitive des trois ateliers de trituration en place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et dont la capacité globale atteignait les 80 000 tonnes de graines triturées annuellement, avec une production de tourteaux de l'ordre de 40 000 tonnes par an entre 1970 et 1980.

Replacée dans le contexte de l'époque (décennie soixante-dix), cette mesure peut surprendre, pour deux raisons au moins :

1. D'abord, la conjoncture internationale était largement favorable à la relance des activités de trituration dans les pays du Tiers Monde qui, comme l'Algérie, disposaient d'une base industrielle locale non négligeable. La stratégie de «délocalisation» adoptée par la plupart des firmes multinationales agro-alimentaires dans la décennie soixante-dix avait permis l'installation dans beaucoup de ces pays d'importantes

capacités productives, à l'initiative de sociétés d'Etat comme en Afrique et en Asie (SODEPALM en Côte d'Ivoire, SOCAPALM au Cameroun, FELDA en Malaisie), ou encore grâce au dynamisme du capital national privé ou coopératif comme en Amérique du Sud. Ces initiatives y ont suscité de véritables mouvements d'industrialisation dont les effets d'entraînement se sont étendus bien au-delà de la sphère oléagineuses *stricto sensu*.

L'Etat algérien, unique opérateur dans la filière des huiles de graines après les dernières nationalisations opérées en 1974, disposait alors d'atouts considérables pour promouvoir l'industrie de la trituration-extraction des oléagineux : il bénéficiait à la fois d'un potentiel industriel appréciable, d'une expérience et d'un savoir faire accumulés depuis 1945 dans le domaine de la trituration des graines, des moyens financiers (acquis avec la maîtrise totale de la rente pétrolière) nécessaires à l'élargissement et à la modernisation de ce même potentiel productif, et enfin d'un corps de doctrine cohérent sur l'intégration interindustrielle et agro-industrielle élaboré dans le cadre de la «stratégie de développement» des années soixante-dix.

2. D'autre part, au moment où se décidait officiellement l'abandon des activités locales de trituration, l'Algérie adoptait un nouveau modèle de production animale fondé sur l'importation des «systèmes intensifs» proposés sur le marché mondial. Face aux difficultés rencontrées au cours de la décennie soixante-dix pour accroître les disponibilités fourragères, les choix ont été portés, à partir de 1980, non plus sur les grands élevages ovins et bovins pour l'approvisionnement en produits animaux, mais sur le développement accéléré de l'aviculture «industrielle». Celle-ci a favorisé la constitution, en amont des ateliers hors-sol, d'une industrie des aliments concentrés pour animaux dont les capacités en 1985 avoisinaient les deux millions de tonnes, alors que cette activité était pratiquement inexistante à l'indépendance. La production est assurée par les unités de production de l'Office National des Aliments du Bétail (ONAB) qui est le principal fabricant au niveau national (24 unités à la fin de 1988 dotées d'installations et de process de fabrication de technologie avancée). Il existe d'autres fabricants du secteur privé et des coopératives d'élevage disposant de broyeurs-mélangeurs, mais dont le potentiel est surtout de type artisanal.

Cependant, le fonctionnement de toutes ces unités est fortement dépendant de l'importation de maïs et de tourteaux de soja, c'est-à-dire en fait d'un modèle de type américain d'élevage intensif associant ces deux produits pour l'alimentation animale. Estimées à 1 200 tonnes seulement en 1966, les importations de tourteaux de soja par exemple ont pris un essor plus important d'année en année à partir de 1981, pour atteindre les 300 000 tonnes en moyenne après 1986. C'est ainsi que le pays renforçait considérablement son intégration dépendante au marché mondial des protéagineux, reportant ainsi la dépendance en amont de la filière avicole.

C'est donc au moment précis où les débouchés pour les produits oléo-protéagineux (notamment les tourteaux d'oléagineux) prenaient un essor vigoureux que les «Responsables» algériens du secteur décidaient l'arrêt définitif des ateliers de trituration des graines implantés sur le sol national.

Les arguments avancés pour justifier une telle décision ont toujours reposé sur des considérations de sécurité (l'hexane, solvant utilisé dans la trituration-extraction, serait dangereux), et surtout sur des considérations de rentabilité financière, le raffinage procurant à l'entreprise étatique du secteur un plus grand avantage comparatif compte tenu des coûts internationaux des principales matières importées, graines oléagineuses et huiles brutes.

Ce dernier argument est difficilement recevable : comme toutes les entreprises d'Etat, la SOGEDIA, puis l'ENCG n'ont jamais fondé «leurs» décisions d'investissement et de gestion sur le calcul micro-économique, celles-ci répondant davantage à des injonctions politico-administratives qu'à une logique de rationalité financière. En conséquence, et à supposer même que l'entreprise dispose des informations comptables et financières capables de les renseigner précisément sur la structure des coûts par unité de production, les coûts comparatifs ne peuvent être invoqués pour justifier l'abandon de la trituration locale.

En fait, cette orientation de l'économie huilière nationale est bien conforme à l'objectif prioritaire fixé par l'Etat, celui de la régulation contrôlée du marché des huiles alimentaires. Pour atteindre cet objectif et répondre ainsi le plus rapidement possible à l'accélération de la demande nationale en produits lipidiques, il était plus facile et plus efficace de concentrer l'investissement sur le seul raffinage d'huiles

brutes importées et de gérer les circuits de leur commercialisation-distribution plutôt que d'entreprendre la reconstitution méthodique – et nécessairement longue – de l'ensemble des «maillons» de la filière, ce qui aurait impliqué tous les opérateurs concernés, paysannerie comprise.

Les processus mis en évidence peuvent s'appliquer tout aussi bien à la filière sucre avec l'abandon des expérimentations, pourtant prometteuses, sur la betterave sucrière dans la plaine du Haut-Cheliff en 1982-1983, ainsi que la réduction de l'activité industrielle au raffinage strict du sucre roux importé. Ils ont également concerné tous les autres produits alimentaires de première nécessité. Ils ont conduit les entreprises d'Etat (OAIC, ERIAD, ENIAL, ENCG, ENASUCRE, etc.) à rompre graduellement leurs relations avec l'agriculture, à un moment de notre histoire économique où le thème de l'intégration interne de l'appareil productif national dominait encore le discours officiel sur le développement !

Là réside, nous semble-t-il, la contradiction fondamentale qui caractérise la démarche des décideurs politiques : contraints de légitimer leur pouvoir en engageant le pays sur la voie de l'indépendance économique et de l'autosuffisance alimentaire par la construction d'un système productif national puissant, moderne et intégré, ils ont été amenés à reléguer cette préoccupation centrale au second rang pour privilégier le contrôle social de l'alimentation populaire. Au lieu de développer l'économie alimentaire, ils se sont attachés à la contrôler. Cette dernière voie répondait à une nécessité objective. Elle était dictée par le souci d'affirmer l'autorité de l'Etat (et celle de ses dirigeants), de réaliser l'intégration politique de la population au système édifié par le régime et de pérenniser ainsi les intérêts des couches sociales qui le composent. Mais dans le même temps, elle installait l'Algérie dans un véritable engrenage, celui de la reproduction élargie de la dépendance, remettant ainsi en cause la finalité proclamée de la souveraineté nationale à construire et à consolider.

La contradiction fondamentale réside en somme dans le fait de fonder la construction de l'indépendance économique -et donc politique- sur une démarche foncièrement extravertie. Du reste, celle-ci fait de la gestion stricte des relations de l'économie algérienne avec le marché mondial des produits alimentaires la composante essentielle de la politique alimentaire de l'Etat, accentuant ainsi la dépendance vis-à-vis de quelques pays qui monopolisent les achats de l'Algérie en produits alimentaires³⁸.

Ainsi, il apparaît clairement que les approvisionnements alimentaires en Algérie ont été assurés pratiquement depuis l'indépendance non pas par la croissance de la production comme dans la plupart des autres pays, mais par les importations érigées de ce fait en variable d'ajustement fondamentale. Face à une demande sociale en croissance rapide, l'Etat s'est engagé à assurer à tous les Algériens une ration alimentaire et nutritionnelle relativement satisfaisante, mais au moyen d'une politique d'organisation de l'offre fondée sur le recours systématique aux importations.

Ce mode de régulation des approvisionnements conduit nécessairement à une impasse dans la mesure où il fait dépendre l'alimentation populaire des recettes tirées de la vente d'hydrocarbures (ressource non renouvelable), de la valeur du dollar (monnaie de facturation de nos exportations) et des cours internationaux des denrées alimentaires importées, c'est-à-dire en fait sur trois facteurs sur lesquels ni les entreprises importatrices ni les autorités administratives de tutelle n'ont aucune prise.

Résumons-nous : Une des lignes de force que nous venons de dégager est l'idée que la reproduction du système économique algérien n'est pas fondée sur la mobilisation d'un surplus économique interne (notamment dans l'agriculture et l'agro-alimentaire) généré par l'effort productif et sur l'affectation des ressources ainsi dégagées entre les différentes sphères d'activité selon les lois du marché. Dès l'indépendance, les richesses du sous-sol tout autant que les caractéristiques politico-idéologiques du régime ayant accédé au pouvoir ont favorisé l'émergence d'un système économique «atypique» dont la reproduction a reposé quasi-exclusivement sur la valorisation des hydrocarbures sur les marchés étrangers, c'est-à-dire en fait sur la rente pétrolière et gazière³⁹.

Ce type de reproduction a contribué à freiner toute possibilité de mobiliser les potentialités économiques existantes, notamment dans le secteur agro-alimentaire, pour répondre aux différents besoins exprimés sur le marché. Plus précisément, au mode de développement classique fondé sur l'exploitation systématique des ressources locales et sur la mise en oeuvre du travail productif de richesses s'est graduellement substitué un mode administratif-bureaucratique d'organisation et de fonctionnement de l'économie qui privilégie largement la mobilisation, puis la redistribution de ressources d'origine externe. Ce mode

de développement participe d'une utilisation politique de la rente à des fins de consolidation et de renforcement du pouvoir de l'Etat sur la société. Or, on peut considérer que les entreprises d'Etat, et particulièrement celles du secteur agro-alimentaire, ont constitué le lieu privilégié où s'opère la redistribution de la rente selon une logique propre aux systèmes politiques étatistes⁴⁰. Examinons à présent ce point.

IV – Caractéristiques et statut des entreprises agro-alimentaires d'Etat

Au-delà des nombreuses modifications formelles qu'elles ont subies tout au long de la période trentenaire passée (passage de la société nationale à l'entreprise nationale socialiste, puis à l'entreprise publique économique), il est possible de dégager quelques traits fondamentaux des entreprises agro-alimentaires d'Etat, traits qu'elles partagent pour partie avec les entreprises d'Etat opérant dans les autres secteurs d'activité.

1. Comme toutes les entreprises d'Etat, celles du secteur agro-alimentaire sont régulièrement dotées d'allocations (en dinars et en devises) destinées à financer leurs programmes d'investissement ainsi que leurs charges d'exploitation courantes⁴¹. A la prise en charge directe de la part de l'Etat, il faut ajouter les fonds dont bénéficient ces entreprises sous des formes diverses : prêts bancaires, dettes interentreprises, etc. Mais il est difficile d'assimiler toutes ces dotations à du crédit proprement dit dans la mesure où les entreprises ne sont pas contraintes de les rembourser.

En fait, les entreprises d'Etat (agro-alimentaires et autres) ne sont pas assujetties au calcul économique et échappent donc à la rationalité économique et financière de type classique fondée sur une exigence de rentabilité. La réalisation du surplus financier y est secondaire, eu égard à l'importance des moyens financiers que la rente énergétique procurait à l'Etat.

Fonctionnant en dehors de toute contrainte financière et sans que soit pris en compte leur résultat économique, les entreprises d'Etat sont incapables d'assurer, par leurs ressources propres, l'amortissement de leur capital ou la couverture de leurs dépenses d'exploitation. Il en résulte, bien évidemment, une «dévalorisation» permanente du capital mis à leur disposition. Un auteur, A. Bouyacoub, rend compte de cette situation en ces termes : «Constituant un espace d'intervention de l'Etat-entrepreneur, l'entreprise a consommé des milliards de dinars de «marchandises» sous forme de très nombreuses usines modernes. Ces «marchandises» n'ont pas largement fonctionné comme moyen de production. La transformation de la rente énergétique en «biens physiques» n'a pas créé un processus d'accumulation du capital»⁴².

Cependant, le déficit structurel des entreprises d'Etat, notamment dans le secteur agro-alimentaire, ne les a pas empêchées d'accroître l'investissement, de recruter du personnel, de distribuer salaires et bénéfices. La faillite et le dépôt de bilan qui auraient sanctionné n'importe quelle entreprise privée structurellement déficitaire, n'ont pas concerné les entreprises d'Etat qui pouvaient recourir en permanence aux découverts bancaires pour combler le déficit. Pour les entreprises agro-alimentaires d'Etat, celui-ci a été évalué globalement à 405 millions de dinars en 1990.

Enfin, du fait de leur insertion dans la division internationale du travail, ces entreprises ont constitué de larges débouchés pour les produits des firmes étrangères, qu'il s'agisse des acquisitions d'équipements industriels, de matières premières et biens intermédiaires ou de services. En ce sens, elles ont bien participé à la valorisation du capital international. Le concept de dépendance, qui rend compte de ce type de situation, apparaît comme un processus contradictoire de valorisation/dévalorisation au sein d'une même unité dialectique. A. Bouyacoub écrit à ce propos : «La dépendance par rapport au capital étranger est ce processus qui fait des entreprises publiques un lieu de valorisation du capital international et en même temps un lieu de dévalorisation du capital étatique, celui-ci permettant celui-là» (p. 184).

2. Si les entreprises d'Etat ne peuvent être considérées comme de véritables entreprises, lieux de production de richesses et de valorisation du capital engagé, cela signifie qu'il faut chercher ailleurs les raisons qui ont fondé leur maintien en tant qu'entités économiques. En fait, leur «raison d'être» est intimement liée à l'accomplissement des **missions de service public** qui leur ont été confiées par l'Etat.

a. La première de ces missions est la prise en charge directe des approvisionnements en produits de large consommation (semoules, farines, sucre, huile, lait) et leur mise au marché aux prix les plus bas possible.

Une des caractéristiques fondamentales de la politique alimentaire étatique a été en effet la fixation administrative de ces prix à des niveaux très bas, ainsi que leur gel sur une très longue période. Il s'agit là d'une constante, même si cette politique a varié dans la forme depuis son institution en 1973.

Jusqu'au début des années soixante-dix, la tendance générale des prix alimentaires au niveau mondial est à la baisse. Cette conjoncture favorable aux importateurs nets de denrées alimentaires a permis à l'Etat de poursuivre une politique de stabilisation des prix intérieurs sans avoir à recourir à la pression sur les finances publiques qu'aurait imposée la subvention des prix à la production et/ou à la consommation.

C'est en 1973, au moment où éclate la «crise alimentaire mondiale», que la politique des subventions a démarré en Algérie, suivant ainsi l'exemple de l'Egypte (1967), de la Tunisie (1970) et du Maroc (1970). Financée directement par le budget de l'Etat, elle a couvert principalement les quatre grands domaines suivants : biens alimentaires, logement, éducation et santé.

Enfin, en 1982, une autre option a vu le jour, avec la constitution d'un fonds de compensation (loi 22-01 de mars 1982) à partir des taxes sur certains produits dits «de luxe» pour financer les subventions. Cette option prévaudra jusqu'à la mise en oeuvre effective des «réformes économiques» au début des années quatre-vingt-dix tendant à la rupture totale avec le système des prix administrés.

S'agissant des produits alimentaires, la politique de subventions a globalement contribué au maintien des prix de détail des produits concernés à un niveau remarquablement bas sur la longue période. C'est notamment le cas pour les produits céréaliers, ainsi qu'il apparaît dans le tableau suivant.

Tableau 23. Evolution indiciaire des prix de certains produits céréaliers (prix constants 1969 = 100)

Prix à la consommation à Alger	1964	1969	1972	1975	1978	1981	1984	1985	1986
Pain	104,0	100,0	93,5	77,2	66,3	66,2	70,3	75,9	72,7
Semoule	102,0	100,0	88,2	76,2	62,5	62,1	51,0	51,3	52,8
Pâtes	105,0	100,0	89,2	74,1	61,1	53,0	43,1	51,2	52,4

Source : FAO, cité par S. Bedrani (1993).

C'est aussi le cas par exemple des huiles alimentaires dont l'évolution des prix en dinars de 1969 fait apparaître une diminution nette après 1970, ce qui indique qu'en 1986, l'huile de graines coûtait moins cher au consommateur algérien qu'en 1964 ou en 1970 (M. Boukella, 1992).

Par cette politique, il a été possible d'assurer un accès facile aux denrées de base pour toutes les couches sociales, quels que soient les niveaux de leur revenus. Ceci explique en grande partie la progression de la consommation alimentaire pour tous les groupes de produits et particulièrement pour les produits alimentaires transformés.

Tableau 24. Evolution de la consommation alimentaire, 1967-1988 (kg/tête/an)

	1. Enquête 1966/67	2. Enquête 1979/80	3. Enquête 1988	Indice 3/1
Pomme de terre	217,00	34,40	41,20	189,9
Légumineuses	3,40	8,26	5,81	170,9
Légumes frais	37,80	55,79	75,76	200,4
Fruits frais	21,00	30,00	30,51	145,3
Sucre	14,25	15,82	22,04	154,7
Viandes - abats	9,80	11,34	11,48	117,1
Oeufs	0,47	1,06	30,20	642,6
Volaille	0,50	4,34	10,85	2 170,0
Lait	35,00	61,35	71,94	205,5
Poissons	1,35	2,22	3,40	251,9
Huiles et corps gras	10,20	15,29	17,17	168,3
Blés	143,20	204,20	210,00	146,6
Blé dur	89,40	139,60	136,00	152,1
Blé tendre	53,80	64,60	74,00	137,5

Source : A. Bencharif (1992).

Il faut encore préciser que, pour les produits essentiels, l'Etat a institué un système de péréquation des frais de transport, dans le but d'annuler leur effet sur les prix de vente dans les régions éloignées et permettre ainsi un égal accès à la consommation de ces produits pour tous.

En plus de l'allègement attendu des charges sur le budget de l'Etat, l'institution du fonds de compensation était censée équilibrer les finances des entreprises bénéficiaires de subventions, puisque le déficit créé par la différence entre prix fixés et prix réels devait être entièrement comblé par le fonds de compensation. Cependant, aucun de ces deux objectifs n'a pu être atteint. D'une part, le « poids » de ce type de subvention sur le budget de l'Etat est devenu excessif et insupportable au début des années quatre-vingt-dix à la suite du renchérissement – dû aux dévaluations successives du dinar – des matières importées par les IAA concernées. Il a été estimé à 17,2 milliards DA en 1990, soit 12,6 % des recettes prévisionnelles du budget de l'Etat pour la même année, fiscalité pétrolière comprise (Bedrani, 1993). Le tableau 25 donne une idée de l'importance des subventions unitaires pour chacun des produits concernés.

Tableau 25. Dépenses de subventions des produits alimentaires en 1990 (quantité en 1000 q, prix en DA)

Produits	qtés consommées	prix unitaire	subvention unitaire
Blé dur	23 700	77,4 (/q)	210,47 (/q)
Blé tendre	21 400	77,8 (/q)	142,33 (/q)
Semoule importée	736	188,0 (/q)	539,00 (/q)
Farine importée	117	166,0 (/q)	193,10 (/q)
Lait pasteurisé	8 420	1,4 (/l)	3,22 (/l)
Sucre cristallisé	563	170,0 (/q)	639,90 (/q)
Huile (bidon 5 l)	2 133	19,1 (/5l)	35,12 (/5l)
Concentré de tomates	548	1 220,0 (/q)	1 479,90 (/q)

Source : Etabli par M. Kaci (1992), à partir de données CNP (Conseil national de la planification)

D'autre part, il semble que la contrepartie à verser aux entreprises est demeurée souvent impayée ou, au mieux, versée avec retard.

Au total, la politique de soutien des prix à la consommation a réussi à contenir, artificiellement, le phénomène de l'inflation. Elle a permis ainsi d'assurer un « minimum de subsistance » aux populations défavorisées, contribuant ainsi au maintien de la paix civile. Cependant, aucun ciblage des populations les plus nécessiteuses n'a précédé l'application de cette politique qui a bénéficié indistinctement à toutes les couches sociales. Elle ne peut donc être assimilée à une recherche de justice sociale, c'est-à-dire à la volonté de parvenir à une répartition plus équitable des disparités alimentaires. Enfin, on sait que cette politique a engendré de nombreux effets pervers, dont le gaspillage et les transferts frauduleux aux frontières notamment.

- b. Une deuxième mission confiée aux entreprises d'Etat, complémentaire de la première, est moins évidente mais tout aussi significative du statut réel de ces entreprises. Elle érige celles-ci en lieux de redistribution de la rente, à travers les emplois, les revenus et les multiples avantages matériels auxquels elles permettent d'accéder.

La pléthore de personnel caractérise l'ensemble des entreprises d'Etat sans distinction. Celles-ci ont pratiqué une politique de recrutement maximum, sans égard à leur besoin réel en main-d'oeuvre et aux normes édictées par le constructeur. De même, ni les salaires, ni les primes distribuées n'ont de rapport avec la productivité effective du travail et le surplus pouvant être dégagé. Ils ont été souvent qualifiés de « salaires politiques ». Enfin, tout comme l'administration publique, les entreprises prennent en charge de multiples fonctions sociales sensées améliorer les conditions de travail du personnel qu'elles emploient : logements, terrains, coopératives de consommation, soins, loisirs, etc. Ces biens et services, acquis pour la plupart selon un système de quotas fixés par le Ministère de tutelle, la wilaya ou les collectivités locales, sont distribués au sein de l'entreprise à des prix administrés très largement inférieurs à leur prix sur le marché libre. Il est clair que de tels avantages – assimilés à juste titre par l'opinion publique à des privilèges en situation de pénurie généralisée – permettent à leurs titulaires de multiplier parfois très fortement le revenu nominal qu'ils perçoivent. Il suffit alors d'occuper une « position de commande » (l'expression est de A. Henni, 1991), c'est-à-dire qui commande l'accès aux biens et services administrés, pour prétendre en bénéficier en priorité. C'est ainsi, écrit A. Henni, « qu'au lieu de chercher à obtenir l'influence social par un effort de production, les individus cherchent à l'obtenir en commandant la distribution des biens et services »⁴³. Autrement dit,

les avantages obtenus au sein des entreprises d'Etat ne découlent pas de la compétence et du travail, mais de la place occupée dans les mécanismes de redistribution de la rente.

c. Une autre «raison d'être» de ces entreprises, souvent évoquée mais beaucoup plus difficile à fonder et à argumenter, a trait aux pratiques (illégales et occultes par définition) liées aux contrats d'importation passés avec les fournisseurs étrangers. Il s'agit de gros contrats d'achat portant sur des achats groupés et mettant en jeu des sommes très importantes, eu égard à la position de monopole que chaque entreprise occupe dans son propre créneau. Dans le domaine agro-alimentaire pris globalement, le montant annuel des contrats d'importation dépasse très probablement les trois milliards de dollars.

On peut supposer, à la suite de nombreux écrits et des déclarations d'hommes politiques, que des «commissions» substantielles ont pu être versées à des intermédiaires privés, puissants financièrement et forts de leur influence politique. Ainsi, ce commentaire de journalistes dans un récent ouvrage sur l'Algérie : «Officiellement, les importations étaient contrôlées par des organismes étatiques. En fait, ceux-ci, et le pouvoir derrière eux, distribuaient des autorisations d'importer à des privés, amis et «clients politiques», quitte à ce que ceux-ci en fasse profiter leurs partenaires officiels»⁴⁴.

Tels sont, nous semble-t-il, les éléments principaux caractéristiques du statut socio-économique réel des entreprises agro-alimentaires d'Etat depuis leur institution à ce jour. Mais avec la crise économique à partir de 1986-87, le système d'approvisionnements alimentaires qui a prévalu depuis trente années – et dont les entreprises d'Etat constituent le support essentiel – est entré dans une phase de dépérissement car incapable de se reproduire selon les mêmes modalités que par le passé. Un nouvel ordre alimentaire national se dessine. Nous consacrerons un dernier chapitre à l'analyse de cette nouvelle réalité.

V – La crise de 1986 et les prémisses d'une nouvelle situation alimentaire

Le «système» que nous venons de décrire, parce qu'entièrement bâti sur la monoexportation, n'est pas fait pour durer. Les équilibres qui le caractérisent ne peuvent se maintenir qu'à la condition que se maintienne le pouvoir d'achat international que procure la rente énergétique. Or, nous avons vu que le niveau de la rente dépend d'un ensemble de facteurs que l'Algérie ne maîtrise pas.

Il s'agit donc d'équilibres précaires sur lesquels il est risqué de bâtir une stratégie de développement. C'est pourtant cela qui a été fait en Algérie où le risque est devenu réalité avec l'effondrement du prix international de l'énergie en 1986. La rupture brutale du pouvoir d'achat international qui en a résulté a contraint les responsables politiques à recourir, plus que par le passé aux emprunts internationaux, pour maintenir au mieux les équilibres antérieurs, d'où l'aggravation des problèmes de l'endettement. Mais les créanciers internationaux lient de plus en plus leur aide financière aux pays endettés à l'instauration, dans ces pays de politiques économiques de rigueur dites «d'ajustement structurel». Dès lors, la classe politique au pouvoir s'est trouvée confrontée à la nécessité de réviser ses conceptions et orientations économiques, mais en veillant à la préservation de ses intérêts fondamentaux face à la montée de la contestation sociale et politique. Une nouvelle politique, baptisée «réformes économiques» est élaborée en 1988, consacrant officiellement la fin de l'idéologie interventionniste et annonçant le début d'une phase de «transition vers l'économie de marché»⁴⁵.

Des mesures législatives et réglementaires ont traduit dans les faits cette volonté de rupture avec l'ordre économique ancien. Elles touchent en premier lieu le «secteur productif», notamment les 500 plus grandes entreprises industrielles et de services appelées désormais «entreprises publiques économiques»⁴⁶. Celles-ci doivent évoluer vers «l'autonomie de gestion» (loi du 12 janvier 1988), c'est-à-dire vers la liberté totale reconnue aux dirigeants de définir la stratégie de leur entreprise, en dehors de toute sujétion de l'Etat. Cela signifie entre autres l'abandon de la fonction de «service public» dévolue aux entreprises d'Etat, cette fonction étant jugée incompatible avec la recherche de la rentabilité financière devenue désormais l'aiguillon fondamental de toute activité économique⁴⁷. La tendance est donc, de ce point de vue, à l'uniformisation progressive du secteur des IAA en un champ unique de valorisation et d'accumulation du capital, aux lieu et place de la bipolarisation antérieure.

L'ajustement s'étend également au commerce extérieur dont les nouvelles règles consacrent la fin du monopole exercé jusque là par les entreprises d'Etat. Sa libéralisation vise la mise en concurrence de ces entreprises entre elles et avec le secteur privé pour l'accès aux échanges extérieurs. En d'autres termes, la solvabilité devient l'unique critère d'accès aux ressources financières en devises pour le financement des opérations d'importation et de d'exportation, ce critère devant être appliqué sans discrimination à toute entreprise publique ou privée. De plus, l'ouverture complète aux capitaux privés nationaux et étrangers rend désormais possible la disparition des entreprises publiques déficitaires en faillite et leur rachat par d'autres entreprises.

Un autre aspect des réformes est la libération massive des prix des produits et des facteurs de production, auparavant réglementés : les entreprises sont désormais libres de négocier le niveau des salaires distribués à leurs employés et d'adapter les prix des produits à leurs coûts réels de production.

La mise en oeuvre de ces nouvelles règles du jeu économique, intervenue à un moment où l'entière économie est soumise à de fortes contraintes financières, laisse déjà apparaître les prémices de changements dans le mode de régulation des marchés agro-alimentaires par l'Etat et dans les conditions générales d'approvisionnement des population en denrées de base. De tels changements, appelés à s'intensifier au fur et à mesure de l'avancée des réformes, évoluent vers une restructuration d'ensemble du secteur des IAA.

Comme pour toutes les entreprises d'Etat, la «croissance» des IAA dépendait quasi-exclusivement des importations de matières premières agricoles et agro-alimentaires (céréales, huiles brutes, poudre de lait, sucre roux, etc.). Ces dernières années, celles-ci représentaient, avec plus de un milliard de dollars, plus de 60 % des importations totales de produits agro-alimentaires (Bencharif, 1992). Or, le désengagement de l'Etat de la gestion directe des entreprises a incontestablement aggravé la situation financière de ces dernières. Elles ne peuvent désormais utiliser que leurs ressources propres (très limitées) et du crédit négocié sur des bases commerciales, d'où une dépendance financière notable auprès des fournisseurs étrangers, mais aussi des institutions financières locales. D'autre part, les difficultés financières se sont aggravées avec le renchérissement de coût des matières premières après les dépréciations successives du dinar depuis 1990⁴⁸. Dès lors, les IAA se heurtent à des blocages de leurs contrats d'approvisionnement par le système bancaire qui connaît lui-même des problèmes de liquidités en devises, particulièrement depuis avril-mai 1991.

Certes, les IAA disposent d'importantes infrastructures industrielles et d'un capital expérience non négligeable accumulés depuis longtemps. Elles continuent en outre, s'agissant des entreprises publiques, à exercer un monopole de fait de la production sur leur marché respectif : farines, semoules, lait, huiles, sucre, aliments du bétail. Mettant à profit ces atouts, elles entendent poursuivre l'effort de diversification de leur gamme de production et de valorisation des sous-produits issus de leurs activités. C'est notamment le cas des ERIAD, de l'ENCG, des Offices du lait. Mais il est clair que la concrétisation de ces objectifs est conditionnée par la relance de l'investissement et de la réhabilitation de l'outil industriel menacé d'obsolescence. Ceci pose le problème de l'assainissement préalable de la situation financière des entreprises concernées, mais aussi celui de la redéfinition de concept même de restructuration du secteur des IAA. Nous reviendrons sur ce point capital.

Un autre fait d'importance a trait à l'accentuation de la concurrence que les produits alimentaires importés en l'état exercent sur les produits localement transformés.

Ce fait d'observation n'est évidemment pas nouveau. Malgré l'élargissement considérable des capacités de production installées à partir de 1970, la pression de la demande a toujours nécessité le recours à l'importation de produits finis pour combler les déficits. Ceci a concerné aussi bien les denrées importées traditionnellement par l'ONACO-ENAPAL et livrées en l'état à la consommation locale (café, thé, sucre, lait) que les produits relevant du monopole étatique comme les farines, semoules, huiles de graines, lait reconstitué...

Mais le phénomène a pris davantage d'ampleur avec «l'autonomie», c'est-à-dire depuis le début d'application des principes d'abandon du monopole étatique et de liberté laissée aux entreprises de fixer elles-mêmes leur plan de production en fonction de leurs contraintes propres. C'est ainsi que les ERIAD ont accru leurs importations de produits finis par l'intermédiaire de ENIAL : entre 1989 et 1991, l'importation

de semoule supérieure a augmenté de 40 à 50 %, tandis que le niveau moyen d'importation de farines se situe à environ 100 000 q par an (SEFCA-1994). De plus, l'importation de semoules et farines ne relève plus du seul ressort de ENIAL qui fait face désormais à la concurrence de la part de l'ENAPAL et des EDIPAL (entreprises publiques locales de distribution) notamment. Il en a résulté globalement une hausse de la part revendue en l'état dans le total des disponibilités en semoules et farines (tableau 26).

Tableau 26. Disponibilités de semoules et farines

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
I. Semoules (10 ³ q/an)						
- Prod.	12 869	13 520	14 034	13 880	13 737	13 740
- Import.	6 639	7 411	7 491	7 714	7 419	9 424
- Total	19 508	20 931	21 525	21 594	21 156	23 164
II. Farines (10 ³ q/an)						
- Prod.	10 467	11 346	11 846	12 340	12 139	12 430
- Import.	877	320	204	2 282	1 182	2 087
- Total	11 344	1 666	12 050	14 622	13 321	14 517
III. Total semoules et farines (10 ³ q/an)						
- Prod.	23 336	24 866	25 880	26 220	25 876	26 170
- Import.	7 516	7 731	7 695	9 996	8 601	11 511
- Total	30 852	32 597	33 575	36 216	34 477	37 681

Source : Bencharif (1992).

Le même phénomène concerne également les autres denrées de base :

- ❑ L'ENCG n'est plus, depuis 1985-86, en mesure de garantir, comme par le passé, un approvisionnement régulier et stable en huiles alimentaires à partir de sa seule production locale, alors qu'il s'agit là d'un objectif fixé comme prioritaire dans les années soixante-dix. Des crédits complémentaires ont dû être libérés pour l'importation d'huiles raffinées. Cette situation, que les dirigeants de l'entreprise considéraient comme conjoncturelle et qui devait être rapidement dépassée à partir de 1988 avec l'entrée en production des nouveaux «complexes» de Bejaïa (Est) et Maghnia (Ouest), apparaît aujourd'hui comme une donnée structurelle intimement liée à la politique étatique en matière d'huiles alimentaires. Du reste, d'autres entreprises comme ENIAL ou ENAPAL interviennent également sur ce marché par le biais de l'importation de tonnages importants d'huiles raffinées (de tournesol, de soja, etc.) de meilleure qualité que l'huile «familiale» produite par ENCG.
- ❑ Enfin, l'ENAPAL paraît aujourd'hui avoir supplanté l'ENASUCRE et les Offices du lait dans l'approvisionnement du marché en produits relevant de leur créneau : sucres, laits en conserve, laits en poudre infantiles, farines lactées et fromages.
- ❑ Les développements récents de la situation et les débats actuels autour de la libéralisation de l'économie laissent supposer un recours encore plus grand à l'importation de produits alimentaires consommés en l'état dans les années à venir. Il est notamment question de permettre dès la fin de l'année 1994 aux opérateurs privés d'importer des produits de base ou de large consommation considérés comme «stratégiques», à charge pour les entreprises intéressées de répondre aux critères de solvabilité et de crédibilité et de pouvoir accéder aux crédits nécessaires aux opérations d'importation.

Force est de constater que cette réorientation de tendance relève moins d'une politique alimentaire alternative mûrement élaborée que d'une adaptation hâtive et forcée à une conjoncture financière et économique difficile. Elle est destinée non pas à préserver l'avenir en améliorant qualitativement et quantitativement les capacités productives nationales, mais à préserver le statut quo. Il est question non pas de changer de politique alimentaire, mais d'introduire plus de «rationalité» dans la politique alimentaire antérieure jugée «réformable». Ainsi, la logique d'approvisionnement des marchés par le biais des importations sera maintenue comme orientation prioritaire dans le but d'éviter des tensions sociales déstabilisatrices, mais on veillera à «rationaliser» la consommation des produits importés en favorisant la hausse de leur prix par la diminution des subventions (le thème du gaspillage est souvent mis en avant pour justifier une telle politique). On proclamera la lutte contre les «fuites» hors frontières de ces mêmes produits. Enfin, la mise en place en 1992 du «filet social» prétendra soutenir et protéger le niveau de consommation alimentaire des couches sociales les plus défavorisées.

Le fait est que ces «réformes» dans le domaine alimentaire prennent l'aspect d'une «fuite en avant», la logique commerciale continuant plus que jamais à l'emporter sur la logique de dynamisation de la production. De ce point de vue, le recul relatif du taux de couverture des besoins par les IAA locales est lourd de conséquences : après l'agriculture, les IAA risquent de perdre graduellement leur place dans l'approvisionnement alimentaire des populations au profit de produits alimentaires directement importés et consommés en l'état. Cela est particulièrement vrai pour les produits de base tels que les produits céréaliers, les laits et produits laitiers, les huiles et le sucre dont la production et la commercialisation à l'échelle mondiale sont le fait de firmes multinationales très compétitives. La concurrence que celles-ci exercent sur des produits locaux non protégés est de nature à aggraver la dépendance alimentaire de l'Algérie puisqu'elle détermine une dislocation encore plus grande de son «système alimentaire». En d'autres termes, après avoir sacrifié l'agriculture dans le passé, la politique alimentaire risque aujourd'hui de laisser disparaître les IAA en tant que maillon stratégique du système.

De plus, les implications d'une telle évolution ne se limiteront pas au seul domaine alimentaire : après les ISMME, le secteur des IAA est, rappelons-le, le plus important secteur de l'industrie de transformation, en termes de chiffre d'affaires et d'effectifs employés. Le ralentissement de sa croissance est donc de nature à accélérer la récession économique globale actuelle et à réduire davantage les opportunités d'emplois productifs à créer dans l'avenir.

En guise de conclusion

Le lecteur aura relevé que la recherche entreprise ici est dans une large mesure un travail d'histoire économique et sociale. L'histoire – seul laboratoire dont nous disposons en sciences sociales pour tester nos hypothèses de travail – est effectivement inscrite au cœur même de notre problématique générale. Ce choix participe du souci de comprendre en profondeur la réalité de la dépendance alimentaire de l'Algérie, à la fois dans sa genèse et dans son existence présente. Au-delà des réformes ponctuelles successives de l'agriculture et des IAA depuis 1962 et au-delà du discours idéologique sur ces réformes, la méthode historique adoptée a permis d'identifier les grands changements intervenus dans les conditions de l'alimentation populaire dès les premières années de l'indépendance, et de découvrir l'unité fondamentale de ces mêmes changements.

Il est donc apparu, dans le cours de la réflexion, que la question alimentaire en Algérie engage nécessairement le débat sur les questions de l'Etat et du pouvoir, c'est-à-dire en fait, sur le système socio-politique qui a prévalu depuis 1962. Nous avons relevé que, dès les premières années de l'indépendance, un lien est établi entre le mode de régulation des approvisionnements alimentaires et la formation de l'appareil d'Etat centralisateur et autoritaire. Plus précisément, la politique alimentaire mise en oeuvre a été motivée par le souci de renforcer la base sociale des couches parvenues aux commandes de l'Etat, cette motivation répondant elle-même à des nécessités spécifiques de mobilisation et d'accaparement de la rente énergétique à leur profit.

Cette logique de contrôle social, qui a historiquement succédé à la logique d'accumulation du capital détenu par les colons avant 1962, a conféré à l'Etat la responsabilité de définir (en collaboration avec les «experts» et les «conseillers» de la FAO, des multinationales et d'autres institutions internationales) les conditions de l'alimentation de la population toute entière, au lieu et place de la «société civile» exclue de fait des principaux centres de décision.

Jusqu'au début de la crise de l'endettement en 1986, puis son aggravation à partir de 1990, l'orientation générale de la politique alimentaire a certainement contribué à consolider l'intégration de l'ensemble des Algériens au système socio-politique mis en place par le pouvoir. Le recours systématique à l'importation des denrées de base associé à un large soutien des prix à la consommation de ces denrées a pu garantir l'amélioration nette de la ration alimentaire de la population et la préservation de la «paix civile». Mais nous mesurons aujourd'hui combien le prix à payer a été lourd, cette politique ayant fonctionné dans le même temps comme un puissant facteur de reproduction élargie de la dépendance, bloquant pour longtemps toute perspective de construction d'une économie alimentaire nationale intégrée. Le domaine alimentaire fournit en définitive l'illustration d'un fait historique incontestable : l'Algérie a été engagée depuis l'indépendance dans un processus de régression économique et sociale à un moment où, précisément, le planificateur était sensé conduire un processus d'industrialisation et de développement. De ce point de vue, la crise de l'endettement qui a éclaté en 1986 et qui persiste encore aujourd'hui aura simplement servi de détonateur pour révéler au grand jour l'impossibilité pour l'Etat rentier de construire une économie indépendante et développée⁴⁹.

Longtemps, l'opinion intellectuelle la plus avancée avait qualifié le système algérien de «capitalisme d'Etat», confondant ainsi bourgeoisie d'Etat et bureaucratie d'Etat, exploitation et marginalisation. L'exploitation a ceci d'avantageux – si l'on ose dire – qu'elle engendre l'accumulation du capital et la richesse, même si les modalités de leur répartition sont souvent marquées du sceau de l'inégalité. La marginalisation, elle, est synonyme d'exclusion et engendre nécessairement, à plus ou moins long terme, la violence. Nous y sommes à présent.

Une autre politique alimentaire est-elle possible aujourd'hui ? Il est vrai que dans une situation où les choix sont très restreints en raison du poids de la contrainte financière et plus généralement des incertitudes de l'avenir même immédiat, la construction d'un scénario de sortie de crise apparaît plus qu'hypothétique. Les positions de négociation de l'Algérie ont atteint à présent un état d'affaiblissement tel qu'il sera difficile à ses dirigeants, quelle que soit leur détermination, à imposer un programme de développe-

ment alimentaire marqué d'une autonomie relative de décisions vis-à-vis des partenaires étrangers. Faisons néanmoins l'hypothèse d'une évolution des rapports de force politique favorisant l'émergence au pouvoir d'une classe politique dont la priorité est le développement économique et social. Dans ce cas, la prise en compte des leçons tirées de l'expérience passée devrait stimuler la réflexion pour une reformulation totale de la problématique alimentaire en Algérie tenant davantage compte des intérêts nationaux. En ce sens, le problème fondamental à affronter consisterait à rendre compatibles – le plus compatible possible – les injonctions du marché et les principes du libre échange imposés par les programmes d'ajustement structurel du FMI avec les conditions d'une plus grande maîtrise de nos problèmes alimentaires.

En tout état de cause, deux principes généraux doivent guider la recherche d'une solution à la crise alimentaire nationale :

1. Poser avec force que l'origine de la crise est avant tout algérienne et relève pour l'essentiel des choix politiques retenus, même si les contraintes internationales sont réelles et incontournables. Elle découle de la confiscation de l'Etat par le pouvoir en place depuis 1962 et sa transformation en un Etat rentier, instrument de monopolisation de la vie publique et de contrôle social. En conséquence, l'abolition totale et définitive de l'Etat rentier et de l'économie de rente, générateurs de dépendance alimentaire, est un préalable à toute action positive de nature à favoriser la maîtrise de nos problèmes alimentaires.

La première de ces actions est certainement la rupture radicale avec les règles qui ont gouverné l'économie depuis l'indépendance. Il s'agit notamment de rompre avec les «solutions externes» fondées sur le recours systématique aux revenus pétroliers et aux apports financiers externes. Une telle orientation, expérimentée depuis trente ans, a largement montré ses limites. Elle est clairement apparue comme l'antinomie même d'une stratégie de développement dans la mesure où elle contraint le décideur à s'enfermer dans la gestion de courte durée : remboursement du service de la dette, recherche hâtive de nouvelles lignes de crédit, réponses conjoncturelles aux pénuries de marché de tel ou tel produit, etc. Dans ces conditions, la politique de valorisation-exportation des hydrocarbures ne peut plus constituer le pivot du développement économique de l'Algérie, d'autant que dans la récession mondiale actuelle, les cours de l'ensemble des matières premières ne cessent de baisser, entraînant dans leur chute celle des ressources externes en devises.

Le problème est donc de rechercher d'autres voies d'accès au développement économique et de réfléchir à l'élaboration d'un projet économique alternatif tourné vers les «solutions internes» à la crise.

Un consensus paraît aujourd'hui établi autour de l'idée que de telles solutions ne peuvent exister hors de l'économie de marché, soit une économie dont la dynamique repose essentiellement sur le travail productif de valeurs et donc de surplus interne mobilisable à des fins d'accumulation du capital.

Affirmer la nécessité d'engager des réformes économiques fondées sur le marché, c'est reconnaître l'urgence de réhabiliter **l'économie productive** dont les présupposés essentiels sont l'autonomie relative de l'économie par rapport au politique, la transparence des rapports économiques, la rationalité des choix économiques fondée sur les critères d'efficacité, de rentabilité et de compétitivité, et enfin la participation active de l'ensemble des agents économiques : entreprises, associations de producteurs et de consommateurs, organismes publics.

Traduit dans les faits, ce principe suppose, dans tous les domaines d'activités économique (agriculture, industrie, commerce, finances, etc.) la renonciation à la planification et aux monopoles étatiques, et l'encouragement des initiatives privées libérées des contraintes bureaucratiques.

2. Le second principe a trait au rôle de l'Etat dans cette économie rénovée. Certes, l'ère de «l'Etat providence», principal distributeur d'emplois et de revenus, est désormais révolue. Mais il ne s'agit pas de plaider pour autant pour un effacement de l'Etat de toute la vie économique, et d'ouvrir ainsi la voie au «libéralisme sauvage». Contrairement aux thèses néo-libérales allant dans ce sens, nous ne croyons pas au rétablissement spontané des équilibres économiques par le simple jeu des forces du marché, ni à la conciliation automatique des antagonismes qui naissent entre les différents acteurs sociaux à l'occasion de leur pratique économique. Il revient donc à l'Etat – radicalement transformé dans ses structures et dans ses formes d'intervention – d'assumer de nombreuses tâches capitales liées à l'arbitrage du libre

jeu de la concurrence, à l'ordonnancement des priorités économiques nationales, ou encore à la mise en oeuvre de politiques sociales destinées à compenser les effets des politiques d'ajustement structurel comme la détérioration des niveaux de vie, la pauvreté et le chômage.

L'intervention étatique est, du reste, depuis longtemps la règle dans les pays industrialisés se réclamant du libéralisme économique, tout particulièrement dans le domaine alimentaire. Toute l'histoire alimentaire de ces pays prouve *a posteriori* l'efficacité des mesures d'encadrement de leur système agro-alimentaire par l'Etat : l'émergence des USA au rang de «leader» mondial en matière de production et de commercialisation de denrées alimentaires après la seconde guerre mondiale est le résultat direct d'une politique ininterrompue du gouvernement fédéral depuis les années trente, fondée sur l'encouragement de la production agro-alimentaire à l'intérieur et la conquête de nouveaux marchés extérieurs. De même la CEE n'a pu accéder à l'autosuffisance en produits de base, puis assurer sa promotion comme puissance agro-alimentaire mondiale qu'à la faveur des «politiques agricoles communes» (PAC) élaborées et mises en oeuvre par les Etats communautaires.

Ces deux principes de base – libération des initiatives privées et interventions raisonnées de la puissance publique – étant posés, abordons à présent le thème essentiel de la «restructuration» agro-alimentaire.

Précisons d'abord que, malgré l'institution récente d'un Ministère de la restructuration et de la participation, malgré aussi l'acceptation par les autorités du pays des accords de rééchelonnement et des conditions qui y sont liées, la restructuration industrielle n'a pas encore été engagée à ce jour. Celle-ci n'a rien à voir avec les restructurations antérieures décidées dans le contexte d'une économie étatisée. Elle doit être conçue comme une nouvelle politique économique appelée d'une part à instaurer une véritable économie de marché qui suppose elle-même la prédominance du secteur privé, d'autre part à redéfinir les rôles et les missions de l'Etat. En ce sens, elle est indissociable des deux principes de base rappelés ci-dessus.

La restructuration industrielle est d'abord celle du secteur public. Il est nécessaire de prendre définitivement acte de ce que ce secteur, sur lequel a principalement reposé la régulation économique d'ensemble, a absorbé jusqu'à présent beaucoup plus de ressources qu'il n'a créé de richesses. Cette situation ne découle pas d'un quelconque «dysfonctionnement», «dégénérescence» ou «perversion» du système politico-économique en place. Elle est le résultat objectif et nécessaire de ce même système. La restructuration du secteur public doit donc viser avant tout la neutralisation de la bureaucratie économique d'Etat et, par voie de conséquence, la remise en cause des privilèges dont bénéficient les tenants de ce système.

La privatisation est un moyen d'atteindre cet objectif, mais elle n'est pas la seule, ni la plus importante des actions en direction du secteur public. En l'occurrence, il s'agit surtout d'instaurer un nouveau mode de gestion des entreprises publiques et de restructurer ainsi l'ensemble du système productif national (public et privé) autour de critères économiques identiques : le travail productif, l'efficacité, la compétitivité.

Par restructuration agro-alimentaire, nous entendons la réorganisation systématique des activités agro-alimentaires de production et d'échange, en liaison avec la dynamique de la consommation, c'est-à-dire le marché final. Elle ne doit plus se résoudre, comme par le passé, à des réaménagements, d'ordre institutionnel, juridique et réglementaire en fonction de rapports de force claniques, mais doit porter en tout premier lieu sur une réallocation des ressources productives de telle sorte qu'elle permette l'amélioration des conditions de production agricoles et agro-alimentaires.

Quelle que soit l'évolution des cours mondiaux des produits alimentaires de base, notamment des produits céréaliers, il semble que les importations alimentaires algériennes ne peuvent que croître dans les prochaines années. Compte tenu de ses contraintes financières, l'Algérie ne pourrait donc se sortir du cercle vicieux de l'endettement sans le développement d'un puissant secteur agro-industriel d'exportation, générateur de recettes en devises. En ce sens, le premier aspect de la restructuration agro-industrielle est la reconstitution impérative des recettes d'exportation traditionnelles. Les filières concernées seront certainement celles spécifiquement méditerranéennes, comme le vin, l'huile d'olive, les agrumes, les produits de la mer ou encore la tomate industrielle, qui sont des produits du terroir bénéficiant d'un différentiel de qualité par rapport à d'autres régions.

La promotion de ces filières est possible, à condition d'y laisser s'exprimer l'esprit d'initiative et de lever les nombreuses entraves bureaucratiques qui l'ont freinée dans le passé. Elle s'inscrit naturellement dans la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME), seule structure capable, semble-t-il, d'exploiter aux mieux les potentialités que le secteur agro-alimentaire recèle.

Possible, cette promotion est également nécessaire dans la mesure où le secteur d'exportation est de nature à inciter à l'investissement de capitaux étrangers et donc aux transferts de technologies modernes, facteurs d'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité.

Enfin, en plus des revenus et des emplois à créer, ce secteur exportateur pourrait jouer un rôle «industrialisant» grâce à ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

Un autre aspect de la restructuration agro-alimentaire concerne les productions vivrières dont le développement est beaucoup plus difficile à assurer en raison de la concurrence très forte exercée par des systèmes agricoles et agro-alimentaires (nord-américains et communautaires notamment) autrement plus performants et compétitifs. Ces productions sur lesquelles repose l'alimentation populaire doivent impérativement faire l'objet d'attention et de soutien de la part des pouvoirs publics. Les interventions de ces derniers peuvent aller des mesures classiques de soutien des prix à la production et d'encouragement à l'investissement, à la réorganisation des filières agro-alimentaires de base. Cette dernière tâche est capitale : il s'agit par exemple de prendre acte de ce que les IAA sont le moteur du système agro-alimentaire dans son ensemble et qu'à ce titre, il leur revient de jouer le rôle de pilotage du développement de l'agriculture. Il s'agit plus généralement d'amener l'ensemble des opérateurs économiques concernés (producteurs, distributeurs, financiers, consommateurs, etc.) à participer à la définition des formules d'articulation agriculture-industries les plus efficaces (là où des potentialités existent), en privilégiant l'interprofession et la coordination des actions de développement, filière par filière. Concrètement, cela devrait se traduire par des choix judicieux en matière de politique contractuelle liant producteurs et transformateurs de céréales, de lait, d'huiles ou de sucre, par la fixation précise des obligations de chacune des parties contractantes, par le développement du mouvement associatif de façon à lier étroitement les intérêts de tous les partenaires, et enfin par la définition de cadres permanents et souples de concertation et d'échange entre le secteur agro-alimentaire productif et les institutions de recherche sur l'agro-alimentaire, ainsi que la coordination institutionnelle de ces relations.

Un dernier point doit être évoqué. Compte tenu du poids de la crise actuelle que traverse l'économie et la société algériennes, mais aussi des modifications radicales de l'environnement politico-économique mondial, il est évident qu'un tel projet ne peut être mené à son terme si les partenaires étrangers de l'Algérie ne participent pas à son succès. Cela suppose une volonté commune de faire sortir l'Algérie du cadre strictement commercial qui maintient ses relations économiques actuelles (héritées de la colonisation, puis exacerbées depuis 1962) dans la fonction traditionnelle de fournisseur de produits énergétiques (monoexportation) et de consommateur de produits industriels et agro-alimentaires des pays développés. Les flux de capitaux, notamment européens ne peuvent plus être destinés simplement à soutenir les exportations de ces pays, mais doivent s'inscrire désormais dans une véritable dynamique de co-développement. Celui-ci passe par la mise en place de programmes de coopération entre la CEE d'une part, l'Algérie et le sous-ensemble maghrébin (UMA) d'autre part. Il doit pouvoir se concrétiser notamment par l'intensification des flux d'investissements productifs directs dans le domaine agro-alimentaire. Ces concours de la part de nos partenaires européens sont d'autant plus nécessaires qu'ils ne paraissent pas de nature à contrarier leur propre croissance économique, eu égard au fait que la concurrence entre les grands pays industriels eux-mêmes, notamment dans agro-alimentaire, n'a jamais été aussi vive.



Notes

1. J.L. Rastoin Les grandes tendances de l'agro-industrie dans le monde - Colloque international sur les IAA en Méditerranée - Bari. Oct. 1992.
2. Rapport final de la Commission nationale consultative sur l'agriculture, Alger, janvier 1992, ronéotypé.
3. Par SAU, il faut entendre la superficie de terres utilisées par l'agriculture, à l'exclusion des pacages et parcours (c'est-à-dire les terres sur lesquelles ne s'effectue aucune façon culturale depuis au moins cinq ans), et des terres improductives agricoles. La SAU comprendrait donc des terres labourables (cultures herbacées, terres au repos ou jachère), et les cultures permanentes (prairies naturelles, vignobles et plantation d'arbres fruitiers). Il convient de préciser que le dernier recensement général de l'agriculture remonte à 1972 et qu'aucune enquête d'envergure nationale n'est venue confirmer ou infirmer un chiffre (7,6 millions d'hectares) avancé depuis... 1962. Une seule exception : une étude du ministère de l'agriculture datant de 1984 avance un chiffre de 9,7 millions d'hectares. (BNEDER, Inventaires des terres et forêts de l'Algérie du Nord, 1984).

Enfin, il est utile de rappeler que sur les 7,6 millions d'hectares de SAU, seuls 4,2 millions d'ha (55 %) sont effectivement cultivés en raison du maintien de la jachère sur la plupart des terres céréalières.
4. S. Bédrani : Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000, Algérie, CIHEAM-IAM Montpellier, rapport final, juin 1993.
5. Les données relatives aux macro-indicateurs sont à prendre avec précautions, en raison de la faiblesse de l'appareil statistique existant, mais aussi et surtout des pertes de change que le dinar algérien subit depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix : la parité officielle du franc français est passé de 1,50 DA en 1989 à 2,50 DA en 1990, puis à 3,50 DA en 1991 et 4,50 DA en 1992. De même, le dollar américain est échangé contre 21,30 DA en 1992 et 36 DA depuis avril 1994, alors que sa parité n'était que de 6,50 DA en 1989.
6. Sur la question de la dette, consulter R. Sakkak : «La dette extérieure des pays maghrébins» in Panorama des économies contemporaines, 1990.
7. J.L. Rastoin, op. cit., p. 19.
8. L'obligation statistique qui pèse sur les entreprises enquêtées, y compris les entreprises d'Etat est, semble-t-il, de moins en moins respectée depuis les «réformes» de 1988.
9. Cette définition inclut des entreprises, souvent familiales, de toute petite taille, dont le caractère «industriel» n'est pas évident.
10. Le tableau en annexes sur la production brute montre que le secteur des IAA a été le secteur manufacturier «leader» jusqu'à l'année 1989 incluse, date à laquelle il a été devancé par les ISMME.
11. Notons, à titre de comparaison, que les hydrocarbures employaient 163 074 personnes en 1990. Ceci étant, il faut préciser que les IAA occupent à peine 2,8 % de la population active totale entre 1987 et 1991 et que, globalement, l'industrie nationale dans son ensemble (y compris les hydrocarbures) emploie une main-d'oeuvre qui n'excède pas, en moyenne, les 14,5 % de cette même population active (contre 53,7 % pour le commerce et les services, 16 % pour l'agriculture et 15,8 % pour les BTP). Il s'agit là d'un autre trait caractéristique de la sous-industrialisation du pays, si l'on se souvient que l'emploi industriel dans les pays de la CEE par exemple tourne autour de 30 % de l'emploi total.
12. G. Gherzi, in Initiation à l'économie agro-alimentaire, Hatier-Aupelf, 1992, p. 129.
13. Pour une analyse détaillée de la filière des céréales, consulter : Programme SEFCA (six tomes) réalisé par ENIAL Alger et Agropolis - Stratégies, IAM-Montpellier, juin 1993.
14. Les disponibilités moyennes en laits par personne et par an sont évaluées à 110 litres, contre 400 litres dans les pays développés, mais seulement 40 litres dans les autres pays du Maghreb... Rappelons que 1 kg de lait en poudre importé, auquel on mélange des matières grasses de lait anhydre (MGLA) également importées, permet de fabriquer 10,5 litres de lait reconstitué.
15. Notons que l'importation de triple concentré de tomates (TCT), d'une valeur de 32 millions US\$ en 1990, a permis d'obtenir 32 000 tonnes de double concentré, couvrant ainsi 36 % d'une demande nationale estimée à 87 000 t. Les quantités restantes sont fournies par la transformation de la tomate locale (34 000 t, soit 39 % de la demande) et l'importation du produit fini par l'ENAPAL (23 000 t, soit 26 % de la demande).
16. Les données sur l'industrie céréalière citées ici figurent dans le rapport SEFCA, op. cit.
17. H. Khalèche : «Les réformes économiques en Algérie. Autonomie de l'entreprise, cas de l'ORLAC», Master of Science, IAM-Montpellier, novembre 1993, p. 54.
18. En 1970, soit au démarrage de la «stratégie de développement», le nombre des entreprises agro-alimentaires privées de plus de 50 salariés était de 287 sur les 1489 entreprises industrielles privées existantes hors hydrocarbures et BTP (soit 19,4 % du total). Elles réalisaient à la même date, 23 % du chiffre d'affaires et employaient 15,2 % des salariés du secteur industriel privé. Source : Etudes sur l'industrie privée, AARDES, Alger, cité par M. Ecremont, 1986, p. 65.

19. Précisons cependant que la boulangerie privée domine l'activité de fabrication du pain. L'étude SEFCA (1993) a répertorié 6 351 boulangeries au niveau national, la plupart de type artisanal et appartenant à des particuliers. Elles emploient un effectif total situé entre 38 000 et 48 000 personnes.
20. La taille moyenne des entreprises agro-alimentaires privées est de 43 employés, avec une dominante pour la taille «20 à 90» (66 % du total). Elles sont fortement concentrées autour des grands pôles régionaux d'Alger (43,7 %) et d'Oran (23,8 %), un des critères essentiels pour leur implantation étant la localisation à proximité des grands centres de consommation.
21. Il s'agit de l'article de I. Molina : «La politique agricole : intégration intersectorielle et évolution structurelle», in : Les politiques agricoles en Algérie. Vers l'autonomie ou la dépendance ? CREA-Alger, non daté.
22. M. Castel : «L'industrie en 1973», Revue Algérie et développement, janvier-février 1971, cité par I. Molina. Rappelons que les industries manufacturières algériennes étaient relativement «jeunes» à l'époque et qu'il fallait attendre le Plan d'industrialisation de 1946 pour voir émerger quelques réalisations industrielles importantes.
23. M. Harbi : Le FLN, mirage et réalité, Ed. Jeune Afrique, Paris, 1980, p. 3.
24. A. El Kenz : «La société algérienne aujourd'hui», in : L'Algérie et la modernité, ouvrage collectif, CODESRIA, 1989, p. 11.
25. Annuaire de l'Afrique du Nord, CNRS, 1963, p. 157.
26. I. Molina, op. cit. p. 425.
27. Cité par I. Molina, op. cit. p. 303.
28. En dehors de l'agro-alimentaire proprement dit, le secteur des tabacs et allumettes, constitué de trente unités de production appartenant à trois coopératives (les Tabacoops d'Annaba, des Issers et d'El Affroun) a été intégré au sein de la SNTA créée en décembre 1963. En juin 1966 est créée la Société nationale des industries textiles (SONITEX).
29. Cité par G. de Villers : «L'Etat démiurge, le cas algérien», L'Harmattan, 1987, p. 87.
30. Consulter sur ce point les principaux textes théoriques et de doctrine de l'époque, notamment ceux de G. D. de Bernis :
 - Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale, Revue d'économie appliquée, ISEA, n° 3-4, 1966.
 - Les industries industrialisantes et les options algériennes, Revue Tiers-Monde, tome XII, n° 47, juillet-septembre 1971.
 - L'économie algérienne depuis l'indépendance, annuaire de l'Afrique du Nord, 1969.
31. I. Molina, op. cit. p. 300.
32. A. Bencharif, Rapport SEFCA, p. 3.
33. Les augmentations successives récentes des prix à la production ont permis semble-t-il, d'accroître les livraisons des deux dernières campagnes (1990-91 et 1991-92) jusqu'à 75 % des quantités produites. Mais cette évolution n'a pas lourdement pesé sur la structure des approvisionnements en blé.
34. Selon A. Bencharif : «Au cours de la dernière période 1988-91, le taux d'intégration de la production nationale des blés dans les quantités traitées par l'industrie sont très faibles : de l'ordre de 19 % pour le blé dur et 14 % pour le blé tendre» (SEFCA, p. 4).
35. Avant 1969, le lait pasteurisé était importé en citernes (15 000 l) par des firmes françaises : coopexalait et Pyrénées Lait, puis conditionné localement par des coopératives laitières ou par des privés (Betouche). Quant aux laits de conserves, laits en poudre infantiles, farines lactées, fromages, etc., ils étaient importés sous différentes formes (Gloria-Guigoz, Nestlé) dans le cadre du groupe professionnel le Gairlac, créé par l'arrêté du 1.9.1964. Enfin, le beurre était importé par l'ONACO. Cf. H. Khalèche, op. cit. p. 39.
36. L'industrie laitière privée, pratiquement inexistante avant 1980, intervient dans la seconde transformation : yaourts, lait caillé, fromages. En 1987, il a été recensé 87 unités émergeant au niveau des offices pour leurs approvisionnements en lait.
37. Nous y avons consacré une thèse de Doctorat d'Etat : «Politiques alimentaires, marchés internationaux et dépendance : la filière des huiles végétales en Algérie (1962-1988)», Université Lumière Lyon 2, mars 1992.
38. Les importations agro-alimentaires de l'Algérie en provenance de la CEE sont passées de 35 % à 52 % des importations agro-alimentaires totales entre 1976-77 et 1988-89. Quant aux USA, ils fournissent 53,3 % des blés et 96 % des céréales secondaires importées en 1991 (S. Bédrani, 1993, p. 36 et 37).
39. Voir l'ouvrage de G. de Villers, op. cit. 1987.
40. L'étatisme est défini par G. de Villers comme «une conception qui, d'une part, légitime une entreprise de reconstruction systématique de la société «par le haut» et qui, d'autre part, accompagne un type de pratiques politiques telles que le rôle de l'Etat tend à être sans cesse reproduit et reconstitué», op. cit. p. 94.
41. De nombreux travaux ont décrit les procédures d'octroi des allocations financières aux entreprises d'Etat, dans le cadre de la «planification». Une bonne synthèse est proposée par A. Bouyacoub : «La question de l'entreprise industrielle en Algérie» (volume 1 et 2, OPU, Alger, non daté), dans un chapitre intitulé «La crise de la gestion étatique», pp. 235 et suivantes.
42. A. Bouyacoub, op. cit. p. 369.
43. A. Henni : «Essai sur l'économie parallèle, cas de l'Algérie», Alger, ENAG/Editions, 1991, p. 134.
44. P. Devoluy, M. Duteil : «La poudrière algérienne», Calmann-Lévy, 1994, p. 177.

45. Rappelons que les réformes économiques ont été élaborées par une équipe restreinte de cadres de l'Etat et du parti FLN, dans l'entourage de l'ex-président Chadli Benjedid. Les grandes orientations de la nouvelle politique ont été consignées dans «Les cahiers de la Réforme», Alger, ENAG, 1989.
46. Les EPE sont des sociétés par actions. Les actions sont détenues par l'Etat, mais gérées par des agents fiduciaires, les «fonds de participation» au nombre de huit (8). Celles des entreprises agro-alimentaires sont détenues par trois ou quatre fonds de participation. Le Fonds de participation «agro-alimentaire» y est le principal actionnaire, avec 40 % environ du total des actions.
47. Le critère de «service public» est ressenti par les dirigeants des entreprises publiques comme une des contraintes majeures imposées par l'administration, en raison notamment de l'impossibilité d'adapter les prix aux coûts réels de production. Il en est de même de la politique de l'emploi, génératrice de sureffectifs et de charges salariales excessives.
48. Le 10 avril 1994 est intervenue une dévaluation officielle du dinar de 40,17 %, le dollar américain passant ainsi à 36 DA.
49. Précisons que la crise et la régression dont il est question ici à propos de l'Algérie sont de nature à remettre en cause l'intégration politique et même nationale. En ce sens, elles vont bien au-delà des critères classiques de chômage, d'inflation, d'endettement.

Annexes

Annexe 1. Evolution démographique (1965-1993)

Années	Population au 1.1 (millier d'habts)	Taux brut de natalité	Taux brut de mortalité	Taux d'accroissement naturel
1967	x	50,12	15,85	3,42
1968	x	47,70	17,37	3,03
1969	x	49,81	17,01	3,28
1970	13 095	50,16	16,45	3,37
1970	13 523	48,44	17,00	3,14
1972	13 955	47,73	15,68	3,20
1973	14 387	47,62	16,25	3,14
1974	14 912	46,50	15,07	3,14
1975	15 417	46,05	15,54	3,05
1976	16 120	45,44	15,64	2,98
1977	16 781	45,02	14,36	3,17
1978	17 336	46,36	13,48	3,29
1979	17 864	44,02	12,72	3,13
1980	18 375	43,86	11,77	3,21
1981	18 956	41,04	9,44	3,16
1982	19 564	40,60	9,10	3,15
1983	20 192	40,40	8,80	3,16
1984	20 841	40,18	8,60	3,16
1985	21 510	39,50	8,40	3,11
1986	22 191	34,73	7,34	2,74
1987	22 807	34,60	6,97	2,76
1988	23 446	33,91	6,61	2,73
1989	24 095	31,00	6,00	2,50
1990	24 700	31,00	6,00	2,50
1991	25 324	30,10	6,00	2,41
1992	25 939	30,40	6,10	2,43
1993	26 577			

Sources : De 1965 à 1991 : Rétrospectives 1962-1991, ONS, n° 35.

De 1992 à 1993 : Données statist. Démographie algérienne, ONS, n° 118, nov. 1993.

Annexe 2. PIB, répartition par secteur d'activité économique (1987-1992) (milliards de DA)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992 *
Hydrocarbures	45,5	52,3	75,6	126,2	234,0	255,2
Agriculture	41,1	40,3	54,0	59,4	85,9	118,8
Autres secteurs miniers, énergie et eau	4,5	4,7	5,1	5,4	6,6	8,8
Industries manufacturières	39,4	42,9	43,0	50,0	69,4	90,6
Bâtiments et travaux publics	47,3	44,9	55,1	73,6	95,5	131,6
Administrations	51,9	57,6	62,8	72,3	97,3	130,3
Autres services	67,5	79,6	93,2	105,9	131,6	176,7
Droits et taxes à l'importation	29,3	27,7	33,7	43,5	72,8	75,0
Total PIB	362,5	350,0	422,7	536,3	793,1	987,0

* Estimation

Source : Conseil national de la planification (CNP), ONS.

Annexe 3. Population active : répartition par secteur d'activité (1987-1992) (milliers de personnes)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992 *
Agriculture	1 007	1 003	1 010	1 124	1 180	1 203
Industries et services	2 000	2 023	2 042	2 385	2 390	2 407
Administration	995	1 013	1 045	1 188	1 252	1 292
Total population occupée	4 002	4 039	4 097	4 697	4 822	4 902
Chômeurs	974	1 016	1 078	1 115	1 223	1 373
Total population active	4 976	5 055	5 175	5 812	6 045	6 276
<i>Taux de chômage</i>	<i>19,6 %</i>	<i>20,1 %</i>	<i>20,8 %</i>	<i>19,2 %</i>	<i>20,2 %</i>	<i>21,9 %</i>

* Estimation
Source : CNP-ONS.

Annexe 4. Evolution de la production brute par NSA de 1984 à 1991 (tous secteurs juridiques confondus) (millions de DA courants)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
02. Eau et énergie	2 981,2 4	4 048,7 5	4 367,7 5	4 892,6 5	4 954,1 5	5 291,6 5	6 602,1 5	11 525,0 6
05. Mines et carrières	1 388,9 2	1 691,9 2	1 485,9 2	1 375,0 1	1 814,9 2	1 755,0 2	2 032,1 2	3 504,0 2
06. ISMME	20 871,8 28	22 620,7 29	27 274,3 29	30 243,6 30	26 632,6 24	26 076,0 23	36 129,7 29	58 709,0 32
07. Matériaux de construction	4 561,1 6	5 364,4 7	6 254,2 7	6 009,0 6	6 747,2 6	6 565,0 6	8 883,3 7	13 425,4 7
09. Chimie, caout. plastique	4 398,3 6	5 412,7 7	6 211,3 7	5 844,9 6	6 867,7 6	8 866,3 6	11 984,2 7	18 866,6 7
10. Ind. agro-alimentaire	23 083,0 31	22 605,3 29	28 411,6 31	32 958,9 33	40 365,9 37	37 142,6 33	29 304,7 24	40 225,5 22
11. Industries textiles	8 687,3 12	8 741,5 11	8 663,2 9	8 462,8 9	9 896,0 9	12 657,5 11	13 293,8 11	17 035,5 9
12. Cuirs et chaussures	1 922,3 3	2 127,3 2	2 285,2 2	2 409,1 2	2 524,8 2	3 029,1 3	3 992,7 3	4 961,8 3
13. Bois, lièges et papier	4 595,5 6	4 767,6 6	5 159,0 6	5 150,5 5	7 791,4 7	7 023,2 6	9 253,7 8	11 532,4 6
14. Ind. diverses	1 655,2 2	1 663,7 2	2 680,7 3	2 216,1 2	2 401,9 2	2 643,2 2	1 577,6 1	2 210,4 1
Total	74 144,6 100	79 043,8 100	92 793,1 100	99 561,9 100	109 996,5 100	111 049,5 100	123 053,9 100	182 095,6 100

Source : Annuaire de l'industrie, 1991, ONS, n° 55.

**Annexe 5. Evolution de la production brute des IAA de 1984 à 1991 par secteur juridique
(millions de DA courants)**

NSA 10 : Industries agro-alimentaires

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Public local	104,6	42,6	38,3	37,4	35,6	78,2	90,6	307,0
%	1	0	0	0	0	0	0	1
Public national	11 994,8	10 785,0	13 057,0	16 059,8	24 517,0	18 550,0	22 215,0	30 135,0
%	99	100	100	100	100	100	100	99
Public	12 099,4	10 828,0	13 096,0	16 097,2	24 553,0	18 629,0	22 306,0	30 442,0
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Privé + 20	1 346,8	959,6	1 029,1	1 115,3	1 265,6	1 019,1	1 287,8	1 685,0
%	12	8	7	7	8	6	18	17
Privé - 20	9 636,8	10 818,0	14 287,0	15 746,4	14 548,0	17,5	5 711,1	8 098,5
%	88	92	93	93	92	94	82	83
Privé	10 983,6	11 778,0	15 316,0	16 862,0	15 813,0	18 514,0	6998,9	9 783,5
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Total public	12 099,4	10 828,0	13 096,0	16 097,2	24 553,0	18 629,0	22 306,0	30 442,0
%	52	48	46	49	61	50	76	76
Total privé	10 983,6	11 778,0	15 316,0	16 861,7	15 813,0	18 514,0	6 998,9	9 783,5
%	48	52	54	51	39	50	24	24
Ensemble	23 083,0	22 605,0	28 412,0	32 958,9	40 366,0	37 143,0	29 305,0	40 226,0
%	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Annuaire de l'industrie, 1991, ONS, n° 55.

Annexe 6. evolution des consommations intermédiaires par NSA de 1984 à 1991 (tous secteurs juridiques confondus) (millions de DA courants)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
02. Eau et énergie	874,7	1 029,8	1 206,9	1 443,6	1 490,6	1 405,8	2 025,8	3 652,0
	2	2	2	3	2	2	3	4
05. Mines et carrières	432,8	503,6	467,8	384,4	528,5	595,8	635,1	1 194,6
	1	1	1	1	1	1	1	1
06. ISMME	9 540,4	10 678,9	12 488,0	16 426,0	12 490,6	13,598,4	17 014,5	27 697,9
	23	25	25	29	20	20	25	27
07. Matériaux de construction	1 795,6	1 977,1	2 124,4	2 136,9	2 382,9	2 397,0	2 783,2	4 404,4
	4	5	4	4	4	4	4	4
09. Chimie, caout. plastique	2 569,1	2 978,3	3 392,0	3 666,4	4 266,4	5 882,4	6 894,2	10 116,2
	6	7	7	6	7	9	10	10
10. Ind. agro-alimentaire	17 326,3	16 591,4	20 325,9	23 713,9	30 172,5	29 522,7	22 950,1	34 611,1
	42	39	41	42	48	44	34	34
11. Industries textiles	4 225,1	3 943,6	3 920,6	4 021,2	5 203,0	6 235,6	6 959,1	8 606,9
	10	9	8	7	8	9	10	9
12. Cuirs et chaussures	1 051,0	1 151,9	1 195,5	1 298,5	1 452,1	1 715,2	2 250,2	2 957,6
	3	3	2	2	2	3	3	3
13. Bois, lièges et papier	2 348,5	2 383,1	2 551,2	2 594,5	3 326,5	3 719,6	5 285,6	6 639,8
	6	6	5	5	5	6	8	7
14. Ind. diversés	898,3	839,9	1 400,9	1 013,6	1 141,2	1 486,7	874,0	1 248,1
	2	2	3	2	2	2	1	1
Total	41 061,8	42 077,6	49 073,2	56 699,0	62 454,3	66 559,5	67 307,8	101 128,6
	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Annuaire de l'industrie, 1991, ONS, n° 55.

**Annexe 7. Evolution des consommations intermédiaires des IAA de 1984 à 1991 par secteur juridique
(millions de DA courants)**

NSA 10 : Industries agro-alimentaires

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Public local	59,2	20,4	18,5	19,6	17,4	55,6	67,0	203,0
%	1	0	0	0	0	0	0	1
Public national	9 514,9	8 030,5	9 393,7	11 679,3	18 706,0	15 794,0	19 246,0	28 604,0
%	99	100	100	100	100	100	100	99
Public	9 514,9	8 050,9	9 412,2	11 698,9	18 726,0	15 849,6	19 313,0	28 807,0
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Privé + 20	938,9	611,5	661,6	722,6	818,1	631,1	823,7	1 156,0
%	12	7	6	6	7	5	23	20
Privé - 20	6 872,5	7 929,0	10 252,0	11 292,4	10 629,0	13 042,0	2 813,4	4 648,1
%	88	93	94	94	93	95	77	80
Privé	7 811,4	8 450,5	10 914,0	12 015,0	11 447,0	13 673,1	36 371,0	5 804,1
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Total public	9 514,9	8 050,9	9 412,2	11 698,9	18 726,0	15 849,6	19 313,0	28 807,0
%	55	49	46	49	62	54	84	83
Total privé	7 811,4	8 450,5	10 914,0	12 015,0	11 447,0	13 673,1	36 371,0	5 804,1
%	45	51	54	51	38	46	16	17
Ensemble	17 326,3	16 591,4	20 326,0	23 713,9	30 172,5	29 522,7	22 950,1	34 611,1
%	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Annuaire de l'industrie, 1991, ONS, n° 55.

**Annexe 8. Evolution de la valeur ajoutée de 1984 à 1991 (tous secteurs juridiques confondus)
(millions de DA courants)**

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
02. Eau et énergie	2 106,5	3 018,9	3 160,8	3 349,0	3 463,5	3 885,8	4 576,3	7 873,0
	6	8	7	8	7	9	8	10
05. Mines et carrières	956,1	1 188,3	1 018,1	990,6	1 286,4	1 159,2	1 396,8	2 309,5
	3	3	2	2	3	3	3	3
06. ISMME	11 331,4	11 941,8	14 786,7	13 817,0	14 142,2	12 477,8	19 115,3	31 011,1
	34	32	34	32	30	28	34	38
07. Matériaux de construction	2 765,5	3 387,3	4 129,8	3 872,1	4 364,3	4 168,0	6 100,3	9 021,1
	8	9	9	9	9	9	11	11
09. Chimie, caout. plastique	1 829,2	2 434,4	2 819,3	2 178,5	2 601,3	2 983,9	5 090,0	8 850,4
	6	7	6	5	5	7	9	11
10. Ind. agro-alimentaire	5 756,7	6 013,9	8 085,7	9 245,0	10 193,7	7 620,0	6 354,6	5 614,0
	17	16	18	22	21	17	11	7
11. Industries textiles	4 462,2	4 797,9	4 742,6	4 441,6	4 693,0	6 421,9	6 698,6	8 428,6
	13	13	11	10	10	14	12	10
12. Cuirs et chaussures	871,3	975,4	1 089,7	1 110,6	4 441,6	4 693,0	6 421,9	6 698,6
	3	3	2	3	2	3	3	2
13. Bois, lièges et papier	2 247,0	2 384,5	2 607,8	2 556,0	4 464,9	3 303,6	3 968,1	4 892,7
	7	6	6	6	9	7	7	6
14. Ind. diverses	756,9	823,8	1 279,8	1 202,5	1 260,7	1 156,6	703,6	962,3
	2	2	3	3	3	3	1	1
Total	33 082,8	36 966,2	43 719,9	42 862,9	47 542,7	44 490,5	55 746,2	80 966,9
	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Annuaire de l'industrie, 1991, ONS, n° 55.

Annexe 9. Evolution de la valeur ajoutée des IAA de 1984 à 1991 par secteur juridique (millions de DA courants)

NSA 10 : Industries agro-alimentaires

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Public local	45,4	22,2	19,8	17,9	18,2	22,6	23,6	104
%	2	1	1	0	0	1	1	6
Public national	2 539,1	2 754,6	3 663,5	4 380,4	5 808,9	2 756,3	2 969,2	1 531
%	98	99	99	100	100	99	99	94
Public	2 584,5	2 754,8	3 683,3	4 398,3	5 827,1	2 778,9	2 992,6	1 635
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Privé + 20	407,9	348,1	367,6	392,7	447,5	387,9	464,1	529
%	13	11	8	8	10	8	14	13
Privé - 20	2 764,3	2 889,0	4 034,8	4 454,0	3 919,1	4 453,2	2 897,7	3 450
%	87	89	92	92	90	92	86	87
Privé	3 172,2	3 237,1	4 402,4	4 846,7	4 366,6	4 841,1	3 361,8	3 979
%	100	100	100	100	100	100	100	100
Total public	2 584,5	2 754,8	3 683,3	4 398,3	5 827,1	2 778,9	2 992,6	1 635
%	45	46	46	48	57	36	47	29
Total privé	3 172,2	3 237,1	4 402,4	4 846,7	4 366,6	4 841,1	3 361,8	3 979
%	55	54	54	52	43	64	53	71
Ensemble	5 756,7	6 013,9	8 085,7	9 245,0	10 193,7	7 620,0	6 354,6	5 614
%	100	100	100	100	100	100	100	100

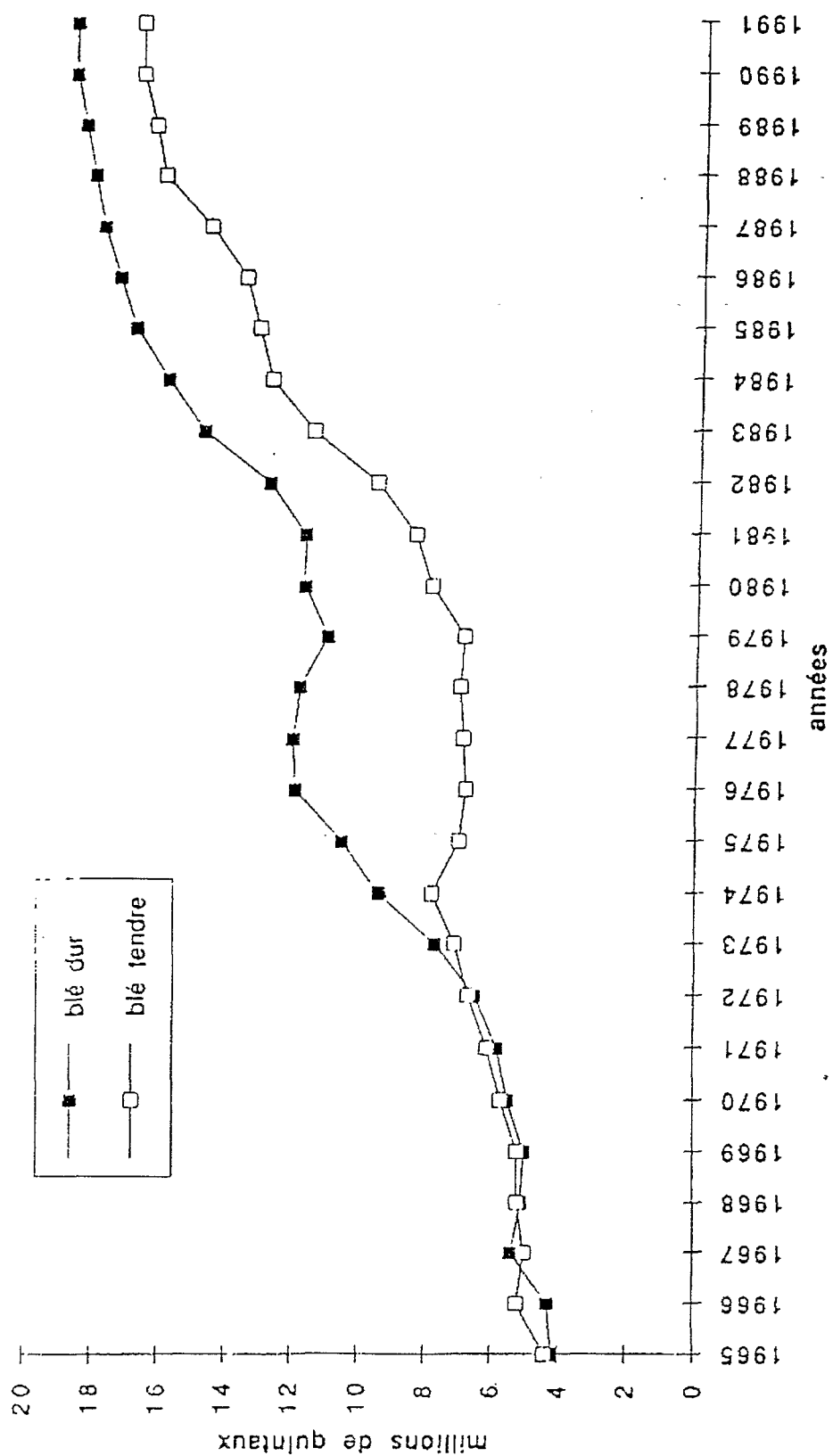
Source : Annuaire de l'industrie, 1991, ONS, n° 55.

Annexe 10. Production physique des IAA, secteur public national de 1989 à 1991.

Code nomencl.	Intitulé agrégation	Unité de mesure	Production 1989	en quantité 1990	1991
38 701.01	Cigarettes (brunes, blondes)	t	15 950	18 775	17 848
37816.01	Tabac priser, mâcher	t	9 322	8 730	8 222
38801.01	Allumettes	10 x 6 B	898	835	1 068
39122.01	Huiles alimentaires	10 ³ t	324	338	301
39501.01	Margarines	10 ³ t	16	17	16
39127.01	Huiles industrielles	t	980	800	
40101.01	Semoule (blé)	10 ³ q	13 880	13 737	13 891
40103.03	Farine	10 ³ q	12 360	12 139	12 417
40301.01	Pâtes alimentaires	10 ³ q	1 012	890	981
41401.01	Biscuits	10 ³ q	22	22	39
40304.01	Couscous	10 ³ q	192	187	176
40501.01	Produits de maïs	10 ³ q	61	158	244
41101.01	Pains et assimilés	10 ³ q	38	28	38
41501.01	Aliments infantiles	q	1	1	1
42109.01	Sucre conditionné	10 ³ t	214	209	211
42116.01	Mélasses de sucre	10 ³ t	20	17	15
42501.01	Bières	10 ³ hl	365	325	301
42907.01	Boissons gazeuses	10 ³ hl	1 233	1 067	938
42901.01	Eaux minérales	10 ³ hl	970	783	657
42910.01	Sirops	hl	31	29	21
43104.01	Laits pasteurisés	10 ³ hl	8 474	9 110	9 547
43107.01	Autres dérivés de lait	10 ³ hl	948	948	1 218
43301.01	Fromages	t	4 602	5 413	4 655
43201.01	Beurre et Smen	t	2 393	2 467	2 973
44133.01	Concentré de tomates	t	26 885	45 959	47 131
44104.01	Jus de fruits et nectar	t	15 994	10 589	20 292
44101.01	Confitures	t	12 290	10 805	10 888
44131.01	Conserves de légumes	t	948	1 350	2 572
42204.01	Levures	10 ³ q	208	146	176
45610.01	Aliments pour bétail	10 ³ q	1 742	1 663	1 553
45604.01	Condiments minéraux vitaminés	t	27		27

Source : Annuaire de l'industrie, 1991, ONS, n° 55.

Annexe 11. Evolution des quantités de blé triturrées (1965-1991)



Source : cité par S. Bedrani, 1993.

Liste des tableaux

- Tableau 1 :** Evolution démographique (1985-1993)
- Tableau 2 :** Quelques chiffres et ratios de la dette algérienne (1980-1991)
- Tableau 3 :** Répartition des entreprises par NSA et par secteur juridique en 1991
- Tableau 4 :** Evolution de quelques caractéristiques de l'économie
- Tableau 5 :** Répartition de la production brute par NSA et par secteur juridique en 1991
- Tableau 6 :** Répartition des consommations productives par NSA et par secteur juridique en 1991
- Tableau 7 :** Répartition de la valeur ajoutée par NSA et par secteur juridique en 1991
- Tableau 8 :** Indices de la production industrielle. Secteur public national (1969-1991)
- Tableau 9 :** Répartition de l'emploi industriel par NSA et par secteur juridique en 1991
- Tableau 10 :** Nomenclature des activités et des produits agro-alimentaires
- Tableau 11 :** Capacités et production réelle des dérivés des céréales (1986-1991)
- Tableau 12 :** Importations de laits (1986-1990)
- Tableau 13 :** Les entreprises agro-alimentaires publiques
- Tableau 14 :** Evolution des capacités de raffinage d'huiles (1969-1988)
- Tableau 15 :** Activités principales ENCG par unité de production (capacités au 31.12.1988)
- Tableau 16 :** Gamme et volume de production des IAA - secteur public local (1989-1992)
- Tableau 17 :** IAA Evolution de la production brute par secteur juridique (1984-1991)
- Tableau 18 :** Gamme et volume de production des IAA - Secteur privé (1989-1992)
- Tableau 19 :** Evolution de la balance commerciale de l'Algérie pour la rubrique «Alimentation, boisson, tabac» (1958-1969)
- Tableau 20 :** Exportations alimentaires, exportations d'hydrocarbures et produit de la fiscalité pétrolière (1963-1969)
- Tableau 21 :** Bilan des capacités de trituration des blés (1991)
- Tableau 22 :** La production nationale de lait de vache (1984-1990)
- Tableau 23 :** Evolution indiciaire de certains produits céréaliers (1964-1986)
- Tableau 24 :** Evolution de la consommation alimentaire (1967-1988)
- Tableau 25 :** Dépenses de subventions des produits alimentaires en 1990
- Tableau 26 :** Disponibilités de semoules et farines (1986-1991)

Bibliographie sommaire

- **Bedrani S.** (juin 1993). *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000, Algérie*. CIHEAM-IAM-Montpellier, Rapport final.
- **Bedrani S.** (août 1993). *La politique de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie*. INA-CREAD, Alger.
- **Bencharif A.** (1-3 octobre 1992). *L'industrie agro-alimentaire en Algérie, Colloque international sur les industries alimentaires en Méditerranée*. Bari (Italie).
- **Benfrid M.** (1-3 octobre 1992). *L'industrie laitière en Algérie*. Colloque de Bari.
- **de Bernis** (1969). *L'économie algérienne depuis l'indépendance*. *Annuaire de l'Afrique du Nord*.
- **Boukella M.** (mars 1992). *Politiques alimentaires, marchés internationaux et dépendance : la filière des huiles végétales en Algérie (1962-1988)*. Thèse de doctorat d'Etat en Sciences économiques, Université Lumière, Lyon II.
- **Bouyacoub A.** *La question de l'entreprise industrielle publique en Algérie*. Volume 1 et 2, OPU, Alger, non daté.
- **Coulomb P. et Jacquet F.** (21-23 octobre 1993). *Les relations CEE-Maghreb. Deux années cruciales : 1986 et 1996*. CIHEAM-IAM-montpellier, Malte.
- **Devoluy P. et Duteil M.** (1994). *La poudrière algérienne*. Calmann-Lévy.
- **El Kenz et al.** (1989). *L'Algérie et la modernité*. Codestria, Dakar.
- **Goumeziane S.** (été 1994). *L'incontournable libéralisation*. In : *Comprendre l'Algérie*, Confluences méditerranée, Ed. L'Harmattan, n° 11.
- **Harbi M.** (1980). *Le FLN, mirage et réalité*. Ed. Jeune Afrique, Paris.
- **Henni A.** (1991). *Essai sur l'économie parallèle, Cas de l'Algérie*. ENAG/Editions, Alger.
- **Kaci M.** (1-3 octobre 1992). *Dynamique de la structure industrielle des industries agro-alimentaires et transformation des modes de régulation*. Colloque de Bari.
- **Khalèche H.** (novembre 1993). *Les réformes économiques en Algérie. Autonomie de l'entreprise, cas de l'ORLAC*. Master of Science, IAM-Montpellier.
- **Miaille M.** (1978). *L'Etat de droit*. PUG, Ed. Maspéro.
- **Molina I.** (non daté). *La politique agraire : intégration intersectorielle et évolutions structurelles*. In : *Les politiques agraires en Algérie. Vers l'autonomie ou la dépendance*, CREA, Alger.
- **Nair K. S.** (juillet-août 1982). *Algérie 1954-1982 : forces sociales et blocs au pouvoir*. In : *Les temps modernes*, n° 432-433.
- **Padilla M.** *Trente ans de politique alimentaire dans la région : Echecs et succès*. Atelier méthodologique sur l'identification de ménages à risque nutritionnel, FAO/CIHEAM-PAM-ORSTOM, Alexandrie, 7-11 novembre 1993, (en cours d'édition).
- **Pérez R.** (1991). *Le défi agro-alimentaire*. In : *La Méditerranée inquiète*, sous la direction de Gizard X., DATAR, Ed. de l'Aube.
- **Pérez R.** (1991). *Les filières agro-alimentaires méditerranéennes*. In : *L'avenir de l'espace méditerranéen*, Publisud.
- **Pérez R.** (mars 1992). *Les systèmes agro-alimentaires méditerranéens*. In : *MEDIT*, année 3, n° 1.
- **Rastoin J.L.** (1-3 octobre 1992). *Les grandes tendances de l'agro-industrie dans le monde*. Colloque de Bari.
- **de Villers G.** (1987). *L'Etat démiurge. Le cas algérien*. Ed. L'Harmattan.
- **ONS.** *Bulletins statistiques, Alger :*
 - *Données sur l'activité industrielle*, année 1991
 - *Rétrospectives 1962-1991*, n° 35
 - *Annuaire de l'industrie algérienne*, n° 55, 1991
 - *Données statistiques*, n° 190, décembre 1993
- **Programme SEFCA** (juin 1993). *La filière des céréales en Algérie*. ENIAL-Alger (six tomes), Agropolis Stratégies, IAM-Montpellier.

vient de
paraître



Assurer un accès bon marché de la population à la semoule et au pain a été une préoccupation constante des pouvoirs publics algériens depuis l'indépendance. La question du blé a donc été au centre de la politique agro-alimentaire du pays. La filière a ainsi été l'objet de multiples interventions de l'Etat qui ont assuré, pour l'essentiel, l'accès de la population à sa nourriture de base mais n'ont pu prévenir ni les à-coups, ni la dérive de l'extraversion.

Au moment où l'étude SEFCA s'est déroulée, la filière des blés donnait des signes de tension. Si le fonctionnement technique paraissait relativement efficace, la cohérence socio-économique de l'ensemble posait problème, en raison notamment de la libéralisation économique et de la politique d'ajustement mises en œuvre.

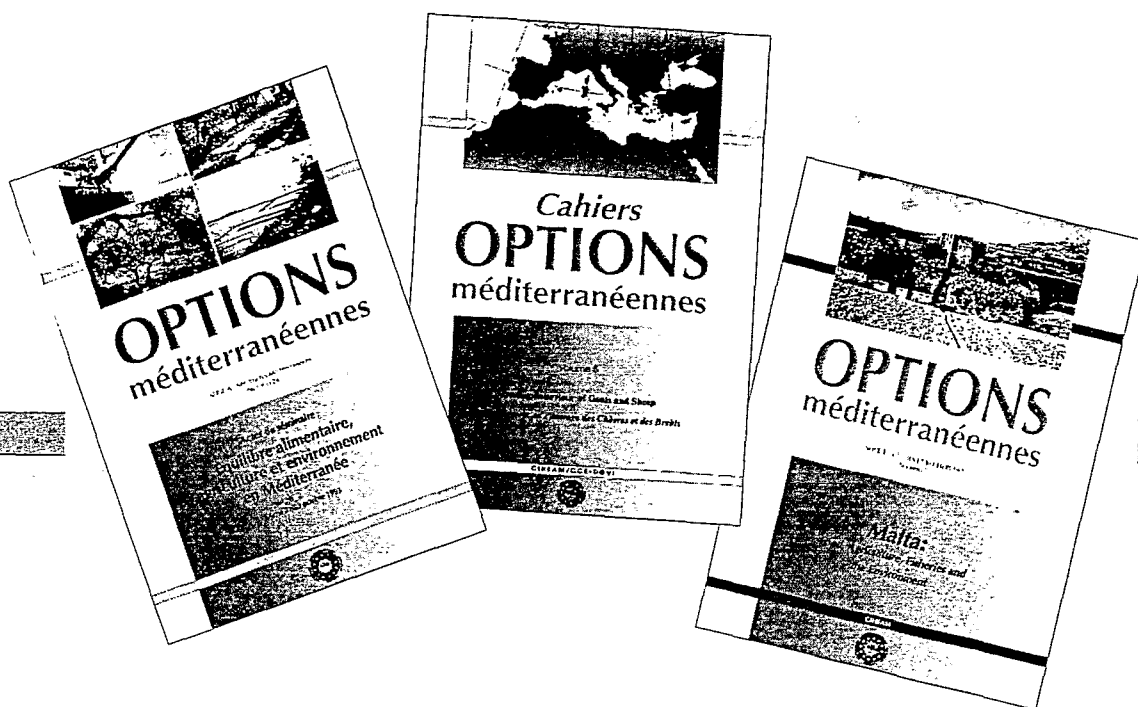
Les éléments analytiques et critiques présentés dans cet ouvrage veulent contribuer à préparer les instruments de suivi et les schémas organisationnels nécessaires pour une régulation effective dans l'Algérie de demain.

L'étude SEFCA – Stratégies d'entreprises dans la filière des céréales en Algérie – a été menée de 1991 à 1993 par une quinzaine de chercheurs d'Alger, de Blida et de Montpellier, en relation avec les opérateurs de la filière étudiée.

Cet ouvrage est une synthèse des 7 volumes du rapport final de cette étude rédigée par cinq responsables scientifiques du travail : A. Bencharif, C. Chaulet, F. Chehat, M. Kaci et Z. Sahli, chercheurs aux universités d'Alger ou de Blida et chargés de mission de l'ENIAL (Entreprise nationale de développement des industries alimentaires).

à commander à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

3191, route de Mende – BP 5056 – 34033 Montpellier Cedex 1
Tél. : (33) 67 04 60 00 – Fax : (33) 67 54 25 27



Catalogue des séries

OPTIONS méditerranéennes

Responsable de publication : Mustapha LASRAM

Une collection du CIHEAM au service du développement de l'agriculture méditerranéenne

A CIHEAM series devoted to the development of Mediterranean agriculture



CIHEAM

❖ 1970–1976 : Revue / Periodical

Options Méditerranéennes a été une revue de 1970 à 1976. Trente-six numéros thématiques ont été publiés pendant cette période. Les numéros disponibles peuvent être demandés aux Instituts de Montpellier ou de Zaragoza.

Options Méditerranéennes appeared in the form of a periodical from 1970 to 1976 when 36 issues on specialized topics were published. Those issues still available can be obtained from the Institutes of Montpellier or Zaragoza.

❖ 1981–1989 : Série / Series

Depuis 1981, le titre *Options Méditerranéennes* est devenu celui d'une série publiant des ouvrages, manuels et actes de colloques et séminaires méditerranéens.

Since 1981, the title *Options Méditerranéennes* has been given to a series of publications including books and manuals, as well as proceedings of conferences and seminars dealing with the Mediterranean.

- ❑ *Groupe de travail international d'études méditerranéennes pour l'amandier*. GREMPA. Colloque Izmir, 1980. Zaragoza : CIHEAM (Activité : Fruticulture), 1981-I.- 166 p. (Prix/Price : 50 FF).
- ❑ *Tableaux de la valeur alimentaire pour les ruminants des fourrages et sous-produits d'origine méditerranéenne*. Zaragoza : CIHEAM (Activité : Production Animale), 1981-II.- 89 p. (Prix/Price : 30 FF).
- ❑ *Le croisement industriel ovin en Méditerranée*.- Saragoza : CIHEAM (Activité : Production Animale), 1981-III.- 174 p. (Prix/Price : 40 FF).
- ❑ *Tableau de la valeur alimentaire pour les ruminants des fourrages et sous-produits d'origine méditerranéenne : données complémentaires*.- Zaragoza : CIHEAM (Activité : Production Animale), 1983-I.- 47 p. (Prix/Price : 13 FF).
- ❑ *Energy flow in the Ebro Basin*.- Saragoza : CIHEAM (Activité : Environnement), 1983-II.- 71 p. (Prix/Price : 40 FF).
- ❑ *Ressources humaines dans le développement rural intégré*.- Paris : CIHEAM (Activité : Formation)/UNESCO, 1983.- 66 p. (Prix/Price : 40 FF).
- ❑ *Workshop Agroecology*.- Zaragoza : CIHEAM (Activité : Environnement), 1984-I.- 166 p. (Prix/Price : 40 FF).
- ❑ *GREMPA Colloque 1983*. Sfax.- Zaragoza : CIHEAM (Activité : Fruticulture), 1984-II.- 204 p. (Prix/Price : 40 FF).
- ❑ *Le Pin d'Alep et le Pin Brutia dans la sylviculture méditerranéenne*. Séminaire 1985, Tunis.- Zaragoza : CIHEAM (Activité : Sylviculture), 1986-I.- 209 p. (Prix/Price : 40 FF).
- ❑ *Céréales et produits céréaliers*. Actes du colloque de Rabat, Maroc 6-8 mars 1985, INAV-HII/CIHEAM. Ed. F. LERIN.- Montpellier : CIHEAM, déc. 1986.- 336 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ *BOURBOUZE (A.), DONADIEU (P.).- L'élevage sur parcours en régions méditerranéennes*.- Montpellier : CIHEAM, nov. 1987.- 104 p. (épuisé).
- ❑ *La formation agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Actes du colloque de Rabat, 28 mars-1er avril 1987, INAV-HII. Ed. B. HERVIEU.- Montpellier : CIHEAM, nov. 1987.- 253 p. (Prix/Price : 80 FF).
- ❑ *Le coton en Méditerranée et au Moyen-Orient*. Actes du colloque de Montpellier, CIHEAM/ICAC/IRCT. 3-7 mars 1986. Eds. M. BRAUD, P. CAMPAGNE.- Montpellier : CIHEAM/IRCT, mars 1988.- 261 p. (Prix/Price : 80 FF).
- ❑ *Agronomic training in countries of the Mediterranean region*. Proceedings of the Rabat Seminar. 28 March-1st April, 1987, INAV-HII. Ed. B. HERVIEU.- Montpellier : CEC (DG XII)/CIHEAM, May 1988.- 250 p. (Prix/Price : 80 FF). (Vers. angl. de : La formation agronomique...).
- ❑ *La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Actes du colloque d'Istanbul, 1-3 décembre 1986. Ed. J. CASAS.- Montpellier : CCE (DG XII)/CIHEAM, avril 1988.- 185 p. (Prix/Price : 80 FF).
- ❑ *ALLAYA (M.), LABONNE (M.), PAPAYANNAKIS (M.).- Les échanges agro-alimentaires méditerranéens : enjeu mondial*.- Montpellier : CIHEAM, 1988.- 307 p. (Prix/Price : 120 FF).
- ❑ *L'économie de l'olivier*. Actes du colloque de Tunisie, 20-22 janvier 1987. Ed. M. ALLAYA.- Montpellier : CCE (DG XII)/CIHEAM, sept. 1988.- 219 p. (Prix/Price : 80 FF).
- ❑ *Agricultural research in countries of the Mediterranean region*. Proceedings of the Istanbul Seminar, 1-3 December, 1986. Ed. J. CASAS.- Montpellier : CEC (DG XII)/CIHEAM, September 1988.- 185 p. (Prix/Price : 80 FF). (Version angl. de : La recherche agronomique...).
- ❑ *The production of pig meat in Mediterranean countries*. Proceedings of the Belgrade Seminar, 21-22-23 April, 1986. Ed. A. AUMAITRE.- Montpellier : CEC (DG I)/CIHEAM, January 1989.- 187 p. (Prix/Price : 120 FF).

❖ 1989–1995 : Nouvelle série / New series

A partir de l'été 1989, les numéros d'*Options Méditerranéennes* sont distribués en deux séries : l'une, la série A "Séminaires méditerranéens", regroupe les numéros consacrés à l'édition d'actes de séminaires, de colloques et de réunions méditerranéennes organisés ou coorganisés par le CIHEAM ; l'autre, la série B "Etudes et Recherches", diffuse des travaux intéressant le secteur agricole de la Méditerranée.

As of the summer of 1989, issues of *Options Méditerranéennes* are published in two series : Series A "Mediterranean workshops" include those issues that contain the proceedings of the seminars, workshops and meetings on Mediterranean subjects organized or co-organized by CIHEAM ; and Series B "Research and Analysis" include other work of interest to people working on Mediterranean agriculture.

Série A : Séminaires Méditerranéens**Series A : Mediterranean Workshops**

- ❑ **A/1 : Reuse of low quality water for irrigation.** Proceedings of the Cairo/Aswan Seminar, 16-21 January, 1988. Ed. E. R. BOUCHET.- Montpellier : IAMB/CIHEAM, WRC, 1989.- 204 p. (Prix/Price : 120 FF).
- ❑ **A/2 : La digestion, la nutrition et l'alimentation du dromadaire.** Actes du colloque de Ouargla, Algérie, 27 février-1er mars 1988. Ed. J.L. TISSERAND.- Zaragoza : CIHEAM, CCE/DG XII, 1989.- 187 p. (Prix/Price : 120 FF).
- ❑ **A/3 : Bases ecologicas para la gestion en ecosistemas terrestres.** Actas de las jornadas de Zaragoza, Espagne, 13-15 junio 1988. Ed. J. BELLOT.- Zaragoza : CIHEAM, 1989.- 364 p. (Prix/Price : 130 FF).
- ❑ **A/4 : La télédétection en agriculture.** Actes du séminaire de Montpellier, France, 13-15 mars 1989. Ed. M. DESHAYES.- Montpellier : CIHEAM, 1990.- 154 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **A/5 : Porte-greffes de l'amandier (GREMPA).** Actes du colloque de Saragosse, Espagne, 29-30 novembre 1988. Eds. A. FELIPE, R. SOCIAS.- Zaragoza : CIHEAM, 1989.- 75 p. (Prix/Price : 120 FF).
- ❑ **A/6 : Le lait dans la région méditerranéenne.** Actes du colloque de Rabat, Maroc, 25-27 octobre 1988. Ed. J.L. TISSERAND.- Zaragoza : CIHEAM, 1989.- 319 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **A/7 : L'aviculture en Méditerranée.** Actes du colloque de Belgrade, Yougoslavie, 5-7 novembre 1987. Ed. B. SAUVEUR.- Montpellier : CIHEAM/CEE-DGI, 1990.- 314 p. (Prix/Price : 350 FF).
- ❑ **A/8 : Races et populations locales méditerranéennes de lapins : gestion génétique et performances zootechniques.** Actes des colloques de Saragosse, Espagne, 9-11 février 1987 et Saida, Tunisie, 23-26 octobre 1988. Ed. R. ROUVIER.- Zaragoza : CIHEAM, 1990.- 108 p. (Prix/Price : 130 FF).
- ❑ **A/9 : Present status and future prospects of chickpea crop production and improvement in the Mediterranean countries.** Proceedings of the Zaragoza seminar, Spain, 11-13 July 1988. Eds M.C. SAXENA, J.I. CUBERO, J. WERY.- Zaragoza : CIHEAM, 1990.- 175 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/10 : Present status and future prospects of faba bean production and improvement in the Mediterranean countries.** Proceedings of the Zaragoza seminar, Spain, 27-29 June 1989. Eds J.I. CUBERO, M.C. SAXENA.- Zaragoza : CIHEAM, 1991.- 179 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/11 : Les systèmes agricoles oasiens.** Actes du séminaire de Tozeur, Tunisie, 19-21 novembre 1988. Eds V. DOLLE, G. TOUTAIN.- Montpellier : CIHEAM/DG VIII, 1990.- 336 p. (Prix/Price : 120 FF).
- ❑ **A/12 : Les petits ruminants et leurs productions laitières dans la région méditerranéenne.** Actes des colloques de Paris, France, 5 et 9 mars 1990. Eds J. BOUGLER, J.L. TISSERAND.- Montpellier : CIHEAM-CENEC, 1990.- 128 p. (épuisé).
- ❑ **A/13 : Etat corporel des brebis et des chèvres.** Actes du séminaire de Zaragoza (Espagne), 14-16 mai 1990. Ed. A. PURROY.- Zaragoza : CIHEAM, 1991.- 132 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/14 : Place et rôle des biotechnologies dans les systèmes de recherche agronomique des pays méditerranéens.** Actes du colloque de Valencia, Espagne, 18-20 juin 1990. Ed. Y. DEMARLY.- Zaragoza : CCE/FAO/VIA/CIHEAM, 1992.- 179 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/15 : Land abandonment and its role in conservation/Abandon des terres et conservation de l'environnement.** Actes du séminaire de Zaragoza, Espagne, 10-12 décembre 1989. Eds J. BAUDRY et R. G. H. BUNCE.- Zaragoza : CIHEAM, 1991.- 148 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/16 : Fourrages et sous-produits méditerranéens.** Actes du séminaire de Montpellier, France, 5-6 juillet 1990. Eds J.L. TISSERAND, X. ALIBES.- Zaragoza : CIHEAM, 1991.- 181 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/17 : Rabbit production and genetics in the Mediterranean area.** Actes du séminaire de Zagazig (Egypte), 3-7 septembre 1990. Eds R. ROUVIER, M. BASELGA.- Zaragoza : CIHEAM, 1991.- 177 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/18 : Culture de la pomme de terre dans les conditions méditerranéennes (annulé).**
- ❑ **A/19 : Les fruits et légumes dans les économies méditerranéennes.** Actes du colloque de Chania (Grèce), 12-14 novembre 1990. Ed. F. LAURET.- Montpellier : CIHEAM, 1992.- 242 p. (Prix/Price : 250 FF).
- ❑ **A/20 : New trends in barley quality for malting and feeding.** Proceedings of the seminar held in Barcelona (Spain), 15-16 November 1990. Eds J.L. MOLINA-CANO, J. BRUFAU.- Zaragoza : CIHEAM, 1991.- 93 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **A/21 : Choix technologiques, risques et sécurité dans les agricultures méditerranéennes.** Actes de l'Atelier-séminaire de Tiaret, Algérie, 2-5 octobre 1988. Eds S. BEDRANI, P. CAMPAGNE.- Montpellier : CIHEAM/CREAD, 1991.- 180 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **A/22 : Durum wheat quality in the Mediterranean region / La qualité du blé dur dans la région méditerranéenne.** Proceedings of the seminar held in Zaragoza, Spain, 17-19 November 1993. Eds N. DI FONZO, F. KAN, M. NACHIT.- Zaragoza : CIHEAM/ICARDA/CIMMYT, 1995.- 284 p. (Prix/Price : 200 FF).

Nouvelles séries / New series : 1989-1995

- ❑ **A/23** : *Strengthening endogenous development patterns in European agriculture*. Proceedings of the seminar held in Chania, Greece, 20-22 October, 1992. Ed. J. D. VAN DER PLOEG.- Chania : CIHEAM/CERES/EC-DG VI, 1989.- 268 p. (Prix/Price : 275 FF).
- ❑ **A/24** : *Equilibre alimentaire, agriculture et environnement en Méditerranée*. Actes du séminaire de Malte, 21-23 octobre, 1993. Compilation : B. DUPUY.- Montpellier : CIHEAM/CCE-DGI, 1994.- 160 p. (Prix/Price : 200FF).
- ❑ **A/25** : *Les incendies de forêts en Méditerranée : constitution et utilisation des bases de données / Forest fires in the Mediterranean region: constitution and use of databases*. Actes de l'atelier de Montpellier, France, 30 novembre-4 décembre 1993. Eds R. CHEVROU, P. DELABRAZE, M. MALAGNOUX, R. VELEZ.- Montpellier : CIHEAM/FAO (*Silva Mediterranea*), 1995.- 191 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **A/26** : *La sécurité alimentaire en Méditerranée*. Actes de la 11ème session de l'Association Internationale d'Economie Alimentaire et Agro-industrielle, Córdoba, Espagne, 14-16 septembre 1994. Eds M. PADILLA, G. LE BIHAN.- Montpellier : CIHEAM, 1995.- 209 p. (Prix/Price : 250 FF).
- ❑ **A/27** : *Etat corporel des brebis et des chèvres/Body condition of sheep and goats*. Actes du séminaire CIHEAM/FAO. Zaragoza, Espagne, 24-25 mars 1994. Ed. A. PURROY.- Zaragoza : CIHEAM/FAO.
- ❑ **A/28** : *Le palmier-dattier dans l'agriculture oasisienne des pays méditerranéens/Date palm cultivation and oasis agriculture in Mediterranean countries*. Actes du séminaire CIHEAM/GRIDAO, Elce, Espagne, 25-27 avril 1995. Ed. M. FERRY.- Zaragoza : CIHEAM/GRIDAO.
- ❑ **A/29** : *La modernisation des agricultures méditerranéennes*.- Montpellier : CIHEAM (en préparation).

Série B : Etudes et Recherches

Series B : Research and Analysis

- ❑ **B/1** : *Agricultures méditerranéennes : la Turquie*. Ed. Y. TEKELIOGLU.- Montpellier : CIHEAM, 1989.- 282 p. (Prix/Price : 300 FF).
- ❑ **B/2** : Jean le COZ.- *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires – Etat territorial et communautés rurales*.- Paris : UNESCO-MAB/CIHEAM, 1990.- 393 p. (Prix/Price : 120 FF).
- ❑ **B/3** : Jemaïel HASSAINYA.- *Irrigation et développement agricole : l'expérience tunisienne*.- Montpellier : CIHEAM/INAT, 1991.- 217 p. (Prix/Price : 250 FF).
- ❑ **B/4** : *Tableaux de la valeur alimentaire pour les ruminants des fourrages et sous-produits d'origine méditerranéenne*. Eds X. ALIBES et J.L. TISSERAND.- Zaragoza : CIHEAM, 1990.- 137 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **B/5** : *Pluriactivité et revenus extérieurs dans l'agriculture méditerranéenne*. Ouvrage collectif réalisé dans le cadre du RAFAC (Réseau Agriculture Familiale Comparée). Eds N. BOURENANE et P. CAMPAGNE.- Montpellier : CIHEAM, 1991.- 192 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **B/6** : *Les pailles dans l'alimentation des ruminants en zone méditerranéenne / The use of straw in ruminants feeding in the Mediterranean region*. Actes du séminaire du projet CEE-DGXII TS2A-0250-M(CD), Zaragoza (Espagne), 12 septembre 1992. Ed. J. L. TISSERAND.- Zaragoza : CIHEAM/UE/FAO, 1994.- 154 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **B/7** : *Malta: Food, Agriculture, Fisheries and the Environment*. Eds S. BUSUTTIL, F. LERIN et L. MIZZI.- Montpellier : CIHEAM, 1993.- 192 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **B/8** : *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*. Coord. Ed. A.M. JOUVE.- Montpellier : CIHEAM, 1994.- 140 p. (Prix/Price : 150 FF).
- ❑ **B/9** : *Egyptian Agriculture Profile*. Ed. T. ABDELHAKIM.- Montpellier : CIHEAM, 1995.- 153 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **B/10** : Henri-Noël LE HOUEROU.- *Bioclimatologie et biogéographie des steppes arides du Nord de l'Afrique – Diversité biologique, développement durable et désertisation*.- Montpellier : CIHEAM, 1995.- 395 p. (Prix/Price : 400 FF).
- ❑ **B/12** : *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée – enjeux et perspectives*.- Montpellier : CIHEAM (en préparation).
- ❑ **B/13** : *Elevage et alimentation du dromadaire / Camel production and nutrition*. Actes du séminaire du Projet CCE-DG XII TS2*O233-C (EDB), Douz, Tunisie, 9-10 octobre 1992. Ed. J. L. TISSERAND.- Zaragoza : CIHEAM/UE, 1995.- 164 p. (Prix/Price : 200 FF).
- ❑ **B/14** : *Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000*. Coord. scientifique M. ALLAYA.- Montpellier : CIHEAM, 1995.- 376 p. (Prix/Price : 400 FF).
- ❑ **B/15** : *Agricultures et alimentation en Albanie*.- Montpellier : CIHEAM (en préparation).

Série / Series «Cahiers Options Méditerranéennes»

Cahiers OM est une nouvelle série du titre *Options Méditerranéennes* destinée à recueillir des documents de travail, des textes d'analyse et d'étude réalisés dans le cadre des activités du CIHEAM.

Cahiers OM is a new series of the *Options Méditerranéennes* title destined to bring together working papers, study and analysis texts realized in the context of CIHEAM activities.

(Participation aux frais demandée.)

Volume 1 – *Etat de l'agriculture en Méditerranée / The Situation of Agriculture in Mediterranean Countries*

n° 1. *Ressources en eau: développement et gestion dans les pays méditerranéens / Water resources: development and management in Mediterranean countries.* Actes du séminaire d'Adana, 3-9 septembre 1992. Compilation : H. HAMDI.- Bari : CIHEAM/CCE-DGI, 1993.- 370 p.

n° 2. *Les sols dans la région méditerranéenne : utilisation, gestion et perspectives d'évolution / Soils in the Mediterranean region: use, management and future trends.* Actes du séminaire de Tunis, Tunisie, 16-17 novembre 1992. Réunis par T. AGUINACO et R. CONSIGLI.- Zaragoza : CIHEAM/CEE-DGI, 1993.- 269 p.

n° 3. *Gestion des terres forestières méditerranéennes : aspects environnementaux / Management of Mediterranean forest lands: Environmental aspects.* Actes du séminaire de Lisbonne, 9-11 décembre 1992. Compilation : H. HAJAJE.- Chania, Crète : CIHEAM/CEE-DGI, 1993.- 102 p.

n° 4. *Les politiques agricoles et alimentaires / Food and agricultural Policies.* Actes du séminaire de Montpellier, 15-16 novembre 1992. Compilation : M. ALLAYA.- Montpellier : CIHEAM/CCE-DGI, 1993.- 108 p.

n° 5. *Recherche agronomique et sécurité alimentaire / Agricultural research and food security.* Actes du séminaire d'Istanbul, 28-29 juin 1993. Compilation : P. PLAZA.- Montpellier : CIHEAM/CCE-DGI, 1993.- 150 p.

Volume 2 – *La vulgarisation agricole*

n° 1. *La vulgarisation agricole au Maghreb : théorie et pratique.* Actes du séminaire d'Alger, 26-28 avril 1992. Compilation : S. BEDRANI, M. ELLOUMI, L. ZAGDOUNI.- Montpellier : CIHEAM/FPH/INA/CREAD/CCE-DGI, 1993.- 183 p.

n° 2. *La vulgarisation agricole dans les pays de la Méditerranée du nord-est.* Actes du Séminaire de Volos, 17-19 septembre 1992.- Montpellier : CIHEAM/FPH, 1995.- 170 p.

n° 3. *Les systèmes de vulgarisation dans les pays du sud-est de la Méditerranée : Egypte, Liban, Syrie, Jordanie.* Actes du séminaire du Caire, 16-20 octobre 1993. Ed. T. ABDELHAKIM.- Montpellier : CIHEAM, 1994. 39 p.

n° 4. *La vulgarisation, composante du développement agricole et rural / Agricultural and Rural Development and its Component: Extension Services.* Actes du séminaire de Grenade, 24-26 novembre 1993. Réunis par P. PLAZA.- Montpellier : CIHEAM/CE-DGI/UEA/FPH, 1994.- 152 p.

Volume 3 – *Territoires en mutation (à la mémoire de Jean Le Coz).*- Ed. G. DUCHE.- Montpellier : CIHEAM, 1994.- 95 p.

Volume 4 – *Arbres et arbustes fourragers / Fodder trees and shrubs.* Actes du séminaire du Projet CCE-CAMAR 8001-CT90-0030, Palerme (Italie), 12-13 octobre 1992. Eds V. PAPANASTASIS, L. STRIGLI.- Zaragoza : CIHEAM/CCE-DGVI, 1994.- 147 p.

Volume 5 – *Comportement au pâturage des chèvres et des brebis / Grazing behaviour of goats and sheep.* Actes du séminaire du projet CEE-CAMAR 8001-CT90-0021, Bella, Italie, 11-13 Novembre 1991. Eds I.J. GORDON, R. RUBINO.- Zaragoza : CIHEAM/CCE-DGVI, 1994.- 121 p.

Volume 6 – *L'élevage ovin en zones arides et semi-arides.* Actes du séminaire de l'ATA-IAMZ, Kairouan (Tunisie), 18-19 novembre 1992. Eds G. CAJA, M. DJEMALI, D. GABIÑA, A. NEFZAOUI.- Zaragoza : CIHEAM/ATA-IAMZ/OEP, 1995.- 123 p.

Volume 7 – *Food and agricultural policies in the Middle East and North Africa: Egypt, Lebanon, Morocco, Sudan, Tunisia, Turkey.* Compilation : M. ALLAYA, B. THABET.- Montpellier : CIHEAM/INA Tunis/Ford Foundation, 1994.- 294 p.

Volume 8 – *Rabbit production in hot climates.* Actes du séminaire tenu au Caire (Egypte), 6-8 septembre 1994. Eds M. BASELGA, I.F.M. MARAI.- Zaragoza : CIHEAM/ERSA, 1994.- 550 p.

Volume 8bis – *FAO MedNetRice: Breeding and biotechnology groups/GROUPES "Sélection" et "Biotechnologie".* Actes des ateliers de Szarvas (Hongrie), 7-10 février 1994. Coordinateurs de groupe G. CLEMENT, E. COCKING.- Montpellier : CIHEAM/FAO, 1994.- 80 p.

Volume 9 – *Agriculture, durabilité et environnement.* Actes du séminaire de L'ATA-IAMZ, Tunis, Tunisie, 2-3 décembre 1993. Eds S. ZEKRI, A. LAAJIMI.- Zaragoza : CIHEAM (en préparation).

Volume 10 – *Dynamique des populations marines / Marine population dynamics.* Rapport de la première réunion du groupe de travail DYNPOP, Tunis, 10-14 septembre 1994.- Zaragoza : CIHEAM/CIESM/INSTOP, 1995.- 125 p.

Nouvelles séries / New series : 1989-1995

Volume 11 – Stratégies pour l'amélioration génétique des ovins et caprins / Strategies for sheep and goat breeding. Actes de la réunion du réseau FAO/CIHEAM sur les ovins et caprins, Sidi Thabet, Tunisie, 26-28 mars 1995. Ed. D. GABIÑA.- Zaragoza : CIHEAM/FAO/OEP, 1995.- 231 p.

Volume 12 – Systèmes sylvopastoraux : pour un environnement, une agriculture et une économie durables / Sylvopastoral systems: environmental, agricultural and economic sustainability. Actes de la réunion du groupe de travail méditerranéen du réseau interrégional FAO/CIHEAM de recherche et développement sur les pâturages et les cultures fourragères, Avignon, France, 29 mai-2 juin 1995.- Zaragoza : CIHEAM/FAO/INRA, 1995.- 280 p.

Volume 13 – Underutilized fruit crops in the Mediterranean region / Cultures fruitières sous-utilisées dans la région méditerranéenne. Proceedings of the first meeting of the CIHEAM Cooperative working group on underutilized fruit crops in the Mediterranean region, Zaragoza, Espagne, 9-10 novembre 1994.- Zaragoza : CIHEAM, 1995.- 110 p.

Volume 14 – Aspects économiques de la production aquacole / Aquaculture production economics. Actes du séminaire du Réseau SELAM du CIHEAM, Montpellier, France, 17-19 mai 1995.- Zaragoza : CIHEAM/MEDRAP II (FAO/UNDP)/IFREMER, 1995.- 276 p.

Volume 15 – MedNetRice (réseau FAO/CIHEAM) – Action concertée : qualité et compétitivité des riz européens

n° 1. Perspectives agronomiques de la culture du riz en Méditerranée : réduire la consommation de l'eau et des engrais / Agronomic outlook in Mediterranean rice cultivation: cutting down water consumption and fertilizers). Actes du groupe Agronomie, Sibari, Italie, 19-23 octobre 1994.-Montpellier : CIHEAM/FAO, 1996.- 98 p.

n° 2. L'économie du riz dans le bassin méditerranéen. Actes du séminaire de Córdoba, 15-17 décembre 1994 (en préparation).

n° 3. Maladies du riz en région méditerranéenne et les possibilités d'amélioration de sa résistance. Actes du séminaire de Montpellier, 15-17 mai 1995 (en préparation).

n° 4. Qualité des riz européens : recherches en cours. Actes du séminaire d'Arles, 18-20 mai 1995.- Montpellier : CIHEAM/AC UE DGVI, 1996.- 146 P.

Volume 16 – Marine aquaculture finfish species diversification / Diversification des espèces de poissons en aquaculture marine. Proceedings of the seminar of the CIHEAM Network TECAM, Nicosia, Cyprus, 14-17 June 1995.- Zaragoza : CIHEAM/MEDRAP II (FAO/UNDP), 1995.- 169 P.

Volume 17 – Marketing of aquaculture products/Commercialisation des produits aquacoles. Actes du séminaire du Réseau CIHEAM sur les aspects socio-économiques et juridiques de l'aquaculture en Méditerranée (SELAM), Thessalonique, Grèce, 11-13 octobre 1995.- Zaragoza : CIHEAM/IMBC, 1996.- 245 p.

Volume 18 – The genus Medicago in the Mediterranean region : current situation and prospects in research/Le genre Medicago en Méditerranée : bilan et perspectives de la recherche. Actes de la réunion du groupe de travail méditerranéen sur les Médicago du réseau interrégional FAO/CIHEAM de la recherche et développement sur les pâturages et les cultures fourragères, organisé avec la collaboration de la Faculté des Sciences de Tunis, Hammamet, Tunisie, 19-22 octobre 1995.- Zaragoza : CIHEAM/FAO, 1996.- 189 p.

Les numéros d'Options Méditerranéennes peuvent être commandés à :
Issues of Options Méditerranéennes can be ordered from:

IAM – Chania

P.O. Box 85, 73100 Chania, Grèce / Greece

TEL.: (30) 821 81 151 – FAX: (30) 821 81 154 – E-mail : zoikat@maich.gr

IAM – Montpellier

3191, route de Mende, BP 5056, 34033 Montpellier Cedex 1, France

TEL.: (67) 04 60 00 – FAX: (67) 54 25 27 – E-mail : lerin@iamm.fr

IAM – Zaragoza

Montañana, 177, Apdo. de Correos 202, 50080 Zaragoza, Espagne / Spain

TEL.: (34) 76 57 60 13 – FAX: (34) 76 57 63 77 – E-mail : iamz@mizar.csic.es

Toute commande émanant de librairies et Centres d'Achat
doit être adressée à notre diffuseur / All orders from booksellers and subscription agents should be sent to
our distributor:

Librairie Lavoisier – Technique et Documentation – 11, rue Lavoisier – F 75384 Paris Cédex 08 – France

TEL.: (1) 42 65 39 95 – TELEX: 649404 F – FAX: (1) 42 65 02 46



Les Cahiers Options Méditerranéennes peuvent être demandés aux instituts agronomiques éditeurs des
différents numéros moyennant une participation aux frais de reproduction et d'envoi.

Issues of Cahiers Options Méditerranéennes can be ordered from the agronomic institutes
where they have been published. A small financial contribution is due for printing expenses and postage.